

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS****SÉANCE DU 29 JUIN 2021 À 18 HEURES 30**Intervention de madame la présidente :

Monsieur Mallé, on peut vous demander de faire l'appel s'il vous plaît, puisque sauf avis contraire du Conseil c'est vous qui êtes secrétaire de séance ce soir. On vous laisse faire l'appel s'il vous plaît.

Intervention de monsieur Mallé :

Avec grand plaisir madame la présidente.

Stéphanie Guiraud-Chaumeil ; Michel Franques ; Marie-Pierre Boucabeille ; Roland Gilles, excusé ; Laurence Pujol ; Jean-Michel Bouat ; Marie-Corinne Fortin, retardée (il y a un pouvoir) ; Mathieu Vidal ; Naïma Marengo ; Bruno Lailheugue ; Anne Gillet-Vies ; Gilbert Hangard ; Odile Lacaze ; Achille Tarricone ; Nathalie Borghèse, ayant pouvoir ; Patrick Blay, a une procuration ; Fabienne Ménard, pouvoir ; Steve Jackson ; Geneviève Marty, pouvoir ; Nathalie Ferrand-Lefranc ; Pascal Pragnère ; Danièle Paturey, il y a un pouvoir à monsieur Tonicello ; Jean-Laurent Tonicello ; Nicole Hibert ; Frédéric Cabrolhier, absent, pas de pouvoir ; Marie-Claire Géromin, pouvoir à monsieur Pierre Doat ; Pierre Doat ; Philippe Granier ; Eric Guillaumin ; Patrice Delheure ; Marc Venzal ; Grégory Averous ; Jérôme Casimir ; Gérard Poujade ; Elizabeth Claverie ; Bernard Delbruel ; Ghislain Pellieux, excusé ; Anne-Marie Rosé ; Thierry Mallé ; Thierry Dufour ; Christine Tamborini ; Alfred Krol - ils sont peut-être partis à Pratgrausal - Michel Trébosc ; David Donnez ; Sylvie Fontanilles-Crespo ; Martine Lasserre, excusée ; Camille Demazure ; Patrick Marie ; Jean-François Rochedreux ; Yves Chapron, excusé ; Cindy Cocquart ; Jacques Roussel ; Marie-Thérèse Lacombe ; Marie-Edith Nespoulous ; Marie Esteveny ; Marie-Christine Cabal, excusée ; Agnès Bru ; Christian Lafon ; Jacky Miquel ; Nathalie Lacassagne.

L'appel est terminé.

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Mallé.

Je vous propose avant de démarrer, deux petites minutes d'explications notamment concernant notre présence sur la scène du Grand Théâtre ce soir, puisqu'il ne vous aura pas échappé que derrière le rideau de scène ce sont les gradins. La salle des Etats n'est toujours pas susceptible d'être utilisée compte tenu des contraintes sanitaires. Nous avons pris nos habitudes à Pratgrausals, comme l'a rappelé monsieur Mallé. Néanmoins, depuis hier matin, l'association Arpèges et Trémolos s'est installée à Pratgrausals pour préparer le Festival Pause Guitare auquel je vous encourage bien évidemment toutes et tous à faire preuve d'une assiduité encore plus exceptionnelle que les autres années parce que nos acteurs de la culture ont vraiment besoin de nous, et il ne nous semblait pas très raisonnable de demander à Arpèges et Trémolos de prendre du retard sur leur organisation pour tenir nos séances à la fois du Conseil municipal d'hier soir et du Conseil communautaire de ce soir. C'est pour cela que nous avons choisi cette salle, nous aurions pu choisir un gymnase pour rendre hommage aussi au domaine sportif, au monde sportif qui a souffert pendant cette crise. On a choisi une salle culturelle puisque vous êtes ici dans un théâtre municipal. Et on s'est dit que c'était aussi un coup de pouce donné aux acteurs culturels dans cette phase de reprise.

Ce Conseil d'agglomération, cela ne vous aura pas échappé, compte tenu de la présence du rideau de scène, ce Conseil d'agglomération se passe une nouvelle fois sans public. Nous sommes toujours sous le coup de la loi qui nous recommande jusqu'au 30 septembre 2021, de tenir nos séances sans public en présentiel. Néanmoins, ce n'est pas une séance à huis clos, c'est une séance publique puisque tout est filmé et retransmis, et peut être que

ce que l'on pourra envisager c'est, au mois de septembre, question de savoir si vraiment on attend le 30 septembre pour proposer au public de revenir en présentiel, ou si début septembre, le principe de précaution s'applique toujours et si nous sommes encore obligés de rester dans cette configuration. Mais objectivement, un Conseil sans public en présentiel, ce n'est pas tout à fait la même chose. Donc j'espère que l'on pourra très rapidement retrouver du public.

Un dernier mot d'introduction également, puisque dimanche soir s'est achevé un cycle électoral concernant les élections départementales et régionales. Je ne reviendrai pas sur les questions liées à l'abstention ou au faible taux de participation selon la manière dont on le regarde. Je pense que l'on aura collectivement à se réinterroger, que l'on soit élus ou citoyens. Il y a quand même quelque chose derrière cet absentéisme qui interroge, qui interpelle, mais ce soir vous comprendrez que mes mots aillent plutôt à tous les élus, à tous les nouveaux élus du Conseil Départemental, du Conseil régional et donc bien évidemment mes félicitations vont à celles et ceux de ces nouveaux élus qui siègent aussi dans cette assemblée ; on vous souhaite le meilleur des mandats. On salue bien évidemment aussi l'ensemble de celles et ceux qui ont porté une candidature avec détermination, souvent avec un bilan particulièrement remarquable. Comme quoi ce n'est pas toujours le travail qui est récompensé, mais c'est comme ça, c'est le choix de nos concitoyens et donc bien évidemment on s'y tient les uns et les autres. Et donc toutes mes félicitations pour cette campagne qui, me semble-t-il, a été particulièrement digne sur notre territoire. Toutes mes félicitations aux nouveaux élus, nos remerciements à celles et ceux qui n'ont pas souhaité poursuivre leur mandat à la fois à l'Assemblée départementale et à l'Assemblée régionale. Et bien entendu, nos nouveaux élus, on compte sur vous pour porter la parole de l'Agglomération et des grands albigeois au sein de l'Assemblée départementale ou de l'Assemblée régionale.

Ceci étant dit, un dernier petit mot d'introduction pour vous rappeler que nous avons 85 délibérations à l'ordre du jour de ce soir et que je vous proposerai donc que nous soyons efficaces dans nos prises de parole, pour permettre effectivement un déroulement relativement rythmé et qui nous permette de, comment dirais-je, d'aborder tous les sujets de la manière la plus attentive possible, mais sans néanmoins tomber dans des excès qui nous conduiraient à terminer à des heures indues qui ne nous laisseraient pas le temps d'étudier comme il se doit les dernières délibérations à l'ordre du jour. Ce n'est pas parce que les délibérations sont en fin d'ordre du jour qu'elles ne sont pas intéressantes, et donc on a vraiment besoin de poursuivre à un rythme le plus participatif possible bien sûr, mais le plus efficace aussi pour pouvoir avancer

DEL2021_080 Convention d'initialisation du contrat de relance et de transition écologique 2021-2026

Pilote : FINANCEMENTS EXTERIEURS/QUALI

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

L'Etat a proposé fin 2020 à chaque territoire de formaliser un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) sur la durée du mandat. Les CRTE ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires. Ces nouveaux contrats ont pour ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants entre l'Etat et les collectivités.

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;

- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a répondu favorablement à la proposition de l'Etat de formaliser un CRTE sur le périmètre communautaire et d'y intégrer les contrats existants (contrat de transition écologique 2019-2022 et programme action cœur de ville 2018-2022).

La convention d'initialisation proposée en annexe engage formellement la communauté d'agglomération dans le processus d'élaboration de ce nouveau contrat.

Cette convention d'initialisation pose les principes suivants :

- Les cosignataires s'engagent à partager le projet de territoire et les enjeux qui en découlent.
- Les cosignataires s'accordent pour que ce futur CRTE du Grand Albigeois prenne en compte les objectifs du projet du territoire en vigueur ainsi que les orientations des documents de planification et de programmation existants (PLUi, SCOT, PLH en cours de révision, PDU, PCAET en cours d'élaboration...).
- Les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale.
- Une première phase de programmation financière du CRTE est engagée.

Les signataires s'engagent à étudier le financement, dans la phase préparatoire du CRTE, d'actions pouvant démarrer en 2021.

- La gouvernance pressentie pour le CRTE est précisée.
- Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet et de la Présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.
- Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.
- Les autres signataires ou partenaires du CRTE (Région, Département, communes...) seront invités au comité de pilotage et aux travaux préparatoires.
- Les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les représentants de la société civile et notamment les partenaires signataires de la charte d'engagement du contrat de transition écologique. Les signataires s'accordent sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire. Le conseil de développement de l'Albigeois notamment sera associé au comité des partenaires du CRTE.
- Le calendrier d'élaboration du CRTE 2021-2026 est défini.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois s'engage auprès de l'Etat à formaliser un CRTE d'ici la fin 2021.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la circulaire du Premier Ministre n°6231/SG en date du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique,

VU l'avis du Bureau communautaire du 1^{er} juin 2021,

VU le projet de convention d'initialisation du contrat de relance et de transition écologique du Grand Albigeois 2021-2026,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention d'initialisation du contrat de relance et de transition écologique du Grand Albigeois 2021-2026.

AUTORISE madame la présidente à signer ladite convention et à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Intervention de madame la présidente :

Le secrétaire de séance ayant été élu, sauf mains contraires qui se lèveraient dans l'assemblée, mais je ne les vois pas, je vous propose que nous démarrions donc si vous plaît avec la première délibération à l'ordre du jour de ce Conseil, et il s'agit d'une délibération relative à la convention d'initialisation du contrat de relance et de transition écologique 2021-2026; puisque vous le savez, l'État, fin 2020, a proposé aux territoires de formaliser des CRTE, ces fameux contrats de relance et de transition écologique, sur la durée de nos mandats. Ces CRTE sont destinés à - j'utilise les mots qui nous ont été donnés - simplifier les méthodes de contractualisation entre l'État et les collectivités, puisque les CRTE sont censés regrouper l'ensemble des conventions présentes sur nos territoires.

Une petite parenthèse à cet instant, on regroupe un certain nombre de conventions mais qui ne touchent pas les mêmes territoires, qui ne touchent pas les mêmes périmètres, et qui n'ont pas forcément les mêmes durées ou les mêmes effets sur le territoire. Néanmoins, le CRTE, semble un outil de simplification, donc nous allons bien évidemment contractualiser. Nous sommes en train de préparer ce CRTE, qui aura deux temporalités très différentes : une temporalité courte, s'agissant des éléments liés au plan de relance ; et une temporalité un petit peu plus longue avec le projet territoire et l'ensemble des éléments qui seront développés tout au long de ce mandat.

Cette convention d'initialisation, vous avez les principes qui sont posés dans le cadre de cette délibération. Juste vous rappeler qu'initialement il était prévu que les conventions soient terminées, soient écrites intégralement à la fin du mois de juin. Compte tenu de la situation sanitaire, et de la difficulté de mettre en œuvre un certain nombre d'éléments, l'Etat nous a donné un délai supplémentaire, mais a demandé effectivement que d'ici le 30 juin si c'était possible, on puisse signer ces conventions d'initialisation, et on aura jusqu'à la fin de l'année pour contractualiser. Donc nous aurons à formaliser notre CRTE d'ici la fin de 2021, sachant qu'à l'intérieur de ce CRTE il y aura le fameux contrat transition écologique, il y aura également le contrat action cœur de ville, un certain nombre de contractualisations que nous avons avec l'Etat.

Je ne sais pas si vous avez des questions particulières concernant cet élément ? On est sur une délibération quasiment de principe, puisque nous allons approuver la convention d'initialisation et le travail de rédaction va se faire ensuite, et les élus du Bureau communautaire sont d'ores et déjà conviés à un certain nombre de séances de travail pour avancer sur ces éléments.

S'il n'y a pas de question particulière, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

Nous poursuivons monsieur Granier avec, je n'ose pas dire, un certain nombre mais un nombre certain de délibérations financières, et on commence par le programme Partenarial 2021 avec l'AUTAT s'il vous plaît.

DEL2021_081 Approbation du programme partenarial 2021 avec l'AUA

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

L'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine (aue/T) est une association de partenaires publics, parmi lesquels l'Etat, la région Occitanie, Toulouse Métropole, le GIP InterSCoT et de nombreuses autres collectivités de l'aire métropolitaine de Toulouse.

Elle a pour objet la réalisation et le suivi, sous forme partenariale de programmes d'activités et d'études permettant tant l'observation, l'analyse, la prospective et l'évaluation des politiques publiques que la définition, la coordination, la faisabilité et la gestion des projets de développement urbain, économique, social et environnemental de ses membres dans les domaines de la planification urbaine, de l'aménagement du territoire et de la programmation sur les champs de compétences suivants :

- L'habitat, le logement et l'économie,
- Le génie urbain et les transports et déplacements,
- Le paysage et l'environnement,
- Les loisirs et le tourisme,
- La formation, la culture et la communication,
- La concertation et l'ingénierie de projet.

Elle constitue dans ce cadre un centre interdisciplinaire de ressources, d'études, de recherches, de conseils et d'assistance auprès de ses membres grâce à la mutualisation des informations, des connaissances et des compétences.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est membre de l'aue/T (délibération du 25 février 2014). Ce partenariat s'est traduit notamment par la signature d'une convention cadre le 16 janvier 2015. A ce titre, l'agglomération verse une subvention annuelle pour un programme d'actions concertées et bénéficie de son assistance pour la réalisation d'études en conformité avec l'objet social de l'Agence.

Le partenariat avec l'Aue/Ts'est engagé au travers de l'appui à la définition et l'élaboration du Plan Local de l'Habitat de l'Albigeois (délibération du conseil communautaire de février 2014). Il s'est élargi sur d'autres sujets d'intérêt communautaire (projet ANRU et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal notamment).

Le programme partenarial 2021 porte sur un montant global de subvention de 42 346 € pour des missions d'assistance permanente en termes d'observatoire, de prospective, de tableau de bord et d'accès à l'extranet dataue/T. Pour mémoire, le montant global du programme partenarial 2020 s'élevait à 42 276 €.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2 - 42 /2014 du 25 février 2014 approuvant l'adhésion de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à l'association agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire urbaine,

VU la convention cadre du 16 janvier 2015 définissant les règles présidant à l'allocation de la subvention versée par la communauté d'agglomération de l'Albigeois à l'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire urbaine,

VU le projet de programme partenarial 2021 avec l'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 38 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le programme partenarial 2021 avec l'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine pour un montant maximal de subvention de 42 346 €.

AUTORISE madame la présidente à signer l'ensemble des documents et conventions afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires pour le partenariat avec l'Aua/T au titre de l'année 2021 sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Intervention de monsieur Granier :

Merci madame la Présidente, chers collègues, donc l'approbation du programme partenarial 2021 avec l'AUAT, c'est l'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine.

La C2A est membre de l'AUAT depuis une délibération du 25 février 2014. Le partenariat est engagé au travers de la définition et l'élaboration du PLH, ainsi que sur des sujets d'intérêt communautaire, l'ANRU et le PLUI notamment.

Il vous est proposé d'approuver le programme partenarial 2021 avec l'Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine, pour un montant maximum de subvention de 42 346€ ; la base de calcul c'est 50 centimes par habitant.

Intervention de madame la présidente :

Est-ce qu'il y a des questions concernant cette délibération ?

Madame Ferrand-Lefranc, vous avez la parole. Merci.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Juste une petite question, comme on appelle le contenu, je voulais savoir sur quoi intervenait l'AUAT pour le compte de l'Agglomération ?

Merci.

Intervention de monsieur Granier :

Sur la définition et l'élaboration du PLH, et sur l'ANRU, et sur le PLUI.

Intervention de madame la présidente :

On a, madame Ferrand-Lefranc, une adhésion annuelle avec l'AUAT, et il y aura un certain nombre de formations et de, comment dirais-je, de missions d'ingénierie qui nous sont fournies, et en plus sur les programmes dont vous a parlé monsieur Granier, il y a des missions spécifiques ; cela a été le cas avec le PLUI récemment, cela a été le cas avec le PLH, l'ANRU. On a pu travailler avec eux chaque fois que l'on a besoin de mission d'expertise sur des domaines bien spécifiques.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Madame Ferrand-Lefranc, monsieur Pragnère, madame Hibert, monsieur Tonicello, et madame Paturey.

Votes pour ?

Merci. Nous poursuivons donc s'il vous plaît avec l'expérimentation de la certification des comptes, monsieur Granier, s'il vous plaît.

DEL2021_082 Expérimentation de la certification des comptes : audit des comptes 2020

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois fait partie des 25 collectivités territoriales retenues pour l'expérimentation nationale de la certification des comptes. Cette certification doit permettre à un auditeur externe de pouvoir certifier que les comptes de l'agglomération sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle de son patrimoine, de sa situation financière et du résultat des opérations de l'exercice.

Cette démarche de certification permettra à la communauté d'agglomération de l'Albigeois :

- de consolider les procédures internes déjà mises en place en termes de fiabilité comptable ;
- de renforcer les garanties offertes aux financeurs, ce qui facilitera l'accès aux ressources financières externes. C'est une garantie de professionnalisme vis-à-vis de nos partenaires extérieurs ;
- de donner une assurance raisonnable sur la fiabilité de l'information financière afférente à la collectivité pour les élus et les citoyens ;
- d'anticiper une évolution réglementaire portant sur la généralisation de la certification, tout en bénéficiant d'une assistance des services de l'Etat (Chambre Régionale des Comptes et DGFIP).

Cette phase d'expérimentation se déroule en deux temps sur la période 2017-2023.

A partir de l'exercice 2017 et jusqu'au dépôt des comptes de l'exercice 2019, la cour des comptes a accompagné la communauté d'agglomération dans une démarche progressive d'évaluation de la fiabilité de ses états financiers.

Cet accompagnement a débuté par la réalisation d'un « diagnostic global d'entrée » sur les comptes de l'exercice 2016, qui a été complété, au cours des années suivantes (2018 et 2019), d'audits approfondis.

L'expérimentation de la certification des comptes, est entrée depuis le début de l'année 2020 dans une seconde phase, la certification à « blanc » des comptes de la communauté d'agglomération sur les exercices 2020, 2021 et 2022.

La communauté d'agglomération a lancé à cette fin courant février 2020 une consultation pour retenir son commissaire aux comptes, sur la base d'un cahier des charges établi par la cour des comptes. C'est le cabinet Grant Thornton qui a été retenu. La certification des comptes de l'agglomération comporte trois étapes annuelles :

- ✓ Etape 1 – planification : contrôle du bilan d'ouverture, revue des indicateurs et tableaux de bord financiers, identification des événements majeurs de l'exercice...
- ✓ Etape 2 – phase préliminaire à l'arrêté des comptes : audit du dispositif de contrôle interne et des applications informatiques, évaluation des principaux risques, revue des procédures pour limiter les risques, test des contrôles effectués...
- ✓ Etape 3 – audit des états financiers : test des principaux contrôles effectués par l'ordonnateur et le comptable pour l'arrêté des comptes, rapprochement des données CIVIL NET FINANCES et HELIOS, exploitation des confirmations externes, procédures de

rattachement des charges et des produits à l'exercice, flux réciprocques entre budgets, revue de l'information présente dans les états financiers (annexes aux comptes administratifs notamment)...

Le rapport d'audit final des comptes 2020 rédigé par le commissaire aux comptes de l'agglomération fait ressortir des demandes de corrections et d'ajustements sur nos comptes. Certaines ont pu être intégrées avant la clôture définitive des comptes (changements d'imputations comptables notamment) et d'autres seront traitées sur l'exercice 2021 (dépréciation de la valeur des stocks sur la ZAC Rieumas, transferts de frais d'études vers des comptes d'immobilisations en cours, reprises de provisions devenues caduques...).

Il met également en avant un plan d'actions pluri-annuel à mettre en place à partir de 2021 pour améliorer la qualité des comptes de l'agglomération :

- 1 Poursuivre les actions sur la documentation du contrôle interne et notamment pour les cycles suivants : recettes des transports urbains, de l'eau potable, des équipements aquatiques, du stationnement sur voirie...
- 2 Déployer de manière effective les dispositifs de contrôle interne sur les processus documentés (ressources-humaines / paie et assainissement collectif notamment),
- 3 Fiabilisation des actifs immobilisés : définir par typologie d'actif le calendrier de fiabilisation : inventaire physique, rapprochement entre l'inventaire physique et comptable et ajustement avec l'actif du comptable public,
- 4 Finaliser les travaux de fiabilisation de l'inventaire des subventions d'investissement reçues,
- 5 Reprendre des provisions pour dépréciations d'immobilisations constituées entre 2004 et 2009 et qui sont aujourd'hui devenues caduques,
- 6 Procéder à l'ajustement de la valeur comptable des stocks de terrains aménagés (ZAC Rieumas) sur la base de leur valeur de cession estimée,
- 7 Finaliser le recensement des engagements hors bilan.

Enfin, le rapport fait état de limitations dont la responsabilité ne peut être imputée à l'agglomération et qui pénalisent l'ensemble des collectivités expérimentatrices :

- contrôle interne des recettes fiscales et des dotations de l'État : c'est la direction générale des finances publiques (DGFIP) qui est chargée d'établir les rôles des impositions directes (taxe foncière, cotisation foncière des entreprises...). La cour des comptes a initié une réflexion pour auditer les dispositifs de contrôle interne de la DGFIP et ainsi garantir que les montants de recettes fiscales qui figurent dans les comptes des collectivités locales sont exhaustifs ;

- fonds propres : forte antériorité des soldes qui figurent aux bilan. La cour des comptes réfléchit à introduire un système similaire à celui des hôpitaux : obligation de justifier les soldes seulement sur les cinq derniers exercices.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU l'arrêté interministériel du 10 novembre 2016, publié au Journal Officiel N° 0267 du 17 novembre 2016 qui fixe la liste des 25 collectivités locales retenues pour l'expérimentation de la certification des comptes,

VU la délibération la synthèse de l'audit final des comptes 2020 de l'agglomération,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du rapport d'audit des comptes 2020 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois annexé à la présente délibération.

Intervention de monsieur Granier :

La C2A fait partie des 25 collectivités territoriales retenues pour l'expérimentation nationale de la certification des comptes. On a déjà pris des délibérations sur ce sujet-là. Et le cabinet Grant Thornton a été retenu pour réaliser l'audit des comptes, notamment l'audit des comptes 2020. Et madame Baron-Bual du cabinet Grant Thornton va vous faire une présentation de cet audit-là, et conclusion de l'audit.

Intervention de madame Baron-Bual :

Merci monsieur Granier.

Bonjour à toutes et tous,

Je vais effectivement vous présenter quelque chose qui est, qui n'a jamais été présenté dans cette enceinte, puisque la collectivité a, depuis maintenant quelques années, décidé d'entrer dans une expérimentation sur la certification des comptes et donc de ses comptes. J'ai un petit support, je pense qu'il va être projeté, avec quelques idées clés. Alors n'ayez pas peur, je suis commissaire aux comptes mais je vais essayer d'être extrêmement simple pour vous expliquer en fait les enjeux et les objectifs de cette expérimentation que nous menons au sein de la collectivité.

Sur cette expérimentation, je ne sais pas si c'est projeté ou pas ? Voilà, c'est parfait, la technique suit, super.

Alors, quelques éléments de cadrage sur cette expérimentation ; c'est une expérimentation qui est pilotée par la Cour des comptes, qui a débuté en 2018 et dans laquelle il y a 25 collectivités, donc 24 autres collectivités que la vôtre, qui ont décidé d'être candidate sur cette expérimentation.

L'objectif de cette expérimentation, c'est de pouvoir identifier et établir toutes les conditions préalables à la certification des comptes du secteur public local. Et donc dans les 25 collectivités, finalement je dirais que toutes les strates sont représentées, on parle de la commune, d'EPCI, Départements, Régions, de la commune de Fournels à quelques habitants, à la ville de Paris, donc de façon à avoir finalement un panel de collectivités le plus large possible permettant à la Cour des comptes de faire un bilan de cette expérimentation.

Je propose qu'on passe sur la planche suivante.

Alors contrairement à ce que l'on pourrait croire, la certification des comptes ne se limite pas à un simple débat d'experts. Les collectivités qui se sont engagées comme votre collectivité, s'engagent en fait sur plusieurs enjeux en matière de finances publiques et le premier d'entre eux concerne la transparence des comptes de la collectivité. Alors il y a eu, avant cette expérimentation, évidemment la certification des comptes de l'État, qui était en 2006, les universités beaucoup plus proches en 2008, et très récemment les hôpitaux en 2014. Et par l'expérimentation, 25 collectivités s'engagent sur cet enjeu de finances publiques, qui est, je vous le rappelle aussi, un enjeu constitutionnel.

Le 2e engagement concerne l'amélioration constante de la maîtrise des risques de la collectivité puisqu'on étudie à travers l'audit des comptes tous les dispositifs qui sont mis en œuvre pour s'assurer de l'exhaustivité des dépenses, des recettes et de la correcte traduction du patrimoine de la collectivité.

Et enfin, nos travaux nous conduisent également à nous interroger sur la performance opérationnelle de la collectivité et donc en fait s'interroger sur l'organisation efficiente de la collectivité dans le cadre de sa gestion, ses outils de pilotage et également l'organisation de ses services.

Nos travaux se sont déroulés du mois de juillet l'année dernière et se sont achevés au mois de mai cette année.

Je tiens particulièrement à remercier d'ailleurs les services des finances, particulièrement monsieur Avizou, et évidemment le comptable public monsieur Robert, qui ont été on va dire très précieux dans les travaux qui ont pu être conduits et qui vont se poursuivre dans les années à venir.

Cette certification, et l'application pleine et entière d'un référentiel qui est nouveau pour les collectivités, est un véritable changement de paradigme. On y a assisté pour la comptabilité de l'État. On l'a vu également dans les opérateurs ou les hôpitaux - on est sur la planche 3 - c'est un véritable changement de paradigme parce qu'on ne se limite pas ou plus quelque part à la simple vision budgétaire de la collectivité, que vous voyez à travers le budget que vous votez, à travers les décisions modificatives que vous votez, mais davantage sur le patrimoine, la vision patrimoniale de la collectivité. Et donc c'est un nouveau volet qui apparaît avec cette certification.

Donc la recherche en fait de cette image, ce qu'on appelle nous « fidèle » du patrimoine et des résultats, et non plus seulement donc de la simple logique budgétaire.

Pour ce faire, les travaux qui sont conduits par la collectivité sont nombreux. Ils sont parfois importants. Je vais évoquer certains sujets, vous le comprendrez de vous-même. Donc le plan d'action est nécessairement progressif. Et les postes qui sont concernés sont très significatifs. Donc au titre de 2020, je n'ai pas émis d'opinion sur les comptes de la collectivité, estimant que le plan d'action devait encore continuer à se mettre en œuvre et notamment dans les 3 ans de l'expérimentation que nous conduisons, pour pouvoir mesurer les différents programmes.

Alors je vais vous énoncer les grands constats d'audit. Il y en a 2 grandes familles. Une première famille dont le plan d'actions est complètement sous l'égide de la collectivité. Le plan d'action d'ailleurs est conduit par la collectivité.

Le premier concerne le patrimoine. C'est un sujet qui est très classique quand on passe à la certification des comptes. Les hôpitaux l'ont connu très récemment, l'État également. D'ailleurs, l'État a toujours une réserve sur sa gestion patrimoniale. On a dans le bilan de la Communauté, finalement 88% du total de l'actif qui représente en fait ce patrimoine. Donc on voit bien que c'est quelque chose qui est très significatif. Les travaux d'inventaire et de fiabilisation des inventaires sont en cours. Ils font l'objet d'un plan d'action. Alors c'est un sujet qui est très commun à l'ensemble des collectivités de l'expérimentation.

Le deuxième concerne en fait des processus des dispositifs de contrôle en fait de certaines recettes propres de la communauté d'Agglo, et notamment les recettes d'assainissement collectif et d'eau potable, alors, avec des systèmes de gestion différents, donc compliqués en fait en termes de suivi de gestion, et qui nécessitent en fait pour l'assurance sur l'exhaustivité, de renforcer certains dispositifs de contrôle. On peut passer à la planche suivante.

Le troisième sujet concerne les valeurs nettes des stocks, qui sont inscrits dans le bilan de la communauté d'Agglo et notamment concernant le stock des ZAC où on a en fait une valorisation de 4 millions d'euros, qui devrait être constatée. Donc ça, c'est dans le cadre du budget annexe. Le sujet a été échangé. On est tous, on va dire, avec la direction des finances, tous d'accord sur l'écriture ; on n'a malheureusement pas pu la passer cette année. Budgétairement elle est tout à fait possible donc elle sera régularisée au titre de 2021.

Les 3 derniers sujets : le premier concerne tout le dispositif de maîtrise des risques ; passer à une certification, c'est quelque part, professionnaliser l'approche des risques et donc en fait rendre le dispositif de contrôle traçable. Donc là, comme toutes les collectivités, votre collectivité est également concernée par cette thématique. Concernant les provisions pour risques et charges, en fait des estimations de charges ou de risques à venir et probables pour la collectivité, on avait précédemment, avant la mise en place du nouveau référentiel comptable, des méthodes de comptabilisation qui étaient un peu plus larges que celles que nous avons aujourd'hui. Et donc nous avons 4,9 millions dans les

comptes de provisions qui ne sont plus justifiés et qui feront également l'objet d'ajustements au titre de 2021.

Enfin dernier sujet, qui est aussi un sujet très transverse, moi j'accompagne 7 autres collectivités, j'ai l'occasion d'échanger avec l'ensemble de mes confrères, qui est un sujet complexe dans le secteur public local, ce sont les engagements donnés et reçus et qui naissent en fait des conventions prises par les collectivités, on sait qu'elles sont nombreuses et que ça nécessite effectivement un travail d'identification de ces conventions pour qu'on puisse bien recenser l'ensemble en fait des engagements reçus et donnés par la collectivité. Donc cela aussi c'est un sujet sur lequel on s'attachera dans les années à venir de cette expérimentation.

Et puis enfin, il y a 2 sujets qui ne sont pas sous la responsabilité de la collectivité mais qui sont également des sujets d'audits. Le premier concerne les recettes fiscales. Comme vous le savez, ces processus en fait sont des processus régaliens et donc une grande partie de ces processus dépendent des services fiscaux. Et donc la collectivité n'a pas la mesure de l'ensemble des risques sur ses recettes fiscales et ses dotations qui s'appuient sur son potentiel fiscal. Donc à ce stade, la réflexion est initiée avec la Cour des comptes pour bénéficier d'un rapport nous permettant d'avoir une assurance sur les calculs et processus gérés par les services fiscaux.

Et enfin, dernier point, beaucoup plus technique donc je vais y passer très rapidement, concernant les fonds propres ; vous avez des fonds propres qui présentent une certaine antériorité et sur laquelle finalement nous n'avons pas de limitation d'audit. Donc ça veut dire qu'on remonte, on va dire de façon très ancienne, sur les comptes et donc ceci pose évidemment un problème entre le rapport coût et valeur ajoutée en fait de la charge d'audit supportable et pertinente à conduire.

Alors juste en guise de conclusion, la situation en fait que je viens de décrire sur la collectivité est une situation on va dire très standard, puisque nous avons eu l'occasion d'échanger au sein de la compagnie nationale des commissaires aux comptes, sur les bilans également d'audits qui ont été faits sur cette première année. Donc on est, je dirais, moi j'ai travaillé sur les comptes de l'État, j'ai travaillé sur les comptes des hôpitaux, des universités, on entre dans une situation somme toute assez classique. L'essentiel est que la dynamique soit présente, elle l'est. Le plan d'action est présent. Nous vous accompagnons pendant 3 ans et donc maintenant l'enjeu effectivement sera que, lorsque je reviendrai l'année prochaine, on constate des améliorations sur les différents sujets que je viens d'évoquer.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de monsieur Granier :

Voilà donc c'est un prend acte ce rapport d'audit. Je voudrais quand même en profiter pour remercier tous les services, service finances mais pas que, pour lesquelles ça représente un énorme travail.

Intervention de madame la présidente :

Merci. En effet, c'est un travail énorme, mais qui permettra de largement améliorer nos procédures, et le travail qui est impulsé par la communauté d'agglomération depuis ces quelques années sera aussi sûrement très bénéfique pour l'ensemble de nos communes puisque les méthodes qui sont mises en place nous serviront également dans nos gestions communales. C'est vrai que c'est à la fois un chantier monumental mais en même temps il faut le voir comme une manière d'avancer et de progresser qui est particulièrement intéressante.

Donc merci madame Baron-Bual pour ces explications, et nous vous retrouverons effectivement assez régulièrement dans les temps à venir.

Est-ce qu'il y a des questions des uns ou des autres sur cette présentation ?

S'il n'y en a pas, comme c'est un prend acte, nous passons s'il vous plaît monsieur Granier, à l'approbation du compte de gestion 2020 pour le budget général.

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le 01/10/2021
ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_222-DE

DEL2021_083 Approbation du compte de gestion 2020 - budget général

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte de gestion 2020 du budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2020.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le responsable du service de gestion comptable d'Albi, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 41 voix pour, 0 voix contre 4 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par le comptable public de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour l'exercice 2020.

DEL2021_084 Approbation du compte de gestion 2020 - budget annexe des transports urbains

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte de gestion 2020 du budget annexe des transports urbains de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2020.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le responsable du service de gestion comptable d'Albi, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 41 voix pour, 0 voix contre 4 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe des transports urbains de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par le comptable public de la communauté d'agglomération pour l'exercice 2020.

DEL2021_085 Approbation du compte de gestion 2020- budget annexe assainissement collectif

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte de gestion 2020 du budget annexe assainissement collectif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2020.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 le responsable du service de gestion comptable d'Albi, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 41 voix pour, 0 voix contre 4 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe assainissement collectif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par le comptable public de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour l'exercice 2020.

DEL2021_086 Approbation du compte de gestion 2020 - budget annexe des zones d'activités

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte de gestion 2020 du budget annexe des zones d'activités de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2020.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 41 voix pour, 0 voix contre 4 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe des zones d'activités de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par le comptable public de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour l'exercice 2020.

DEL2021_087 Approbation du compte de gestion 2020 - budget annexe de l'assainissement non collectif

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte de gestion 2020 du budget annexe de l'assainissement non collectif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté

par le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2020.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le responsable du service de gestion comptable d'Albi, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 41 voix pour, 0 voix contre 4 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement non collectif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par le comptable public de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour l'exercice 2020.

DEL2021_088 Approbation du compte de gestion 2020 - budget annexe parking

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte de gestion 2020 du budget annexe parking de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2020.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le responsable du service de gestion comptable d'Albi, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 41 voix pour, 0 voix contre 4 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe parking de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par le comptable public de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour l'exercice 2020.

DEL2021_089 Approbation du compte de gestion 2020 - budget annexe photovoltaïque

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte de gestion 2020 du budget annexe photovoltaïque de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2020.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le responsable du service de gestion comptable d'Albi, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 41 voix pour, 0 voix contre 4 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe photovoltaïque de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par le comptable public de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour l'exercice 2020.

DEL2021_090 Approbation du compte de gestion 2020 - budget annexe zone d'activité parc technopolitain Innoprod

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte de gestion 2020 du budget annexe zone d'activités parc technopolitain Innoprod de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2020.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le responsable du service de gestion comptable d'Albi, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 41 voix pour, 0 voix contre 4 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe zone d'activités parc technopolitain Innoprod de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par le comptable public de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour l'exercice 2020.

DEL2021_091 Approbation du compte de gestion 2020 - budget annexe zone d'activités Rieumas

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte de gestion 2020 du budget annexe zone d'activités Rieumas de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2020.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le responsable du service de gestion comptable d'Albi, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 41 voix pour, 0 voix contre

4 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe zone d'activités Rieumas de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par le comptable public de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour l'exercice 2020.

DEL2021_092 Approbation du compte de gestion 2020 - budget annexe Immobilier Innoprod

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte de gestion 2020 du budget annexe Immobilier Innoprod de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2020.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le responsable du service de gestion comptable d'Albi, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 41 voix pour, 0 voix contre 4 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe Immobilier Innoprod de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par le comptable public de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour l'exercice 2020.

DEL2021_093 Approbation du compte de gestion 2020 - budget annexe eau potable

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte de gestion 2020 du budget annexe de l'eau potable de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2020.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le responsable du service de gestion comptable d'Albi, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 41 voix pour, 0 voix contre 4 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe de l'eau potable de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par le comptable public de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour l'exercice 2020.

Intervention de monsieur Granier :

L'approbation des comptes de gestion 2020. Ce que je vous propose de faire c'est de les voter peut-être tous à la fois, enfin ou les uns après les autres.

Intervention de madame la présidente :

On va tous les présenter, on les votera ensuite les uns après les autres peut-être, mais on va tous les présenter en même temps oui.

Intervention de monsieur Granier :

Voilà, en fait, l'approbation du compte de gestion, il s'agit de constater la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable pour chacun des budgets. Et il est indiqué au trésorier que sa comptabilité n'appelle ni observation ni réserve de notre part.

Donc je vous propose de commencer par le budget général.

Intervention de madame la présidente :

Est-ce que s'agissant des délibérations, budget général, budget annexe transports urbains, assainissement collectif, zones d'activité, assainissement non collectif, annexe parc photovoltaïque, parc Technopolitain Innoprod, parc d'activité Rieumas, immobilier Innoprod, et eau potable, est-ce qu'il y a des questions des uns ou des autres ?

S'il n'y en a pas, est-ce que vous acceptez qu'on les vote globalement ?

Ou est-ce que vous préférez qu'on les vote les uns après les autres ?

Vous me dites ? On peut les voter globalement ?

Donc s'agissant de l'ensemble des budgets, pardon des comptes de gestion 2020 pour le budget général et l'ensemble des budgets annexes qui ont évoqués, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Madame Ferrand-Lefranc, monsieur Pragnère, madame Hibert, monsieur Tonicello, madame Paturey.

Intervention de monsieur Tonicello :

Madame la Présidente,

Intervention de madame la présidente :

Oui ?

Pardon monsieur Tonicello, je ne vous voyais pas.

Intervention de monsieur Tonicello :

Excusez-moi, pour préciser que madame Paturey vote « pour » ces délibérations.

Intervention de madame la présidente :

D'accord alors on recommence.

Abstention pour les comptes de gestion 2020, abstentions budget général et tous les budgets annexes : madame Ferrand-Lefranc, monsieur Pragnère, madame Hibert, monsieur Tonicello.

Votes pour ?

Merci.

Donc nous pouvons passer maintenant s'il vous plaît monsieur Granier au compte administratif.

DEL2021_094 Compte administratif 2020 : bilan gestion pluriannuelle au 31 décembre 2020

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux opérations pluriannuelles.

Ils disposent également que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement. Cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles la collectivité s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers (à l'exclusion des frais de personnel).

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement global d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. L'autorisation d'engagement constitue la limite supérieure du financement de la dépense définie ci-dessus.

Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement correspondantes.

Le vote de l'autorisation de programme ou de l'autorisation d'engagement est une décision budgétaire, de la compétence du Conseil communautaire et doit être accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

L'équilibre annuel du budget s'apprécie en tenant compte des inscrits au budget.

Ce dispositif est particulièrement adapté pour les opérations d'équipement de grande ampleur dont la réalisation (phase d'études comprise) est répartie sur un minimum de deux exercices.

La communauté d'agglomération utilise déjà ce mécanisme pour de nombreuses opérations.

La nomenclature M57 prévoit, à l'occasion du vote du compte administratif, une présentation d'un bilan de la gestion pluriannuelle. Ce dernier vous est présenté ci-dessous par budget et par opération.

Budget général (en € TTC) :

Autorisation de programme n° 2015-01 : construction d'une passerelle piétonne sur le Tarn

Exercice	2015 Réalisé*	2016 Réalisé	2017 Réalisé	2018 Réalisé	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	248 536,54 €	156 395,35 €	1 797 196,42 €	1 532 837,08 €	3 217 901,83 €	1 120 856,63 €	1 496 452,54 €	9 570 176,39 €
dont : opération passerelle 2015002	248 536,54 €	156 395,35 €	1 797 196,42 €	1 532 837,08 €	3 217 901,83 €	1 120 856,63 €	1 496 452,54 €	9 165 244,50 €
Recettes Prévisionnelles	248 536,54 €	156 395,35 €	1 797 196,42 €	1 532 837,08 €	2 898 381,04 €	786 688,22 €	2 150 141,74 €	9 570 176,40 €
dont : Subvention région			217 021,07 €	- €			1 426 978,93 €	1 644 000,00 €
Subvention Etat			50 556,82 €	154 680,59 €		258 621,13 €	126 141,46 €	590 000,00 €
Subvention département			298 176,45 €	- €		344 201,77 €	351 543,28 €	993 921,50 €
Autofinancement	207 766,61 €	130 740,26 €	936 629,98 €	1 126 709,90 €	2 370 516,42 €			4 433 856,29 €
FCTVA	40 769,93 €	25 655,09 €	294 812,10 €	251 446,59 €	527 864,62 €	183 865,32 €	245 478,07 €	1 503 466,71 €

* Les acquisitions de terrains ne font pas parties de l'autorisation de programme qui comprend les travaux et les études relatifs à l'ouvrage conformément à la délibération n° 1-19/2015.

Cette autorisation de programme a été révisée lors du vote du budget primitif 2021. Son montant a été porté à 11 872 176,40 € TTC.

Autorisation de programme n°2017-01 : financement du logement social PLH 2015-2020

Exercice	2017 Réalisé	2018 Réalisé	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	- €	21 000,00 €	37 000,00 €	43 500,00 €	1 698 500,00 €	1 800 000,00 €
dont : Subvention d'équipements (chapitre 204)	- €	21 000,00 €	37 000,00 €	43 500,00 €	1 698 500,00 €	1 800 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	- €	21 000,00 €	37 000,00 €	43 500,00 €	1 698 500,00 €	1 800 000,00 €
dont : Autofinancement	- €	21 000,00 €	37 000,00 €	43 500,00 €	1 698 500,00 €	1 800 000,00 €

Autorisation de programme n°2017-02 : aide communautaire 1ère clé en Albigeois

Exercice	2017 Réalisé	2018 Réalisé	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	79 683,61 €	141 145,28 €	287 690,12 €	160 374,82 €	1 131 106,17 €	1 800 000,00 €
<i>dont :</i> Subvention d'équipements (chapitre 204)	79 683,61 €	141 145,28 €	287 690,12 €	160 374,82 €	1 131 106,17 €	1 800 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	79 683,61 €	141 145,28 €	287 690,12 €	160 374,82 €	1 131 106,17 €	1 800 000,00 €
<i>dont :</i> Autofinancement	79 683,61 €	141 145,28 €	287 690,12 €	160 374,82 €	1 131 106,17 €	1 800 000,00 €

Autorisation de programme n°2018-01 : programme d'intérêt général (PIG)

Exercice	2018 Réalisé	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	20 000,00 €	68 000,00 €	11 000,00 €	61 000,00 €	160 000,00 €
<i>dont :</i> Subvention d'équipements (chapitre 204)	20 000,00 €	68 000,00 €	11 000,00 €	61 000,00 €	160 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	20 000,00 €	68 000,00 €	11 000,00 €	61 000,00 €	160 000,00 €
<i>dont :</i> Autofinancement	20 000,00 €	68 000,00 €	11 000,00 €	61 000,00 €	160 000,00 €

Autorisation de programme n°2018-02 : construction du centre technique Lebon (parc auto communautaire)

Exercice	2018 Réalisé	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	22 316,44 €	64 052,16 €	143 954,16 €	2 591 249,24 €	2 821 572,00 €
<i>dont :</i> opération 002018002 : construction centre technique Lebon	22 316,44 €	64 052,16 €	143 954,16 €	2 591 249,24 €	2 821 572,00 €
Recettes Prévisionnelles	22 316,44 €	64 052,16 €	143 954,16 €	2 591 249,24 €	2 821 572,00 €
<i>dont :</i> Autofinancement et emprunt FCTVA	18 655,65 € 3 660,79 €	53 545,04 € 10 507,12 €	120 339,92 € 23 614,24 €	2 166 180,71 € 425 068,53 €	2 358 721,33 € 462 850,67 €

Cette autorisation de programme a été révisée lors du vote du budget primitif 2021. Le montant a été porté à 4 527 274,24 € TTC. La révision prend en compte l'évolution de la répartition des coûts entre le budget général et le budget annexe transports urbains, évaluée initialement à 70% sur le budget annexe transports urbains et 30 % sur le budget général. La part supportée par le budget général est désormais portée à 40% en fonction des surfaces réellement utilisées pour les besoins du service transports urbains.

Autorisation de programme n°2019-01 : opération globale d'aménagement de l'INU Champollion

Exercice	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	128 700,00 €	- €	314 800,00 €	443 500,00 €
dont : Opération aménagement locaux INU Champollion (002019001)	128 700,00 €	- €	314 800,00 €	443 500,00 €
Recettes Prévisionnelles	128 700,00 €	- €	314 800,00 €	443 500,00 €
dont : Autofinancement	128 700,00 €	- €	314 800,00 €	443 500,00 €

Autorisation de programme n°2019-02 : programme d'intérêt général en faveur du logement 2019-2022

Exercice	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	- €	6 000,00 €	354 000,00 €	360 000,00 €
dont : opération programme d'intérêt général en faveur des propriétaires occupants et locataires du parc privé (002019002)	- €	6 000,00 €	354 000,00 €	360 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	- €	6 000,00 €	354 000,00 €	360 000,00 €
dont : Autofinancement	- €	6 000,00 €	354 000,00 €	360 000,00 €

Autorisation de programme n°2019-03 : projet ANRU aide au relogement

Exercice	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	- €	50 000,00 €	430 000,00 €	480 000,00 €
dont : opération projet ANRU aide au relogement (002019003)	- €	50 000,00 €	430 000,00 €	480 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	- €	50 000,00 €	430 000,00 €	480 000,00 €
dont : Autofinancement	- €	50 000,00 €	430 000,00 €	480 000,00 €

Cette autorisation de programme a été révisée lors du vote du budget primitif 2021. Son montant a été ramené à 330 000 € TTC (prise en compte du règlement financier adopté en juillet 2019 et du nombre réel de dossiers à traiter).

Autorisation de programme n°2019-04 : Cantepau demain

Exercice	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	6 480,00 €	68 754,21 €	8 069 210,79 €	8 144 445,00 €
dont : opération Cantepau demain (002019004)	6 480,00 €	68 754,21 €	8 069 210,79 €	8 144 445,00 €
Recettes Prévisionnelles	6 480,00 €	68 754,21 €	8 069 210,79 €	8 144 445,00 €
dont : FCTVA	1 062,98 €	11 278,44 €	1 323 673,34 €	1 336 014,76 €
Autofinancement et emprunt	5 417,02 €	57 475,77 €	6 745 537,45 €	6 808 430,24 €

Autorisation de programme n°2019-05 : Programme de réhabilitation des déchetteries

Exercice	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	- €	161 901,44 €	4 138 098,56 €	4 300 000,00 €
dont : opération programme de réhabilitation des déchetteries (002019005)	- €	161 901,44 €	4 138 098,56 €	4 300 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	- €	161 901,44 €	4 138 098,56 €	4 300 000,00 €
dont :				
Autofinancement et emprunt		135 343,13 €	3 459 284,87 €	3 594 628,00 €
Exercice FCTVA	2020	26 558,31 €	2021 678 813,69 €	Total autorisation de programme 705 372,00 €

Autorisation de programme n°2020-01 : Plan paysage

Exercice	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	- €	219 000,00 €	219 000,00 €
dont : opération programme de plan paysage (002020004)	- €	219 000,00 €	219 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	- €	219 000,00 €	219 000,00 €
dont :			
Autofinancement	- €	183 075,24 €	183 075,24 €
FCTVA	- €	35 924,76 €	35 924,76 €

Autorisation de programme n°2020-02 : Audits énergétiques – PCAET

Exercice	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	- €	180 000,00 €	180 000,00 €
dont : opération programme audits énergétiques (002020005)	- €	180 000,00 €	180 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	- €	180 000,00 €	180 000,00 €
dont : Autofinancement	- €	180 000,00 €	180 000,00 €

Cette autorisation de programme a été révisée lors du vote du budget primitif 2021. Son montant a été ramené à 24 000 € TTC (prise en compte cofinancement région).

Autorisation d'engagement n°2020-01 : partenariat triennal habitat info conseil ménage

Exercice	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation d'engagement
Crédits de paiement prévisionnels	5 000,00 €	10 000,00 €	15 000,00 €
dont : Habitat info conseil ménage (nature 6281)	5 000,00 €	10 000,00 €	15 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	5 000,00 €	10 000,00 €	15 000,00 €
dont : Autofinancement	5 000,00 €	10 000,00 €	15 000,00 €

Autorisation d'engagement n°2020-02 : Cantepau demain

Exercice	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation d'engagement
Cantepau demain (nature 6238)	16 748,46 €	103 251,54 €	120 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	16 748,46 €	103 251,54 €	120 000,00 €
dont : Autofinancement	16 748,46 €	103 251,54 €	120 000,00 €

Autorisation d'engagement n°2020-03 : révision programme local de l'habitat

Exercice	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	- €	200 000,00 €	200 000,00 €
<i>dont : révision programme local de l'habitat (nature 617)</i>	- €	200 000,00 €	200 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	- €	200 000,00 €	200 000,00 €
<i>dont : Autofinancement</i>	- €	200 000,00 €	200 000,00 €

Budget annexe transports urbains :

Autorisation de programme n°2018-03: construction du centre technique Lebon (STUR)

Exercice	2018 Réalisé	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	43 393,07 €	124 644,31 €	279 910,98 €	5 038 441,64 €	5 486 390,00 €
<i>dont : opération 012018002 : construction centre technique Lebon</i>	43 393,07 €	124 644,31 €	279 910,98 €	5 038 441,64 €	5 486 390,00 €
Recettes Prévisionnelles	43 393,07 €	124 644,31 €	279 910,98 €	5 038 441,64 €	5 486 390,00 €
<i>dont : Autofinancement et emprunt</i>	43 393,07 €	124 644,31 €	279 910,98 €	5 038 441,64 €	5 486 390,00 €

Cette autorisation de programme a été révisée lors du vote du budget primitif 2021. Son montant a été porté à 5 659 092,80 € HT. La révision prend en compte l'évolution de la répartition des coûts entre le budget général et le budget annexe transports urbains, évaluée initialement à 70% sur le budget annexe transports urbains et 30 % sur le budget général. La part supportée par le budget annexe transports urbains a été ramenée à 60% en fonction des surfaces réellement utilisées pour les besoins du service transports urbains.

Budget annexe Immobilier économique :

Autorisation de programme n°2018-04: extension hôtel d'entreprises

Exercice	2018 Réalisé	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	2 300,00 €	7 413,22 €	282 045,32 €	5 695 241,46 €	5 987 000,00 €
<i>dont : opération 09201801 Extension hôtel d'entreprises</i>	2 300,00 €	7 413,22 €	282 045,32 €	5 695 241,46 €	5 987 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	2 300,00 €	7 413,22 €	282 045,32 €	5 695 241,46 €	5 987 000,00 €
<i>dont : Autofinancement et emprunt</i>	2 300,00 €	7 413,22 €	282 045,32 €	5 695 241,46 €	5 987 000,00 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de la situation au 31 décembre 2020 de chacune des opérations gérées en AP/CP ou en AE/CP.

Intervention de monsieur Granier :

Bilan de gestion pluriannuel au 31 décembre 2020. Tout d'abord, les autorisations de programme. Donc je vous propose de prendre acte de la situation au 31 décembre 2020, conformément à la réglementation de chacune des opérations gérées en APCP, ou enfin en autorisation de programme crédit paiement ou en autorisation d'engagement crédits de paiement.

Donc sur le budget général, pour la construction de la passerelle, pour le financement au logement social PLH 2015-2020, pour l'aide communautaire première clé en Albigeois, programme d'intérêt général, la construction du centre technique Lebon, l'aménagement de l'INU Champollion, programme d'intérêt général en faveur du logement 2019-2022, et projets ANRU aide au logement, ensuite Cantepau demain, le programme de réhabilitation des déchetteries, le plan paysage, et les audits énergétiques, plan climat Air Énergie territoriale. Tout ça, c'était des autorisations de programme, donc c'est-à-dire en investissement.

Et ensuite toujours sur le budget général, mais en fonctionnement, les autorisations d'engagement pour le partenariat triennal habitat info conseil ménages, Cantepau Demain et révision du programme de l'habitat.

Et ensuite 2 autorisations de programme sur des budgets transports urbains, la partie transports urbains pour la construction du centre technique Lebon, et pour le budget annexe immobilier économique, extension de l'hôtel d'entreprises. Est-ce que vous avez des questions particulières ?

Intervention de madame la présidente :

Madame Ferrand-Lefranc, vous avez la parole ici.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Merci.

Ce n'est pas une question, par contre je voulais parler de la passerelle. Parce que je suis contente, j'ai trouvé enfin des nouvelles de la passerelle ; il faut dire qu'elles sont quand même bien cachées puisqu'elles sont dans la dernière délibération donc la délibération 85 qui concerne les décisions de la Présidente, et parmi les 66 pages de décisions de la Présidente, donc à la délibération 1054, à la décision pardon 1054.

Là, on apprend qu'effectivement il y a un engagement pour presque 250000€. Donc je voulais savoir si nous avons des nouvelles du litige entre IOA et la C2A ? Notamment par rapport à ce litige, la question des expertises, puisque par ces presque 250000€, ce qui est engagé concerne en fait une étude ; et la question que je me pose c'est si cette étude se fait avant de connaître le résultat du litige, donc les expertises, est-ce qu'on ne risque pas finalement de repartir dans quelque chose avec beaucoup de point d'interrogations sur cette 3e entreprise ?

Donc ensuite, la question est par rapport à cette passerelle, quand sera-t-elle finie ? Est-ce que vous avez des informations sur ça ?

Et ensuite, notre grande inquiétude sur une rallonge budgétaire.

Je rappelle que cette passerelle, au départ on est partis à 4 millions, nous en sommes pratiquement à 12 millions. Donc cet argent qui est mis là, finalement, on ne le met pas ailleurs. Et donc je me suis amusée à calculer avec ses 8 millions de dépassement de budget, ce que l'on aurait pu faire, et ce n'est pas moins de 160 km de trottoirs qu'on aurait pu faire dans l'agglomération. L'amélioration des trottoirs concerne en fait la totalité des Grands Albigeois. Je pense notamment aux personnes à mobilité réduite, je pense notamment aux mamans avec des poussettes. Et je pense que cela serait intéressant d'avoir des options politiques qui puissent concerner une grande majorité des grands albigeois.

Merci.

Intervention de madame la présidente :

On vous a entendu faire des déclarations démagogiques, mais alors là je dois dire que ce soir vous vous placez particulièrement, il n'y a pas de souci.

Alors, on est bien d'accord madame Ferrand-Lefranc, là on est sur un bilan de gestion pluriannuel, c'est-à-dire que tout ce que vous retrouvez là, et sauf erreur de ma part c'est page 25 et non pas dans la liste des décisions du président ou de la présidente, tout ce que vous retrouvez là, ce n'est que la compilation entre guillemets de tout ce que vous avez voté ou pas d'ailleurs tout au long de l'exercice écoulé. Donc là, vous êtes censée en principe, vous qui étudiez particulièrement bien toutes les délibérations de ce Conseil, vous êtes censée connaître l'ensemble des éléments qui sont dans ce document. S'agissant du contentieux, effectivement une expertise est en cours, donc nous allons laisser l'expert continuer à travailler. Il y a eu des échanges et des réunions qui se font. Vous comprendrez bien que s'agissant de l'avancement de l'expertise, ce n'est pas une procédure publique et donc nous n'en ferons pas état ce soir dans le cadre de ce Conseil. Le projet sera mené bien évidemment à terme et je pense que ce sera, je suis convaincue que ce sera un projet qui répondra à de nombreux besoins de mobilité, et cela sera fait totalement en complément de tout ce qui est fait par l'Agglomération à la fois s'agissant des vélos, à la fois s'agissant des bus, et monsieur Bouat vous en reparlera tout à l'heure, à la fois s'agissant des travaux de voirie qui sont faits sur l'ensemble des communes de

l'agglomération ; je crois que c'est un petit peu compliqué d'opposer les choses, et les modes de déplacement les uns aux autres ; on est là sur du déplacement doux, on est sur un projet structurant qui effectivement a rencontré un certain nombre de problèmes au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Je ne crois pas qu'une seule fois on ait caché quoi que ce soit à qui que ce soit, et sûrement pas les budgets qui sont alloués à cet équipement. Et donc effectivement vous avez ces éléments dans cette délibération, il n'y a rien de nouveau, il n'y a rien de suspect, il n'y a rien de flou pour reprendre votre terme d'hier soir madame. Et vraiment, je crois qu'il n'y a pas matière à s'enflammer de la manière dont vous l'avez fait. L'expertise est en cours et bien sûr, dès lors qu'on aura des éléments pour l'expertise, on vous tiendra au courant. Est-ce qu'il y a d'autres questions s'agissant de,

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Ce que je regrette,

Intervention de madame la présidente :

Est-ce qu'il y a d'autres questions s'agissant de cette délibération ?

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Ce que je regrette c'est que nous n'ayons pas une information formelle de ce démarrage effectivement de travail, c'est-à-dire de cette étude ; et la question que je me pose c'est comment peut-on lancer une étude alors que le litige est en cours et que les expertises n'ont pas été posées ?

Admettons que les expertises relèvent qu'il y a des problèmes effectivement structurels ou au niveau de la conception même de cette passerelle, comment peut-on lancer une étude sans avoir ce retour ? Donc c'est la question que je vous pose. Est-ce qu'il ne serait pas plus pertinent pour les finances de tous les Grands Albigeois, qu'on commence par avoir le règlement de ce litige, qu'on puisse avoir effectivement ces expertises qui retournent, et qu'ensuite soit lancée l'étude pour 250000€. Donc c'est la question que je vous pose.

Merci.

Intervention de madame la présidente :

Je vais essayer de vous le dire le plus posément possible. D'abord, on est entourés de collaborateurs très compétents. Donc s'entendre dire en permanence que tout est fait n'importe comment, en dépit du bon sens et comme si l'argent public tombait du ciel, ça devient un tout petit peu désagréable. Premier point.

Deuxième point, l'expertise est en cours. Et bien évidemment, rien ne sera lancé tant que l'expertise n'est pas terminée, ou qu'en tout cas, nous n'avons pas de piste. Par contre, il y a aussi un certain nombre de régularisations qui sont à faire. Je pense qu'on en avait déjà parlé la dernière fois, et donc nous sommes en train en parallèle de régulariser un certain nombre de choses, tout en menant le plus loin possible l'expertise et en essayant de trouver une solution la plus rapide et la moins onéreuse possible. Et pour tout ça, je pense que vous pouvez très sincèrement faire confiance à l'ensemble des équipes de l'agglomération, des élus aussi parce qu'à un moment donné, effectivement, il y a des choix à faire. Et je vous propose que dès lors qu'on aura des éléments supplémentaires à vous communiquer, nous vous les communiquions. Il n'y a pas de désordre structurel, il n'y a pas de piège, il n'y a pas d'éléments cachés. Il y a juste un projet particulièrement structurant, particulièrement unique effectivement, qui sera développé et qui permettra à beaucoup de Grands Albigeois de pouvoir se stationner gratuitement du côté de Pratgraussals, d'emprunter cet équipement ; et à un moment où on aura l'occasion d'en reparler dans quelques mois avec monsieur Casimir, mais à un moment aussi où nous aurons des travaux sûrement à faire sur le Pont Vieux ; et on sera bien contents d'avoir des modes de transport un petit peu différents et alternatifs.

S'agissant donc,

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Excusez-moi, je ne peux pas vous laisser dire que j'ai dit que ~~les collaborateurs faisaient~~ n'importe quoi !

Intervention de madame la présidente :

Je n'ai pas dit que vous l'aviez dit.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Ça c'est la première chose, et ensuite je suis contente que nous ayons tous une information supplémentaire, à savoir que ces 250000€ vont servir finalement à un travail préalable.

Intervention de madame la présidente :

Je n'ai pas dit ça madame ! Je n'ai pas dit ça non plus ! Alors vous savez ce qu'on va faire, on va voter cette délibération et je vous propose que nous réouvrons ce sujet lors d'une prochaine réunion quand nous aurons plus d'éléments objectifs à donner et je note bien effectivement l'intérêt pour vous que représente cet équipement, et on saura s'en rappeler en temps et en heure.

S'agissant donc du bilan de gestion pluriannuel concernant le compte administratif 2020, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Intervention de monsieur Granier :

C'est un prend acte.

Intervention de madame la présidente :

Ah merci, oui, donc c'est bon.

Tout ça pour ça.

On passe donc au compte administratif s'il vous plaît, budget général, merci.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Tout ça pour la passerelle et pour les Grands Albigeois. Je pense qu'ils sont à respecter. Merci.

Intervention de madame la présidente :

Chère madame, je me permets juste de vous faire remarquer qu'il y a énormément d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement dans cette délibération et une fois de plus, vous êtes focalisée sur un seul dossier et c'est bien dommage quand on voit tout ce qu'il y avait dans cette délibération. Il y avait sûrement plein de sujets aussi très intéressants à évoquer.

Compte administratif s'il vous plaît, monsieur Granier.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Si je suis focalisée sur ce sujet, je pense que c'est parce que tous les Grands Albigeois s'interrogent sur cette question ! On est tous en train d'attendre des réponses. Donc moi j'aurais vraiment apprécié que vous puissiez donner ces informations sans se retrouver obligés de vous asticoter, j'allais dire, quelque part pour avoir ces réponses.

Intervention de madame la présidente :

Mais vous croyez que si je les avais les réponses je ne vous les donnerai pas ?

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

En tout cas vous en avez donné en tout cas ce soir,

Intervention de madame la présidente :

Vous ne croyez pas que je suis la première à avoir envie de donner des réponses madame ? Vous ne croyez pas que moi aussi je suis impatiente que l'expertise se termine ? Vous ne croyez pas que j'en ai assez d'entendre des leçons de gens qui ne connaissent pas le dossier nous expliquer qu'on ne fait pas bien ?

Donc je vous remercie. Les réponses vous les aurez quand on pourra vous les donner. Ce soir, je ne peux pas vous dire plus que l'expertise est en cours et le dossier continue à être suivi. Je ne peux pas vous en dire plus madame ce soir.

Monsieur Granier, c'est à vous.

DEL2021_095 Compte administratif 2020 - budget général

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Depuis le 1er janvier 2020, la compétence eau potable a été transférée à la communauté d'agglomération de l'Albigeois conformément à la loi Notre.

Afin de pouvoir réaliser des comparaisons à périmètre constant entre les exercices 2019 et 2020, les données de l'exercice 2020 sont présentées avec et sans le budget annexe eau potable.

Avant de vous soumettre le compte administratif de chacun des budgets, les résultats consolidés des onze budgets communautaires sont présentés afin de disposer d'une vision d'ensemble des équilibres budgétaires de l'exercice 2020 :

1/ Les écritures réalisées sur l'exercice 2020 (tous budgets) :

EXERCICE 2020	DEPENSES	RECETTES	Solde
FONCTIONNEMENT	90 176 667,62 €	125 869 974,07 €	35 693 306,45 €
INVESTISSEMENT	63 141 598,86 €	57 614 591,28 €	-5 527 007,58 €
Résultat consolidé 2020	153 318 266,48 €	183 484 565,35 €	30 166 298,87 €

Ecritures réalisées 2020 à périmètre constant (hors eau potable) :

EXERCICE 2020	DEPENSES	RECETTES	Solde
FONCTIONNEMENT	82 690 943,51 €	112 530 503,30 €	29 839 559,79 €
INVESTISSEMENT	54 640 655,52 €	51 378 526,53 €	-3 262 128,99 €
Résultat consolidé 2020	137 331 599,03 €	163 909 029,83 €	26 577 430,80 €

Pour rappel, les données 2019 :

EXERCICE 2019	DEPENSES	RECETTES	Solde
FONCTIONNEMENT	81 461 250,97 €	106 274 335,47 €	24 813 084,50 €
INVESTISSEMENT	65 068 237,05 €	62 236 889,24 €	-2 831 347,81 €
Résultat consolidé	146 529 488,02 €	168 511 224,71 €	21 981 736,69 €

2019		
-------------	--	--

Soit les variations suivantes entre 2019 et 2020 à périmètre constant (en %) :

VARIATION 2020 / 2019	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	+1,5%	+5,9%
INVESTISSEMENT	-16,0%	-17,4%
Résultat consolidé	-6,3%	-2,7%

Le résultat consolidé (tous budgets) pour l'exercice 2020 de la communauté d'agglomération est donc de :

	DEFICIT	EXCEDENT
Résultat consolidé de l'exercice 2020		30 166 298,87 €
Résultat consolidé 2020 à périmètre constant (hors eau potable)		26 577 430,80 €
Rappel du résultat consolidé de l'exercice 2019		21 981 736,69 €

2/ Au titre des écritures engagées sur 2020 et reportées sur 2021 (investissement uniquement) :

	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser 2020 sur 2021	19 448 480,16 €	7 137 577,31 €

Engagement 2020 reportés sur 2021 à périmètre constant (hors eau potable) :

	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser 2020 sur 2021	17 137 949,23 €	4 586 510,69 €

Pour rappel, les données 2019 :

	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser 2019 sur 2020	16 527 909,52 €	7 316 653,64 €

Soit les variations suivantes entre 2019 et 2020 à périmètre constant (en %) :

VARIATION 2020 / 2019	DEPENSES	RECETTE
RàR 2019 / RàR 2020	+3,7%	-37,3%

	DEFICIT	EXCEDENT
Solde des restes à réaliser 2020	- 12 310 902,85 €	
Solde des restes à réaliser 2020 à périmètre constant	✓ 12 551 438,54 €	

Le résultat consolidé 2020 (30 166 298,87 €) permet de financer les reports d'investissement sur l'exercice 2021 (-12 310 902,85 €).

3/ Résultat global :

	DEFICIT	EXCEDENT
Résultat consolidé de l'exercice 2020		30 166 298,87 €
Solde des restes à réaliser	-12 310 902,85 €	
Solde consolidé de l'exercice 2020 (après financement des restes à réaliser)		17 855 396,02 €
Solde consolidé de l'exercice 2020 à périmètre constant (après financement des restes à réaliser – hors eau potable)		14 025 992,26 €

L'excédent global de clôture de l'exercice 2020, après financement des restes à réaliser (qui est une obligation réglementaire) est donc de **17 855 396,02 €** (14 025 992,26 € hors eau potable). Il était de **12 770 480,81 € en 2019**.

Ramené au volume du budget 2020, **cet excédent représente 9,73 % des recettes totales** (183 484 565,35 €), et **11,65 % des dépenses totales** de la communauté d'agglomération (153 318 266,48 €).

Compte administratif du budget général :

Je sou mets à votre approbation le compte administratif du budget général pour l'exercice 2020.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2020	TOTAL 2020
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	---	52 724 216,73 €	52 724 216,73 €
RECETTES	8 123 660,65 €	62 461 506,38 €	70 585 167,03 €
Solde	8 123 660,65 €	9 737 289,65 €	17 860 950,30 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		22 319 261,59 €	22 319 261,59 €
RECETTES	759 892,84 €	22 356 099,77 €	23 115 992,61 €
Solde	759 892,84 €	36 838,18 €	796 731,02 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 52 724 216,73 €

Recettes : 70 585 167,03 € dont 8 123 660,65 € d'excédent reporté

soit un résultat de clôture de : 17 860 950,30 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 22 319 261,59 €

Recettes : 23 115 992,61 € dont 759 892,84 € d'excédent reporté

soit un résultat de clôture de : 796 731,02 €

3- Restes à réaliser 2020 reportés sur l'exercice 2021

Dépenses : 11 801 333,33 €

Recettes : 3 457 737,45 €

Solde des restes à réaliser : -8 343 595,88 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	52 724 216,73 €	70 585 167,03 €
Investissement	22 319 261,59 €	23 115 992,61 €
TOTAL de l'EXERCICE 2020	75 043 478,32 €	93 701 159,64 €
Restes à réaliser	11 801 333,33 €	3 457 737,45 €
TOTAL	86 844 811,65 €	97 158 897,09 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 39 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le compte administratif du budget général pour l'exercice 2020 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2020 du budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE l'inscription au budget supplémentaire des reports de crédits d'investissement, soit :

Dépenses : 11 801 333,33 €

Recettes : 3 457 737,45 €

DÉCLARE toutes les opérations 2020 du budget général définitivement closes.

Intervention de monsieur Granier :

Je vous propose de vous présenter le résultat global consolidé et ensuite de vous présenter les budgets un par un.

Donc le résultat consolidé de l'exercice 2020 fait ressortir un excédent de 81 845 602,18€. Comme il y avait un résultat consolidé reporté de 21 980 736,69€ nous avons un résultat consolidé global 2020 de 30 166 298,87€. Une fois qu'on a déduit de cela les soldes des restes à réaliser de 12 310 902,85€, on a un résultat global consolidé 2020 de 17 856 396,02€.

Ces comptes 2020 ont été impactés par la crise sanitaire. Donc l'Agglomération a déployé des mesures d'urgence dès le début de la crise, des exonérations de loyer pour les résidents de l'hôtel d'entreprises, des mises à disposition de protection pour les soignants et les agents de la collectivité pour un montant de 125 000 €, des avances sur marchés publics, des délais de paiement réduits, l'adhésion au fonds régional local, 250 000€ dont 125 000€ ont été décaissés en 2020 ; dégrèvement de la cotisation foncière pour les entreprises des secteurs d'activité les plus durement impactés par la crise, pour montant de 179 000€.

Mais malgré tout, le choc a été moins violent qu'anticipé pour les finances locales. Par contre, les effets de cette dernière pourraient être différés sur les exercices 2021 2022. Pourquoi ? Parce qu'il a eu la poursuite de la fermeture de certains équipements publics, la baisse du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée des entreprises qui aura un impact sur la contribution économique territoriale, la CFE et la CVAE, avec 2 ans de décalage, donc à partir de 2022, et la poursuite des fonds de soutien aux entreprises nationales et locales. Au total, l'impact de la crise du COVID-19 sur les comptes de l'Agglomération peut être évalué à 1,2 million.

Malgré tout l'Agglomération a maintenu un bon niveau d'investissement. On a investi 14,6 millions d'euros sur le budget général et 13,6 millions sur les budgets annexes. Cela représente 163€ par habitant, contre 126€ pour les agglomérations autres (source DGFIP 2020).

L'autofinancement brut a diminué à 17,18 millions d'euros. Il était de 17,72 en 2019. Et il est quasiment au niveau de ce qu'il était en 2018.

Je vous propose de passer au vote de chaque budget si vous le voulez bien.

Le budget général a un total de dépenses de 86 844 811,65€ et un total de recettes de 97 158 897,09, ça c'est en intégrant les restes à réaliser.

Intervention de madame la présidente :

On peut présenter tous les budgets et monsieur le premier vice-président les fera voter les uns après les autres.

Intervention de monsieur Granier :

D'accord.

Le budget annexe transports urbains : des dépenses de 10 505 062,23€ ; pour des recettes de 11 026 293,62€.

Budget annexe assainissement collectif : des dépenses de 15 149 637,32€ ; pour des recettes de 16 930 523,66€.

Budget annexe zones d'activités : des dépenses de 99 869,50€ ; pour des recettes de 183 952,44 €.

Budget annexe assainissement non collectif : des dépenses de 254 163,83 € et des recettes de 480 193,27 €.

Budget annexe parking : il s'agit du parking des temps modernes, dépenses 447 458,15 € ; recettes de 650 603,06 €.

Budget annexe photovoltaïque : des dépenses de 179 019,06 € et des recettes de 249 781,51 €.

ZAC Innoprod : 18 011 513,92 € de dépenses ; 18 500 007,11 € de recettes.

ZAC Rieumas : 21 528 876,99 € de dépenses, pour des recettes de 21 529 855,87€.

Le budget annexe immobilier Innoprod : avec des dépenses d'1 459 135,61 €, et des recettes des 1 785 432,89 €.

Enfin, le budget eau potable : 15 986 667,45 € pour des recettes de 19 575 535,52€.

Intervention de madame la présidente :

Merci.

*Est-ce qu'il y a des questions s'agissant de la présentation de ces comptes administratifs ?
Monsieur Tonicello, vous avez la parole.*

Intervention de monsieur Tonicello :

Je vous remercie.

Vous l'avez dit, la crise sanitaire a eu un impact sur les finances de la collectivité. Cette crise sanitaire a un impact important. Cette crise sanitaire n'est pas terminée et cette crise sanitaire entre en résonance avec la crise écologique et la crise sociale. Elle nous a fait atterrir, atterrir brutalement, et nous conduit à réfléchir sur les choix politiques en matière d'investissement.

Je m'excuse mais le cas de la passerelle est exemplaire, puisque les sommes englouties dans ce projet sont en décalage avec les besoins du territoire et de ses habitants, particulièrement dans cette période de crise. Et donc nous pensons que l'heure n'est plus aux dépenses somptuaires, mais à la sécurisation des besoins fondamentaux, en matière d'alimentation, de logement, d'emploi ; c'est là que doit porter l'effort collectif selon nous dans l'albigeois.

Je vous remercie.

Intervention de madame la présidente :

On était habitués à ce que les principaux promoteurs des déplacements doux soient contre la passerelle. Je vois que vous ne dérogez pas à la règle, mais il n'y a absolument aucun souci, et que vous encouragez le développement économique, donc suis certaine que vous voterez tout à l'heure toutes les délibérations liées à l'accompagnement et à la préservation de l'emploi sur le territoire.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

S'il n'y en a pas, je laisse la présidence à monsieur Donnez pour qu'il fasse voter l'ensemble des comptes administratifs, s'il vous plaît.

Intervention de monsieur Donnez :

Merci madame la Présidente.

On va reprendre la délibération n°16. La délibération qui vous est proposée c'est d'approuver le compte administratif 2020 sur le budget général.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je ne connais pas bien les noms mais je pense que le secrétariat a acté. Merci.

Et qui est pour ?

Je vous remercie.

DEL2021_096 Compte administratif 2020 - budget annexe des transports urbains

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le budget annexe transports urbains, bénéficie principalement de deux ressources propres : le versement mobilité et le produit des recettes commerciales.

Le versement mobilité est une taxe assise sur la masse salariale, due par les entreprises du territoire de l'agglomération, afin de contribuer au développement du réseau des transports publics.

Son taux est de 0,6% en 2020. Il est inchangé depuis 2008.

Le seuil d'assujettissement de la taxe a été relevé de neuf à onze salariés en 2016. En contrepartie de cette mesure, l'agglomération a perçu une compensation d'un montant de 41 781,62 € en 2018, 43 615,25 € en 2019 et 22 929,14 € en 2020. Depuis 2020, cette compensation est intégrée dans le périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers versés par l'Etat aux collectivités locales. Elle a donc été réduite de 50% en 2020 soit une perte de recettes de 22,9 K€ pour l'agglomération.

En 2019, le versement mobilité s'est élevé à 4,1 M€. Le produit de cette taxe a progressé en moyenne de +2,7% par an entre 2010 et 2019.

Le produit du versement transport est directement lié à la vitalité économique du territoire dont il est d'ailleurs l'un des indicateurs. Il a par conséquent été pleinement impacté par la crise sanitaire. En effet, le dispositif d'activité partielle utilisé massivement depuis le début de la crise génère le paiement par l'Etat d'une indemnité au salarié. Cette dernière est un revenu de remplacement qui n'est pas assujéti aux cotisations et contributions de sécurité sociale. Ainsi, la généralisation du chômage partiel entraîne un manque à gagner potentiellement important pour les autorités organisatrices de la mobilité. Pour 2020, le produit de versement mobilité s'établit à 4 M€, soit une baisse de -1,2% par rapport à 2019. La perte de recettes induite par la crise sanitaire peut être évaluée à 143 K€ sur l'année 2020 (par rapport à une progression du produit de versement mobilité conforme à la tendance des années passées soit environ +2 %).

Les recettes commerciales se sont à quant à elles fortement développées avec une progression de +169 K€ entre 2013 et 2019, soit une augmentation moyenne de +5% par an.

Comme les autres produits des services, cette ressource a été particulièrement impactée par les périodes de confinement. Le produit des ventes s'est établi en 2020 à 0,45 M€, en baisse de 0,22 M€ par rapport à 2019. Cette diminution de recette a néanmoins été partiellement compensée par des économies de charges (carburant, maintenance bus, transports scolaires).

Afin de pérenniser l'équilibre financier de ce budget, la subvention d'équilibre versée par le budget général a été augmentée de 180 K€ : 1,18 M€ effectivement versés au compte administratif 2020 contre 1 M€ prévus au budget primitif 2020 avant le début de la crise sanitaire.

La subvention d'équilibre versée par le budget général et les ressources propres de fonctionnement évoquées précédemment sont essentielles pour assurer le plan de renouvellement des bus.

En 2020, l'agglomération a fait l'acquisition de quatre nouveaux bus standards thermiques mild-hybrides pour un montant total de 1,05 M€.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2020	TOTAL 2020
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	---	6 196 743,35 €	6 196 743,35 €
RECETTES	612 427,53 €	6 539 154,20 €	7 151 581,73 €
Solde	612 427,53 €	342 410,85 €	954 838,38 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	---	1 983 614,68 €	1 983 614,68 €
RECETTES	1 776 454,21 €	1 798 257,68 €	3 574 711,89 €
Solde	1 776 454,21 €	-185 357,00 €	1 591 097,21 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 6 196 743,35 €

Recettes : 7 151 581,73 € dont 612 427,53 € d'excédent reporté

soit un résultat de clôture de : 954 838,38 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 1 983 614,68 €

Recettes : 3 574 711,89 € dont 1 776 454,21 € d'excédent reporté

soit un résultat de clôture de : 1 591 097,21 €

3- Restes à réaliser 2020 reportés sur l'exercice 2021

Dépenses : 2 324 704,20 €

Recettes : 300 000,00 €

Solde des restes à réaliser : -2 024 704,20 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	6 196 743,35 €	7 151 581,73 €
Investissement	1 983 614,68 €	3 574 711,89 €
TOTAL de L'EXERCICE 2020	8 180 358,03 €	10 726 293,62 €
Restes à réaliser	2 324 704,20 €	300 000,00 €
TOTAL	10 505 062,23 €	11 026 293,62 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 39 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le compte administratif du budget annexe transports urbains pour l'exercice 2020 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2020 du budget annexe transports urbains de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE l'inscription au budget supplémentaire des reports de crédits d'investissement, soit :

Dépenses : 2 324 704,20 €

Recettes : 300 000,00 €.

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le 01/10/2021
ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_222-DE

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2020 du budget annexe transports urbains définitivement closes.

La délibération N°17 : le projet de délibération concerne le budget annexe des transports en commun. Donc il vous est proposé d'approuver cette délibération.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est bon pour les services ? Merci.

Qui est pour ?

Je vous remercie.

DEL2021_097 Compte administratif 2020 - budget annexe assainissement collectif

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

La gestion de l'assainissement collectif est soumise à une contrainte particulière (comme l'eau potable) puisque ce budget doit impérativement assurer l'intégralité du financement de ses dépenses par ses ressources propres, sans possibilité pour le budget général d'y contribuer.

Le montant de la redevance d'assainissement est la principale ressource de ce budget (5,37 M€ en 2020) qui a pu mener à bien d'importants investissements ces dernières années tout en maîtrisant l'évolution des tarifs pour l'utilisateur (pas d'augmentation du tarif en 2020).

En 2020, les dépenses d'équipement se sont élevées à 3,21 M€, dont 1,45 M€ pour la modernisation des réseaux, 0,3 M€ pour l'assainissement pluvial, 1,14 M€ pour la STEP de Marssac, 0,21 M€ pour des frais d'études et des acquisitions de matériels et 0,11 M€ pour le schéma directeur.

Je sou mets à votre approbation le compte administratif du budget annexe assainissement non collectif pour l'exercice 2020.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2020	TOTAL 2020
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	---	6 717 387,23 €	6 717 387,23 €
RECETTES	1 328 213,77 €	8 754 766,30 €	10 082 980,07 €
Solde	1 328 213,77 €	2 037 379,07 €	3 365 592,84 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	0,00 €	6 374 683,89 €	6 374 683,89 €
RECETTES	33 933,61 €	6 222 724,74 €	6 256 658,35 €
Solde	33 933,61 €	-151 959,15 €	-118 025,54 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 6 717 387,23 €

Recettes : 10 082 980,07 € dont 1 328 213,77 € d'excédent reporté

soit un résultat de clôture de : 3 365 592,84 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 6 374 683,89 €

Recettes : 6 256 658,35 € dont 33 933,61 € d'excédent reporté

soit un résultat de clôture de : -118 025,54 €

3- Restes à réaliser 2020 reportés sur l'exercice 2021

Dépenses : 2 057 566,20 €

Recettes : 590 885,24 €

Solde des restes à réaliser : -1 466 680,96 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	6 717 387,23 €	10 082 980,07 €
Investissement	6 374 683,89 €	6 256 658,35 €
TOTAL de l'EXERCICE 2020	13 092 071,12 €	16 339 638,42 €
Restes à réaliser	2 057 566,20 €	590 885,24 €
TOTAL	15 149 637,32 €	16 930 523,66 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 39 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le compte administratif du budget annexe assainissement collectif pour l'exercice 2020 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2020 du budget annexe assainissement collectif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE l'inscription au budget supplémentaire des reports de crédits d'investissement, soit :

Dépenses : 2 057 566,20 €

Recettes : 590 885,24 €

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement collectif définitivement closes.

La délibération 18 : concerne le compte administratif donc 2020 sur le budget annexe assainissement collectif. Il vous est proposé d'approuver cette délibération.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Merci.

Qui est pour ?

Je vous remercie

DEL2021_098 Compte administratif 2020 - budget annexe zones d'activités

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte administratif du budget annexe zones d'activités pour l'exercice 2020.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2020	TOTAL 2020
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	---	11 409,10 €	11 409,10 €
RECETTES	96 198,90 €	59 293,14 €	155 492,04 €
Solde	96 198,90 €	47 884,04 €	144 082,94 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	28 460,40 €	60 000,00 €	88 460,40 €
RECETTES	0,00 €	28 460,40 €	28 460,40 €
Solde	-28 460,40 €	-31 539,60 €	-60 000,00 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 11 409,10 €

Recettes : 155 492,04 € dont 96 198,90 € d'excédent reporté

soit un résultat de clôture de : 144 082,94 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 88 460,40 € dont 28 460,40 € de déficit reporté

Recettes : 28 460,40 €

soit un résultat de clôture de : -60 000,00 €

3- Restes à réaliser 2020 reportés sur l'exercice 2021

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

Solde des restes à réaliser : 0,00 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	11 409,10 €	155 492,04 €
Investissement	88 460,40 €	28 460,40 €
TOTAL de l'EXERCICE 2020	99 869,50 €	183 952,44 €

Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
TOTAL	99 869,50 €	183 952,44 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 39 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le compte administratif du budget zones d'activités pour l'exercice 2020 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2020 du budget annexe zones d'activités de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2020 du budget annexe zones d'activités définitivement closes.

Délibération N°19 : compte administratif 2020. Il vous est proposé d'approuver donc le budget annexe zone d'activité.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

DEL2021_099 Compte administratif 2020 - budget annexe assainissement non collectif

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte administratif du budget annexe assainissement non collectif pour l'exercice 2020.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2020	TOTAL 2020
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	---	90 363,83 €	90 363,83 €
RECETTES	220 254,96 €	76 276,37 €	296 531,33 €
Solde	220 254,96 €	-14 087,46 €	206 167,50 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	---	163 800,00 €	163 800,00 €
RECETTES	42 527,94 €	141 134,00 €	183 661,94 €
Solde	42 527,94 €	-22 666,00 €	19 861,94 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 90 363,83 €

Recettes : 296 531,33 € dont 220 254,96 € d'excédent reporté

soit un résultat de clôture de : 206 167,50 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 163 800,00 €

Recettes : 183 661,94 € dont 42 527,94 € d'excédent reporté

soit un résultat de clôture de : 19 861,94 €

3- Restes à réaliser 2020 reportés sur l'exercice 2021

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

Solde des restes à réaliser : -0,00 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	90 363,83 €	296 531,33 €
Investissement	163 800,00 €	183 661,94 €
TOTAL de l'EXERCICE 2020	254 163,83 €	480 193,27 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
TOTAL	254 163,83 €	480 193,27 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 39 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le compte administratif du budget annexe assainissement non collectif pour l'exercice 2020 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2020 du budget annexe assainissement non collectif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement non collectif définitivement closes.

La délibération N°20 : compte administratif 2021. Il vous est demandé de demander d'approuver donc le budget annexe assainissement non collectif.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

DEL2021_100 Compte administratif 2020 - budget annexe parking

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte administratif du budget annexe parking pour l'exercice 2020.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2020	TOTAL 2020
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	---	37 128,55 €	37 128,55 €
RECETTES	9 420,86 €	27 514,58 €	36 935,44 €
Solde	9 420,86 €	-9 613,97 €	-193,11 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	---	135 984,10 €	135 984,10 €
RECETTES	9 359,01 €	366 420,61 €	375 779,62 €
Solde	9 359,01 €	230 463,51 €	239 795,52 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 37 128,55 €

Recettes : 36 935,44 € dont 9 420,86 € d'excédent reporté

soit un résultat de clôture de : -193,11 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 135 984,10 €

Recettes : 375 779,62 € dont 9 359,01 € d'excédent reporté

soit un résultat de clôture de : 239 795,52 €

3- Restes à réaliser 2020 reportés sur l'exercice 2021

Dépenses : 274 345,50 €

Recettes : 237 888,00 €

Solde des restes à réaliser : -36 457,50 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	37 128,55 €	36 935,44 €
Investissement	135 984,10 €	375 779,62 €
TOTAL de l'EXERCICE 2020	173 112,65 €	412 715,06 €
Restes à réaliser	274 345,50 €	237 888,00 €
TOTAL	447 458,15 €	650 603,06 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 39 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le compte administratif du budget annexe parking pour l'exercice 2020 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2020 du budget annexe parking de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE l'inscription au budget supplémentaire des reports de crédits d'investissement, soit :

Dépenses : 274 345,50 €

Recettes : 237 888,00 €

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2020 du budget annexe parking définitivement closes.

Délibération 21 : compte administratif 2020. Il vous est demandé d'approuver le budget annexe parking.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Vous n'êtes que 3 ? 4, pardon, merci.

Qui est pour ?

Je vous remercie.

DEL2021_101 Compte administratif 2020 - budget annexe photovoltaïque

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte administratif du budget annexe photovoltaïque pour l'exercice 2020.

	Résultats antérieurs	Réalizations 2020	TOTAL 2020
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	---	96 546,06 €	96 546,06 €
RECETTES	31 354,94 €	74 366,85 €	105 721,79 €
Solde	31 354,94 €	-22 179,21 €	9 175,73 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	---	82 473,00 €	82 473,00 €
RECETTES	48 278,72 €	95 781,00 €	144 059,72 €
Solde	48 278,72 €	13 308,00 €	61 586,72 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 96 546,06 €

Recettes : 105 721,79 € dont 31 354,94 € d'excédent reporté
 soit un résultat de clôture de : 9 175,73 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 82 473,00 €

Recettes : 144 059,72 € dont 48 278,72 € d'excédent reporté
 soit un résultat de clôture de : 61 586,72 €

3- Restes à réaliser 2020 reportés sur l'exercice 2021

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

Solde des restes à réaliser : 0,00 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	96 546,06 €	105 721,79 €
Investissement	82 473,00 €	144 059,72 €
TOTAL de l'EXERCICE 2020	179 019,06 €	249 781,51 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
TOTAL	179 019,06 €	249 781,51 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 39 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le compte administratif du budget annexe photovoltaïque pour l'exercice 2020 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2020 du budget annexe photovoltaïque de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2020 du budget annexe photovoltaïque définitivement closes.

Délibération 22 : compte administratif 2020. Il vous est demandé d'approuver le budget annexe photovoltaïque.

Qui est contre ?
 Qui s'obtient ?
 Qui est pour.
 Je vous remercie.

DEL2021_102 Compte administratif 2020 - budget annexe ZAC Innoprod

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte administratif du budget annexe ZAC Innoprod pour l'exercice 2020.

	Résultats antérieurs	Réalizations 2020	TOTAL 2020
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	---	8 472 607,60 €	8 472 607,60 €
RECETTES	1 559 756,51 €	8 472 607,60 €	10 032 364,11 €
Solde	1 559 756,51 €	0,00 €	1 559 756,51 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	1 125 418,72 €	8 403 487,60 €	9 528 906,32 €
RECETTES	---	8 467 643,00 €	8 467 643,00 €
Solde	-1 125 418,72 €	64 155,40 €	-1 061 263,32 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 8 472 607,60 €
 Recettes : 10 032 364,11 € dont 1 559 756,51 € d'excédent reporté
 soit un résultat de clôture de : 1 559 756,51 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 9 528 906,32 € dont 1 125 418,72 € de déficit reporté
 Recettes : 8 467 643,00 €
 soit un résultat de clôture de : -1 061 263,32 €

3- Restes à réaliser 2020 reportés sur l'exercice 2021

Dépenses : 0,00 €
 Recettes : 0,00 €
 Solde des restes à réaliser : 0,00 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	8 472 607,60 €	10 032 364,11 €
Investissement	9 528 906,32 €	8 467 643,00 €
TOTAL de l'EXERCICE 2020	18 001 513,92 €	18 500 007,11 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
TOTAL	18 011 513,92 €	18 500 007,11 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 39 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le compte administratif du budget annexe ZAC Innoprod pour l'exercice 2020 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2020 du budget annexe ZAC Innoprod de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2020 du budget annexe ZAC Innoprod définitivement closes.

Délibération 23 : compte administratif 2020. Il vous est demandé donc d'approuver le budget annexe de la Zac Innoprod.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

DEL2021_103 Compte administratif 2020 - budget annexe ZAC Rieumas

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte administratif du budget annexe ZAC RIEUMAS pour l'exercice 2020.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2020	TOTAL 2020
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	---	8 040 804,19 €	8 040 804,19 €
RECETTES	5 517 029,44 €	8 041 083,19 €	13 558 112,63 €
Solde	5 517 029,44 €	279,00 €	5 517 308,44 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	5 447 268,61 €	8 040 804,19 €	13 488 072,80 €
RECETTES	---	7 971 743,24 €	7 971 743,24 €
Solde	-5 447 268,61 €	-69 060,95 €	-5 516 329,56 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 8 040 804,19 €
 Recettes : 13 558 112,63 € dont 5 517 029,44 € d'excédent reporté
 soit un résultat de clôture de : 5 517 308,44 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 13 488 072,80 € dont 5 447 268,61 € de déficit reporté
 Recettes : 7 971 743,24 €
 soit un résultat de clôture de : -5 516 329,56 €

3- Restes à réaliser 2020 reportés sur l'exercice 2021

Dépenses : 0 €
 Recettes : 0 €
 Solde des restes à réaliser : 0 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	8 040 804,19 €	13 558 112,63 €
Investissement	13 488 072,80 €	7 971 743,24 €
TOTAL de l'EXERCICE 2020	21 528 876,99 €	21 529 855,87 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
TOTAL	21 528 876,99 €	21 529 855,87 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 39 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le compte administratif du budget annexe ZAC RIEUMAS pour l'exercice 2020 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2020 du budget annexe ZAC RIEUMAS de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2020 du budget annexe ZAC RIEUMAS définitivement closes.

Délibération 24 : compte administratif 2020. Il vous est demandé d'approuver le budget annexe Zac de Rieumas.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Il m'est précisé par les services qu'il faudra nous dire le vote de madame Paturey.

Intervention de monsieur Tonicello :

À l'exception de ce que j'ai précisé tout à l'heure, tous les autres votes sont identiques.

Intervention de monsieur Donnez :

Combien ? Ça marche, merci beaucoup.

DEL2021_104 Compte administratif 2020 - budget annexe immobilier innoprod

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte administratif du budget annexe Immobilier InnoProd pour l'exercice 2020.

	Résultats antérieurs	Réalizations 2020	TOTAL 2020
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	---	303 736,87 €	303 736,87 €
RECETTES	200 178,58 €	325 438,55 €	525 617,13 €
Solde	200 178,58 €	21 701,68 €	221 880,26 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	---	475 398,74 €	475 398,74 €
RECETTES	1 099 353,59 €	160 462,17 €	1 259 815,76 €
Solde	1 099 353,59 €	-314 9356,57 €	784 417,02 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 303 736,87 €

Recettes : 525 617,13 € dont 20 178,58 € d'excédent reporté

soit un résultat de clôture de : 221 880,26 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 475 398,74 €

Recettes : 1 259 815,76 € dont 1 099 353,59 € d'excédent reporté

soit un résultat de clôture de : 784 417,02 €

3- Restes à réaliser 2020 reportés sur l'exercice 2021

Dépenses : 680 000,00 €

Recettes : 0,0 €

Solde des restes à réaliser : -680 000,00 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	303 736,87 €	525 617,13 €
Investissement	475 398,74 €	1 259 815,76 €
TOTAL de l'EXERCICE 2020	779 135,61 €	1 785 432,89 €
Restes à réaliser	680 000,00 €	0,00 €
TOTAL	1 459 135,61 €	1 785 432,89 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 39 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le compte administratif du budget annexe Immobilier InnoProd pour l'exercice 2020 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2020 du budget annexe Immobilier InnoProd de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2020 du budget annexe Immobilier InnoProd définitivement closes.

Délibération 25 : compte administratif 2020. Il vous est demandé d'approuver le budget annexe immobilier Innoprod.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

DEL2021_105 Compte administratif 2020 - budget annexe eau potable

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Un budget annexe eau potable (régie à simple autonomie financière) a été créé au 1^{er} janvier 2020 sur le périmètre des quatre communes qui géraient précédemment ce service en régie (Albi, Arthès, Lescure et Saint-Juéry).

Ce budget annexe qui est un service public industriel et commercial est intégralement financé par les usagers des quatre communes. Les ventes d'eau et les abonnements (part fixe) s'établissent à 7,95 M€ en 2020. Les tarifs 2019 des quatre communes ont été reconduits en 2020 (pas d'augmentation de tarif suite au transfert de compétence).

Les investissements hors dette s'élèvent à 6,9 M€, dont 5,1 M€ pour la station de production d'eau potable mutualisée, 1,7 M€ pour les renouvellements de réseaux et 54,4 K€ de frais d'études et d'acquisitions de matériels.

Pour le reste du territoire, la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est substituée aux communes au sein des syndicats du Dadou (Cunac, Cambron, Rejaillon, Denat, Puygouzon, Saliès, Carlus, Rouffiac, Le Séquestre et Terssac) et du Gaillacois (Castelnau de Lévis et Marssac) au 1^{er} janvier 2020.

Je sou mets à votre approbation le compte administratif du budget annexe eau potable pour l'exercice 2020.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2020	TOTAL 2020
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	---	7 485 724,11 €	7 485 724,11 €
RECETTES	0,00 €	13 339 470,77 €	13 339 470,77 €
Solde	0,00 €	5 853 743,66 €	5 853 743,66 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	0,00 €	8 500 943,34 €	8 500 943,34 €
RECETTES	0,00 €	6 236 064,75 €	6 236 064,75 €
Solde	0,00 €	-2 264 878,59 €	-2 264 878,59 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 7 485 724,11 €

Recettes : 13 339 470,77 €

soit un résultat de clôture de : 5 853 743,66 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 8 500 943,34 €

Recettes : 6 236 064,75 €

soit un résultat de clôture de : -2 264 878,59 €

3- Restes à réaliser 2020 reportés sur l'exercice 2021

Dépenses : 2 310 530,93 €

Recettes : 2 551 066,62 €

Solde des restes à réaliser : 240 535,69 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	7 485 724,11 €	13 339 470,77 €
Investissement	8 500 943,34 €	6 236 064,75 €
TOTAL de l'EXERCICE 2020	15 986 667,45 €	19 575 535,52 €
Restes à réaliser	2 310 530,93 €	2 551 066,62 €
TOTAL	18 297 198,38 €	22 126 602,14 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 39 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le compte administratif du budget annexe eau potable pour l'exercice 2020 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2020 du budget annexe eau potable de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE l'inscription au budget supplémentaire des reports de crédits d'investissement, soit :

Dépenses : 2 310 530,93 €

Recettes : 2 551 066,62 €

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2020 du budget annexe eau potable définitivement closes.

Et enfin, la délibération 26 : compte administratif 2020, sur le budget annexe eau potable.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Intervention de madame la présidente :

Merci. Donc nous pouvons poursuivre s'il vous plaît, avec les affectations de résultats en commençant par le budget général.

DEL2021_106 Affectation résultat 2020 - budget général

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le compte administratif 2020 du budget général fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 17 860 950,30 €.

Je sou mets à votre approbation le projet d'affectation de résultat de fonctionnement qui se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement : + 17 860 950,30 €

Résultat d'investissement (hors restes à réaliser) : + 796 731,02 €

Solde des restes à réaliser : - 8 343 595,88 €

Résultat d'investissement (y compris restes à réaliser) : - 7 546 864,86 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit donc être alloué à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

Affectation au compte 1068 en investissement : **+7 546 864,86 €**

Report du résultat en section de fonctionnement : **+10 314 085,44 €** (17 860 950,30 € - 7 546 864,86 €)

Report du résultat en section d'investissement : **+796 731,02 €**

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 40 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

DECIDE l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 au compte 1068 du budget général pour un montant de **7 546 864,86 €**.

DECIDE le report du résultat de fonctionnement 2020 au compte 002 du général pour un montant de **10 314 085,44 €**.

DECIDE le report du résultat d'investissement 2020 au compte 001 du budget général pour un montant de **796 731,02 €**.

DEL2021_107 Affectation du résultat 2020 - budget annexe des transports urbains

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le compte administratif 2020 du budget annexe des transports urbains fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 954 838,38 €.

Je soumets à votre approbation le projet d'affectation de résultat de fonctionnement qui se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement : +954 838,38 €

Résultat d'investissement (hors restes à réaliser) : +1 591 097,21 €

Solde des restes à réaliser : -2 024 704,20 €

Résultat d'investissement (y compris restes à réaliser) : -433 606,99 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit donc être alloué à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

Affectation au compte 1068 en investissement : **+433 606,99 €**

Report du résultat en section de fonctionnement : **+521 231,39 €** (954 838,38 € - 433 606,99)

Report du résultat en section d'investissement : **+1 591 097,21 €**

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 40 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

DECIDE l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 au compte 1068 du budget annexe des transports urbains pour un montant de **433 606,99 €**.

DECIDE le report du résultat de fonctionnement 2020 au compte 002 du budget annexe des transports urbains pour un montant de **521 231,39 €**.

DECIDE le report du résultat d'investissement 2020 au compte 001 du budget annexe des transports urbains pour un montant de **1 591 097,21 €**.

DEL2021_108 Affectation résultat 2020 - budget annexe assainissement collectif

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le compte administratif 2020 du budget annexe assainissement collectif fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 3 365 592,84 €.

Je sou mets à votre approbation le projet d'affectation de résultat de fonctionnement qui se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement : +3 365 592,84 €

Résultat d'investissement (hors restes à réaliser) : -118 025,54 €

Solde des restes à réaliser : -1 466 680,96 €

Résultat d'investissement (y compris restes à réaliser) : -1 584 706,50 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit donc être alloué à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

Affectation au compte 1068 en investissement : **+1 584 706,50 €**

Report du résultat en section de fonctionnement : **+1 780 886,34 €** (3 365 592,84 € - 1 584 706,50 €)

Report du résultat en section d'investissement : **-118 025,54 €**

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 40 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

DECIDE l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 au compte 1068 du budget annexe assainissement collectif pour un montant de **1 584 706,50 €**.

DECIDE le report du résultat de fonctionnement 2020 au compte 002 du budget annexe assainissement collectif pour un montant de **1 780 886,34 €**.

DECIDE le report du résultat d'investissement 2020 au compte 001 du budget assainissement collectif pour un montant de **-118 025,54 €**.

DEL2021_109 Affectation résultat 2020 - budget annexe zones d'activité

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le compte administratif 2020 du budget annexe zones d'activité fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 144 082,94 €.

Le projet d'affectation de résultat de fonctionnement se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement : 144 082,94 €

Résultat d'investissement (hors restes à réaliser) : -60 000,00 €

Solde des restes à réaliser : 0 €

Résultat d'investissement (y compris restes à réaliser) : -60 000,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit donc être alloué à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

Affectation au compte 1068 en investissement : **+60 000,00 €**

Report du résultat en section de fonctionnement : **84 082,94 €** (144 082,94 € - 60 000,00 €)

Report du résultat en section d'investissement : **-60 000,00 €**

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 40 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

DECIDE l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 au compte 1068 du budget annexe zone d'activités pour un montant de **60 000 €**.

DECIDE le report du résultat de fonctionnement 2020 au compte 002 du budget annexe zone d'activités pour un montant de **84 082,94 €**.

DECIDE le report du résultat d'investissement 2020 au compte 001 du budget zone d'activités pour un montant de - **60 000 €**.

DEL2021_110 Affectation résultat 2020 - budget annexe eau potable

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le compte administratif 2020 du budget annexe eau potable fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 5 853 746,66 €.

Je sou mets à votre approbation le projet d'affectation de résultat de fonctionnement qui se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement : 5 853 746,66 €

Résultat d'investissement (hors restes à réaliser) : -2 264 878,59 €

Solde des restes à réaliser : 240 535,69 €

Résultat d'investissement (y compris restes à réaliser) : -2 024 342,90 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit donc être alloué à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

Affectation au compte 1068 en investissement : **+ 2 024 342,90 €**

Report du résultat en section de fonctionnement : **3 829 403,76 €** (5 853 746,66 € - 2 024 342,90 €)

Report du résultat en section d'investissement : **-2 264 878,59 €**

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 40 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

DECIDE l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 au compte 1068 du budget annexe eau potable pour un montant de **2 024 342,90 €**.

DECIDE le report du résultat de fonctionnement 2020 au compte 002 du budget annexe eau potable pour un montant de **3 829 403,76 €**.

DECIDE le report du résultat d'investissement 2020 au compte 001 du budget annexe eau potable pour un montant de **-2 264 878,59 €**.

Intervention de monsieur Granier :

Alors je rappelle pour les propositions d'affectation des résultats, en fait, il y a lieu de prévoir une affectation de résultat de fonctionnement dès lors que le résultat de fonctionnement est excédentaire et le résultat de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser, est négatif. Donc c'est le cas pour 5 budgets pour lesquels je vous propose de délibérer.

Donc sur le budget général, une affectation de résultat de 7 546 864,86€.

Je les donne toutes les 5 ou on vote à chaque fois ?

Intervention de madame la présidente :

On peut peut-être les présenter toutes et puis on les votera au fur à mesure après, comme ça s'il y a des questions, on les...

Intervention de monsieur Granier :

D'accord.

Pour le budget annexe transports urbains, une affectation de résultat de 433 606,99€. Pour le budget assainissement collectif, une affectation de résultat de 1 584 706,50€. Pour le budget annexe zones d'activités, affectation de résultat de 60 000€.

Et enfin pour le budget eau potable, une affectation de résultat de 2 024 342,90€.

Intervention de madame la présidente :

Merci.

*Est-ce qu'il y a des questions concernant ses affectations de résultat ?
S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des votes contre, s'agissant de l'affectation de résultats au budget général ?*

Abstentions ? Madame Ferrand-Lefranc, monsieur Pragnère, madame Hibert, monsieur Tonicello, madame Paturey.

Votes pour ?

S'agissant de l'affectation du résultat 2020, budget annexe des transports urbains :

Votes contre ?

Abstentions ? Mêmes abstentions que préalablement.

Votes pour ?

Merci.

Budget annexe assainissement collectif :

Votes contre ?

Abstentions ? Mêmes abstentions que précédemment.

Votes pour ?

Merci.

Budget annexe zones d'activités :

Votes contre ?

Abstentions ? Mêmes abstentions que précédemment.

Votes pour ?

Merci.

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Les modifications budgétaires proposées doivent respecter le montant global adopté en budget primitif pour l'exercice 2021.

Chaque dépense nouvelle doit donc être compensée soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au budget primitif, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Je sou mets à votre approbation le projet de décision modificative n°2 du budget général :

- En fonctionnement :

Dépenses : 68 438 €

- Inscription de crédits pour le financement d'enquêtes sociales auprès des gens du voyage qui sont sédentaires sur l'aire de Jarlard (+ 20 000 €). Cette nouvelle dépense est financée à 50% par l'Etat et par la diminution des crédits prévus pour le guichet unique de la rénovation énergétique (-10 000 €) ;

- Ajustement des recettes liées aux impôts et taxes ainsi qu'aux dotations versées par l'Etat en fonction des notifications reçues (+58 438 €).

- En investissement :

Dépenses : 0 €

- Inscription des crédits nécessaires à l'entrée au capital de la SCIC « Arpèges et Trémolos ». L'autorisation de programme « prise de participation dans les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) » adoptée lors du vote du budget primitif 2021 pour un montant de 540 000 € est donc révisée et son montant porté à 555 000 € (+ 15 000 €). Ces dépenses sont compensées par la diminution de l'enveloppe prévue pour les acquisitions de terrains (- 15 000 €).

Recettes : 0 €

- Néant.

La modification proposée augmente de 68 438 € le montant des crédits inscrits sur le budget général 2021.

Le détail des opérations est proposé en annexe ci-jointe.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

ADOpte la décision modificative n°2 du budget général 2021 telle que détaillée en annexe.

PORTE le montant de l'autorisation de programme n°AP2021—01 « prise de participation dans les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) » à 555 000 € (+15 000 € par rapport au BP 2021) avec une prévision de crédits de paiement pour l'exercice 2021 à 305 000 € (+15 000 € par rapport au BP 2021).

Intervention de monsieur Granier :

Voilà donc il s'agit d'une délibération modificative sur le budget de fonctionnement, 68 438€, pour une étude pour réaliser une enquête sociale auprès des occupants de l'aire d'accueil des gens du voyage de Jarlard, 20 000€ financés à 50% par l'État, et des ajustements de crédits et augmentation de crédits prévus pour l'annulation de titres sur les exercices antérieurs.

Et en investissement, c'est 0€, mais c'est une prise de participation à la SCIC Arpèges et Trémolos pour 15 000 € financés par la diminution de l'enveloppe prévue pour les acquisitions de terrains.

Voilà.

Intervention de madame la présidente :

Merci. Est-ce qu'il y a des questions concernant cette DM ?

S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

C'est une question, c'est une abstention ? Pardon, j'ai vu une main se lever. Ce n'est rien ?

Je n'entends pas pardon.

Intervention de monsieur Pragnère :

J'ai juste levé la main trop tôt.

Intervention de madame la présidente :

Merci. Est-ce qu'il y a des questions concernant cette DM ?

S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

C'est une question, c'est une abstention ? Pardon, j'ai vu une main se lever. Ce n'est rien ?

Je n'entends pas pardon.

Intervention de monsieur Pragnère :

J'ai juste levé la main trop tôt.

Intervention de madame la présidente :

D'accord.

Votes pour donc ?

Merci.

DM n°1 du budget annexe des transports urbains s'il vous plait.

DEL2021_112 Décision modificative n°1 du budget annexe transports urbains

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Les modifications budgétaires proposées doivent respecter le montant global adopté en budget primitif pour l'exercice 2021.

Chaque dépense nouvelle doit donc être compensée soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au budget primitif, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Je sou mets à votre approbation le projet de décision modificative n°1 du budget annexe transports urbains :

Budget annexe transports urbains – DM 1 :

- En fonctionnement :

Dépenses : 0 €

- Ajustement des crédits pour prendre en compte l'évolution du réseau à la rentrée avec l'augmentation des prestations réalisées pour les lignes péri-urbaines sur le territoire (28 000 €) compensée par la diminution des crédits prévus pour le carburant (- 10 000 €) et les salaires (- 18 000 €) ;

Recettes : 0 €

- Néant.

- En investissement :

Dépenses : 0 €

- Transfert des crédits prévus pour les installations complexes spécialisées (- 20 000 €) vers les concessions et droits assimilés afin de financer l'application smartphone sur les mobilités de l'agglomération (+ 20 000 €).

Recettes : 0 €

- Néant.

La modification proposée ne modifie pas les crédits inscrits au budget des transports urbains 2021.

Le détail des opérations est proposé en annexe ci-jointe.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 40 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte la décision modificative n°1 du budget annexe transports urbains 2021 telle que détaillée en annexe.

Intervention de monsieur Granier :

Donc, c'est des redéploiements de crédits pour tenir compte de l'évolution de l'offre de transport à la rentrée de septembre prochain. Et donc c'est une DM à 0€.

Intervention de madame la présidente :

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Bouat aura l'occasion de reparler du réseau des transports urbains tout à l'heure. S'il n'y en a pas,

Intervention de monsieur Tonicello :

J'avais une question madame la Présidente.

Intervention de madame la Présidente :

Oui monsieur Tonicello.

Intervention de monsieur Tonicello :

C'est sur la délibération, il est noté dans le chapitre des dépenses -18000€ concernant les salaires. Donc c'est simplement une demande de précision sur cela, merci.

Intervention de madame la présidente :

On regarde et on vous répond.

Donc, s'agissant cette délibération, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ? Madame Ferrand-Lefranc, monsieur Pragnère, madame Hibert, monsieur Tonicello, madame Paturey.

Votes pour ?

Merci.

La DM numéro 2 du budget annexe assainissement collectif.

DEL2021_113 Décision modificative n°2 du budget annexe assainissement collectif

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Les modifications budgétaires proposées doivent respecter le montant global adopté en budget primitif pour l'exercice 2021.

Chaque dépense nouvelle doit donc être compensée soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au budget primitif, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Je sou mets à votre approbation le projet de décision modificative n°2 du budget annexe Assainissement collectif :

Budget annexe assainissement collectif – DM 2 :

- En fonctionnement :

Dépenses : 0 €

- Néant.

Recettes : 0 €

- Néant.

- En investissement :

Dépenses : 0 €

- Transfert de crédits (150 €) du compte 2183 « matériel de bureau et matériel informatique » vers le compte 2051 « concessions et droits assimilés » pour l'installation d'une licence supplémentaire du logiciel MENSURA.

Recettes : 0 €

- Néant.

La modification proposée ne modifie pas les crédits inscrits sur le budget annexe assainissement collectif 2021.

Le détail des opérations est proposé en annexe ci-jointe.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

ADOpte la décision modificative n°2 du budget annexe assainissement collectif 2021 telle que détaillée en annexe.

Intervention de monsieur Granier :

C'est une délibération à 0€, c'est un transfert de crédits pour faire l'acquisition d'une nouvelle licence du logiciel MENSURA.

Intervention de madame la présidente :

Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y en a pas, votes contre ?

Abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

La DM numéro 2 du budget annexe de l'eau potable.

DEL2021_114 Décision modificative n°2 du budget annexe eau potable

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Les modifications budgétaires proposées doivent respecter le montant global adopté en budget primitif pour l'exercice 2021.

Chaque dépense nouvelle doit donc être compensée soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au budget primitif, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Je sou mets à votre approbation le projet de décision modificative n°2 du budget annexe Eau potable :

Budget annexe Eau potable – DM 2 :

- En fonctionnement :

Dépenses : 47 144,68 €

- Ajustement des crédits pour prendre en compte la régularisation des factures de téléphonie de 2020 (30 000 €) ;
- Les créances non recouvrées rattachées à des titres émis avant le 1er janvier 2020 ont été conservées par les communes d'Albi, Arthès, Lescure et Saint-Juéry. Les éventuelles admissions en non-valeur sont donc comptabilisées sur le budget principal des communes après délibération des conseils municipaux. Dans la mesure où les résultats des budgets annexes de l'eau au 31 décembre 2019 ont été transférés à la communauté d'agglomération, nous sommes tenus de rembourser aux communes les admissions en non-valeur et les créances éteintes qu'elles ont à comptabiliser depuis le transfert de la compétence. A ce titre une provision de 277 115,52 € a été constituée sur l'exercice 2020 (délibération du 29 septembre 2020). Le comptable public a transmis une liste d'admissions en non-valeur ainsi que des créances éteintes à rembourser au titre de l'exercice 2021 pour un montant de 17 144,68 €. Cette dépense sera financée par une reprise de la provision constituée en 2020.

Recettes : 47 144,68 €

- Ajustement des crédits prévus pour l'encaissement des recettes d'eau (30 000 €).
- Reprise sur provision (17 144,68) €.

- En investissement :

Dépenses : 0 €

- Néant.

Recettes : 0 €

- Néant.

La modification augmente de 47 144,68 € de crédits inscrits sur le budget annexe eau potable 2021.

Le détail des opérations est proposé en annexe ci-jointe.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

ADOpte la décision modificative n°2 du budget annexe eau potable 2021 telle que détaillée en annexe.

REPREND la provision pour dépréciation de comptes de redevables constituée en 2020 sur le budget annexe eau potable à hauteur de 17 144,68 €.

DEL2021_114 Décision modificative n°2 du budget annexe eau potable

Intervention de monsieur Granier :

Donc c'est une délibération +47 144,68€ régularisation de factures de téléphonie et des prises en charge d'admission en non-valeur, financées par des reprises de provisions.

Intervention de madame la présidente :

Est-ce qu'il y a des questions ?

Votes contre ?

Abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

Nous poursuivons s'il vous plaît, monsieur Venzal, avec le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, s'il vous plaît.

DEL2021_115 Ressources humaines : plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

La loi de transformation de la fonction publique a modifié les modalités et les enjeux des rapports relatifs à l'égalité hommes femmes dans la fonction publique.

Désormais dénommé plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la fonction publique, ce plan d'actions reprend les éléments du rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes, adopté en marge du débat d'orientation budgétaire en 2020.

Il est établi sur la base du bilan social 2019, adopté en 2020, conformément aux éléments réglementaires qui prévoient, transitoirement, son établissement sur la base des données disponibles dans l'attente de la mise en place effective du rapport social unique.

Sa période d'application couvre les années 2021 à 2023. Il est amendable en cours de période.

Dans le cadre de la concertation régulière avec les partenaires sociaux, et notamment le travail sur les lignes directrices de gestion, il a été convenu que ce plan d'actions, applicable dès 2021, ferait l'objet d'un travail complémentaire. L'objectif de cette concertation sera d'en élargir le champs d'application, au delà de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, à la lutte contre les discriminations de toutes natures.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Loi dite loi Le Pors article 6 septies,

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 juin 2021,

VU l'avis favorable du comité technique du 22 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

ADOpte le plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, joint en annexe de la présente délibération.

Intervention de monsieur Venzal :

Merci madame la Présidente,

Mesdames, messieurs, chers élus,

La loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique configure les nouvelles modalités et les enjeux des rapports relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. Elle modifie entre autres le cadre et les pratiques du dialogue social et renforce la notion d'exemplarité des administrations en matière de déontologie et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ainsi que pour les agents qui présenteraient un handicap.

Ce plan est établi sur la base du bilan social 2019 et sa période d'application couvre les années 2021 à 2023 incluses. Il est bien sûr amendable en cours de période. Il s'appuie sur les quatre axes majeurs suivants. Premièrement, évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération. Deuxièmement, garantir leur égal accès aux corps, grades et emplois de la fonction publique territoriale. Troisièmement, favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale. Et enfin prévenir et traiter les discriminations, actes de violence, harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes.

Nous avons présenté au comité technique du 22 juin les éléments opérationnels du plan que vous avez, joint en annexe, et surtout décidé d'ouvrir une concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux, dans l'objectif d'actualiser et d'élargir le champ d'application à l'ensemble des discriminations, et pas seulement celles liées au genre. Je vous propose madame la présidente, que votre Conseil adopte le plan d'action relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes proposé par cette libération.

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Venzal.

Effectivement comme vous l'avez rappelé le travail est important en lien avec les différentes organisations syndicales et l'ensemble de nos agents.

Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y en a pas, c'est que vous avez été très clair, et le plan annexé état tout à fait limpide.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci beaucoup. On peut poursuivre s'il vous plaît avec la prévoyance.

DEL2021_116 Risque prévoyance des agents - adhésion à la procédure mutualisée de mise en concurrence en vue de la signature d'une convention de participation

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

Depuis 2015, les agents de plusieurs des communes du territoire et de la communauté d'agglomération de l'Albigeois peuvent bénéficier d'une couverture en matière de prévoyance dans le cadre d'une convention de participation.

La convention, d'une durée de six ans, arrive à échéance. Il convient donc de relancer une consultation.

Dans ce cadre, il est proposé à l'ensemble des collectivités et établissements du territoire de l'agglomération de se regrouper pour mettre en œuvre la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation.

Il est précisé que l'adhésion à la procédure de consultation est facultative, et fait l'objet de la présente délibération. Par ailleurs, elle n'emporte pas décision de signer la convention de participation : chacun restera libre d'adhérer à la convention de participation ou d'y renoncer.

De plus, en cas d'adhésion, la fixation ou l'évolution éventuelle d'une participation employeur relève des prérogatives de chaque collectivité.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinea 6,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation financière des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

CONSIDÉRANT l'intérêt d'une protection sociale complémentaire prévoyance pour les agents de la collectivité, et de participer à une mise en concurrence mutualisée pour leur permettre d'en bénéficier au meilleur rapport qualité prix,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de prendre part à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance par mutualisation des risques avec les collectivités adhérentes.

ACCEPTE le mandat des communes et établissements qui l'auront souhaité en vue de conduire les opérations de mise en concurrence.

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer la convention ou de ne pas donner suite.

AUTORISE madame la présidente à signer tous documents liés à la mise en œuvre de cette procédure.

Intervention de monsieur Venzal :

Je propose une délibération concernant l'adhésion à la procédure de mise en concurrence en vue de la signature d'une convention de participation. Dans le cadre d'une convention de participation signé en 2015, les agents de plusieurs collectivités de la communauté d'agglomération de l'Albigeois peuvent, depuis, bénéficier d'une couverture en matière de prévoyance. Je rappelle à cette Assemblée que le décret numéro 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation financière des collectivités au financement de la protection sociale de leurs agents cadre la convention actuelle.

Cette convention, signée pour une durée de 6 ans, arrive à son terme et il convient donc de relancer une consultation auprès des organismes compétents en la matière.

Il est proposé à l'ensemble des communes et des établissements du territoire de se regrouper pour mettre en œuvre la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation. Cette adhésion est facultative et fait l'objet de la présente délibération. Cela n'emporte pas d'être dans l'obligation de signer la convention de participation. Chaque collectivité ou établissement reste décisionnaire de sa volonté à y adhérer ou à y renoncer. Il nous faut toutefois considérer l'intérêt d'une protection sociale complémentaire prévoyance pour les agents de la collectivité et surtout l'intérêt de participer à une mise en concurrence mutualisée pour leur permettre d'en bénéficier au meilleur rapport qualité prix.

Je vous propose, madame la présidente, que nous puissions prendre part à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation et que votre conseil vous autorise à signer tous les documents liés à la mise en œuvre de cette procédure.

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Venzal.

Est-ce qu'il y a des questions concernant cette procédure, qui est un véritable plus proposé à nos agents et effectivement c'est important de pouvoir le faire.

S'il n'y a pas de questions, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

Nous poursuivons donc s'il vous plaît avec les vacations s'agissant des équipements aquatiques s'il vous plaît monsieur Venzal.

DEL2021_117 Ressources humaines : tarif des vacations - équipements aquatiques

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

Les équipements aquatiques emploient toute l'année des vacataires pour faire face aux fluctuations des besoins du service et accueillir le public dans des conditions optimales de sécurité.

Les tarifs de ces vacations étaient complétés par le versement de primes, conformément aux délibérations de l'agglomération. La mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ne permet plus le versement de ces primes qu'il convient par conséquent d'intégrer dans le tarif de la vacation afin de maintenir le niveau de rémunération des vacataires.

Il est proposé de fixer le tarif des vacations de la manière suivante, en fonction du niveau de qualification des maîtres-nageurs :

- Brevet National de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) :
10,16 € / heure en semaine (inchangé)
14,87 € / heure le dimanche

- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS)/ Brevet d'État d'Éducateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN) :
10,60 € / heure en semaine (inchangé)
15,30 € / heure le dimanche

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'évolution des tarifs des vacations des maîtres nageurs.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de monsieur Venzal :

L'ensemble des équipements aquatiques de la communauté d'agglomération de l'Albigeois emploie des vacataires pour faire face aux obligations de service et assurer les conditions optimales légales réglementaires d'accueil des publics sur ces dispositifs et en particulier sur la sécurité des personnes accueillies. Jusqu'à présent les tarifs de ces vacations étaient complétés par le versement de primes confond aux délibérations du Conseil communautaire. Comme vous le savez, la mise en place du RIFSEEP, le régime des indemnitaires tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise, et de

l'engagement professionnel, ne permet plus le versement de ces primes, qui seraient donc illégales si elles étaient versées.

Il convient donc d'intégrer ces primes dans le tarif des vacations pour que les vacataires maintiennent leur niveau de rémunération. Nous avons retraduit cet équilibre de rémunération et fixer des tarifs en fonction des qualifications des vacataires suivant le tableau qui vous est présenté sur la délibération.

Je vous propose, madame la présidente, que votre Conseil approuve l'évolution de ces tarifs, et vous autorise à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Venzal.

Est-ce qu'il y a des questions particulières concernant cette délibération ?

S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

Nous poursuivons avec les astreintes concernant la gestion des déchets

DEL2021_118 Ressources humaines : astreinte gestion des déchets

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

Deux systèmes d'astreinte sont nécessaires aux équipes du service gestion des déchets afin d'assurer la continuité du service et le maintien en sécurité de certaines installations.

Le secteur propreté assure une amplitude de fonctionnement de ses activités du lundi au dimanche.

En particulier le secteur propreté intervient le week-end pour les activités suivantes :

- Le samedi, une quinzaine d'agents interviennent pour assurer la continuité du balayage des rues du centre historique d'Albi mais aussi pour assurer le nettoyage des marchés de plein vent ;
- Une activité plus faible est nécessaire le dimanche matin et mobilise deux agents hors événements particuliers pour assurer une activité de balayage manuel sur le centre historique d'Albi ainsi qu'un vidage des corbeilles de rues.

Dans cette organisation, c'est un des quatre chefs d'équipe (titulaires ou remplaçants) qui assure l'encadrement des agents de propreté, le samedi en présentiel mais est également susceptible d'intervenir le dimanche en cas de besoin (panne, absences, interventions particulières...) en dehors de son temps hebdomadaire de travail. Cette mobilisation particulière relève donc d'une astreinte d'exploitation qu'il convient d'instituer.

Les activités du secteur traitement concernent notamment la gestion des équipements publics que sont les trois déchetteries du territoire, la station de transfert de Ranteil, la plate-forme de compostage et notamment un centre de stockage de déchets non dangereux en post-exploitation.

Plusieurs de ces équipements sont soumis aux réglementations spécifiques des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et nécessitent réglementairement une attention particulière des exploitants au regard de la sécurité des biens et des personnes.

Les différentes possibilités d'intervention sont notamment :

- suite à déclenchement d'une alarme incendie pour manœuvre de véhicules ou d'équipements ou d'une alarme intrusion pour vérification
- pour remise en route de la torchère suite à alarme de dysfonctionnement
- suite à demande des services de secours ou des forces de l'ordre
- en cas de surcroît exceptionnel d'activités sur les déchetteries pour rotations de bennes....

L'astreinte propreté concernera la journée du dimanche pour les chefs d'équipe dont l'activité est planifiée le samedi par rotation ou un jour férié et couvrira l'ensemble des interventions possibles compte-tenu de l'activité des agents propreté le dimanche matin et des aléas pouvant nécessiter une intervention de l'encadrant de proximité. Elle sera effectuée à une fréquence mensuelle pour chaque chef d'équipe.

Cette astreinte d'exploitation ouvre droit à une indemnisation fixée selon les bases réglementaires à 46,55 €.

L'astreinte traitement est une astreinte téléphonique d'un agent du service permettant sa mobilisation en dehors des heures d'activité du site. Cette astreinte débute le lundi matin à 8h pour se terminer le lundi suivant à la même heure et inclut donc le week-end.

Elle concerne l'ensemble des chauffeurs polyvalents du secteur traitement (compétences multiples nécessaires pour manœuvrer des semi-remorques, polybennes, polygrues ou engins...).

Elle est planifiée entre l'ensemble des chauffeurs polyvalents et représente une mobilisation de 5 à 6 semaines par an et par agent.

Cette astreinte d'exploitation pour une semaine complète ouvre droit à une indemnisation fixée selon les bases réglementaires à 159.20 €.

Elle avait été délibérée par le Syndicat Intercommunale de traitement des ordures ménagères de l'Albigeois (SITOMA) et doit être transposée à l'Agglomération.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84/53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 modifié, relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

VU l'avis favorable du comité technique du 1^{er} avril 2021,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 mai 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la mise en place d'une astreinte pour le secteur propreté et le secteur traitement.

DIT QUE les crédits nécessaires au paiement des indemnités budget.

Intervention de monsieur Venzal :

Pour assurer la continuité du service et le maintien en sécurité de certaines installations, deux systèmes d'astreinte sont nécessaires et dévolus aux équipes du service gestion des déchets.

Tout d'abord, le secteur propreté, assure une amplitude de fonctionnement sur l'ensemble de la semaine et intervient en particulier pour le weekend sur les activités suivantes : le samedi pour la continuité du balayage des rues du centre historique et le nettoyage des marchés de plein vent ; et le dimanche pour des événements particuliers, le balayage sur le centre historique, le vidage des corbeilles des rues. Dans cette nouvelle organisation ce sont les chefs d'équipe qui interviennent en dehors de leur temps hebdomadaire, et cette mobilisation relève d'une astreinte d'exploitation qu'il convient d'instituer.

Ensuite le secteur traitement assure la gestion des équipements publics que sont les 3 déchetteries du territoire. Ces installations sont soumises aux réglementations spécifiques des installations classées pour la protection de l'environnement et nécessitent une exploitation particulière au regard de la sécurité des personnes et des biens. Vous avez de précisé dans la délibération qui vous est présentée, les éléments essentiels d'intervention par les agents concernés, dont je vous ferai grâce de la lecture.

L'astreinte propreté concernera la journée du dimanche et sera effectuée sur une fréquence mensuelle. Elle donnera droit à une indemnisation fixée réglementairement à 46,55 euros. L'astreinte traitement est une astreinte téléphonique sur une semaine complète, du lundi 8h au lundi 8h, y compris le week-end bien sûr sur une planification annuelle qui correspondrait à 6 rotations. Elle ouvre droit à une indemnisation réglementaire de 159,20 euros par semaine.

Je porte à votre connaissance que cette astreinte avait été délibérée par le syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'Albigeois, et doit être transposée à la communauté de l'agglomération de l'Albigeois.

Le comité technique du 1er avril a donné un avis favorable à cette démarche.

Je vous propose madame la présidente, que votre Conseil approuve la mise en place d'une astreinte pour le secteur propreté et le secteur traitement, et qu'il vous autorise à inscrire les crédits nécessaires au paiement des indemnités générées au budget en cours d'exercice.

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Venzal.

Est-ce qu'il y a des questions concernant cette délibération ?

Madame Ferrand-Lefranc, vous avez la parole.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Merci. C'est à propos du centre historique d'Albi, où des grands albigeois d'Albi nous ont signalé un problème avec le tri et le ramassage de tri qui intervient en principe une seule fois par semaine. Et en fait, il y a des habitants ou des personnes qui travaillent dans le centre historique, qui a priori laissent des sacs de tri tous les jours. Donc je voulais savoir si vous aviez noté une augmentation des interventions particulières par rapport à ça ? Et ensuite quelles étaient les pistes de solutions que vous envisagiez par rapport à l'application du règlement sur ce ramassage de tri, par rapport aux habitants ou aux personnes qui travaillent.

Merci.

Intervention de madame la présidente :

Alors ce que je vous proposerais madame Ferrand-Lefranc c'est que ce type de question, vous les fassiez remonter directement au service, parce que là on est vraiment sur de

l'organisation j'ai envie de dire courante et quotidienne du service, et qu'on garde pour le Conseil communautaire des interventions sur réellement les délibérations.

Je crois que vous connaissez largement l'organigramme de l'Agglomération. Vous faites régulièrement appel aux services, et sur ce type de questions, je pense que le mieux c'est de le voir directement avec eux. Il peut y avoir des dysfonctionnements parfois, cela peut arriver, mais le mieux c'est de voir directement avec le service pour voir exactement comment les choses peuvent être faites. L'objectif de l'astreinte n'étant pas de venir ramasser systématiquement ce qui pourrait être déposé en dehors des moments de collecte ; parce que si on commence à faire ce type de prestation, on va être 24h sur 24, 7 sur 7 dans les rues à ramasser les ordures ménagères, que ce soit du tri sélectif ou des déchets ménagers.

Donc peut-être serait-il intéressant que vous puissiez le faire remonter aux services.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Par rapport à ça, c'est compliqué pour moi de savoir comment fonctionner, puisqu'hier vous m'avez reproché de poser des questions aux services. Du coup, est-ce que je les pose en Conseil ? Est-ce que je les pose aux services ? Vous me dites. Merci.

Intervention de madame la présidente :

Madame Ferrand-Lefranc, vu le nombre de courriers, de mail, d'appels, que vous passez aux différents services de la Ville ou de l'Agglomération, je vous ai juste demandé effectivement de prioriser les choses. Donc on va se donner une règle de conduite si vous le voulez, pour le mandat. Gardons pour les interventions au Conseil municipal et en Conseil communautaire, comme ce soir, les éléments relatifs aux délibérations ; et ensuite n'hésitez pas à saisir les services. Après, faire X mails pour savoir si vous aurez droit à un tabouret haut pour tenir un bureau de vote, ou faire X mails sur tel ou tel point, effectivement, il y a un moment où cela devient un petit peu lourd à gérer. Mais il n'y a pas de souci, nos services sont à votre disposition, vous le savez, pour répondre à l'ensemble de vos questions.

Donc s'agissait de la délibération concernant l'astreinte de gestion des déchets, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Est-ce qu'il y a des votes pour ?

Je vous remercie.

Nous passons donc à la délibération suivante et en l'absence de Roland Gilles, je vais prendre le relais sur ces délibérations.

DEL2021_119 Réponse aux observations de la chambre régionale des comptes - contrôle villes moyennes

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Le 19 janvier 2018, la chambre régionale des comptes a notifié à la communauté d'agglomération de l'Albigeois l'ouverture d'une procédure de contrôle des comptes et de la gestion de la collectivité. Ce contrôle s'est inscrit dans le cadre d'une enquête régionale de la chambre dédiée aux villes moyennes. Outre sa gestion financière, les compétences de la communauté d'agglomération en matière d'enseignement supérieur et de recherche comme en matière de développement économique ont ainsi été analysées.

Conformément à la loi, le rapport définitif délivré par la chambre régionale des comptes a donné lieu à une communication en conseil communautaire le 17 décembre 2019.

Deux recommandations avaient été émises par la chambre :

- Clarifier les relations entre la communauté d'agglomération et l'association Albi-InnoProd ;
- Evaluer les retombées de la recherche et des transferts de technologie sur les entreprises du territoire.

La suite donnée à ces recommandations doit être portée à connaissance du Conseil communautaire et de la chambre régionale des comptes d'Occitanie avant le 31 décembre 2021.

1 - Clarifier les relations entre la communauté d'agglomération et l'association Albi-InnoProd.

La chambre a considéré que les demandes de subvention ne permettaient pas d'établir que l'association était clairement à l'origine des actions financées.

Cette recommandation a donné lieu à la mise en place de l'action correctrice suivante : les actions proposées par l'association Albi-InnoProd à la communauté d'agglomération en vue de leur subventionnement sont validées préalablement par l'assemblée générale puis sont inscrites dans le projet de convention proposé à l'agglomération. Le descriptif de chaque action proposée comprend au minimum : l'objet, le montant prévisionnel des dépenses supportées par l'association, et au moins un objectif adossé à un indicateur de résultat/réalisation.

Cette action correctrice a été mise en œuvre à l'occasion de la demande de subvention adressée au titre de l'exercice 2021.

2 - Evaluer les retombées de la recherche et des transferts de technologie sur les entreprises du territoire.

L'agglomération ne disposait jusque-là que d'éléments parcellaires, notamment de la part de certains centres de transfert comme le CRITT.

La collectivité a par la suite décidé de réaliser une enquête annuelle adressée à l'ensemble des centres de recherche et de transfert de technologie : Mines, Champollion, CRITT, Rascol, Fonlabour. Cette enquête, lancée au premier trimestre 2021, portait sur les trois dernières années calendaires. Elle a mis en évidence 79 contractualisations effectuées entre 2018 et 2020 au profit des entreprises albigeoises. Le montant global contractualisé afférent est de 1 656 343 €.

Ces données et plus généralement l'analyse de l'impact de la recherche et du transfert de technologie sur le monde économique feront l'objet d'un point spécifique du prochain comité de site enseignement supérieur et recherche albigeois. Un bilan et une analyse similaires seront dressés tous les trois ans afin de disposer d'une vision dynamique de l'impact des retombées.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes d'Occitanie présenté en conseil communautaire le 17 décembre 2019,

VU l'article L243-9 du code des juridictions financières,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du bilan des actions entreprises par la communauté d'agglomération de l'Albigeois suite au rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes présenté en conseil communautaire le 17 décembre 2019.

Intervention de madame la présidente :

Avec d'abord une réponse aux observations de la Chambre régionale des comptes. Puisque vous savez que début 2018, nous avons une notification de la chambre régionale des comptes qui nous a informés de l'ouverture d'une procédure à la fois de de contrôle dans le cadre de son enquête régionale, notamment dédiée à la gestion des villes moyennes. Donc en l'occurrence, on a considéré que la chambre régionale des comptes parlait sûrement des agglomérations moyennes, puisqu'une enquête villes moyennes qui s'ouvre pour une agglomération cela nous a paru un peu étonnant, mais il n'y avait pas de souci. Et donc en plus des éléments de gestion financière, nous avons été interrogés et nous avons dû rendre un certain nombre d'éléments concernant les sujets à la fois d'enseignement supérieur et de développement économique.

Deux recommandations ont été émises par la chambre régionale :

- *Une concernant les relations entre la communauté d'agglomération et l'Association Innoprod, l'association Albi Innoprod, l'association technopolitaine, puisque la Chambre considérait qu'il n'était pas évident de déterminer comment étaient financées les actions de l'association Albi Innoprod. Donc nous avons mis en place dès l'exercice 2021, donc c'est déjà en cours évidemment, nous avons mis en place un système qui permet le subventionnement des actions proposées par l'association Albi Innoprod à la communauté d'agglomération ; et l'ensemble de ces subventionnements sont préalablement validés par l'Assemblée générale et sont (de l'association) et sont ensuite inscrits dans le projet de convention qui est proposé à l'Agglomération. Donc il y a vraiment un distinguo très clair qui est établi entre les actions portées par l'association Albi Innoprod et celles liées à l'Agglomération. Ça c'était la réponse à la première recommandation.*
- *La seconde concernait les questions d'évaluation des retombées du transfert de technologie des établissements d'enseignement supérieur, notamment vers les entreprises du territoire. Ce sont des sujets qui sont assez régulièrement évoqués, que ce soit par le monde de l'enseignement supérieur, et là en l'occurrence, par la chambre régionale des comptes. Effectivement, nous avons des éléments, mais nous avons, on s'est rendu compte grâce à cette attitude qu'on avait parfois des éléments parcellaires, et donc nous avons lancé un système d'enquête annuelle, qui est adressée à l'ensemble de nos partenaires qui sont dans le cadre de la recherche et du transfert de technologies, qui sont cités dans cette délibération, évidemment les Mines, Champollion, le CRIT, Rascol et Fonlabour.*

Grâce à cette première enquête que nous avons lancée au premier trimestre 2021, nous sommes revenus sur les 3 années précédentes ; on a pu estimer à 79 le nombre de contrats qui ont été passés par ces organismes avec des Entreprises du territoire, donc 2018, 2019, 2020. Et ça représente un montant global d'un 1 650 000 € approximativement ; ce qui démontre, s'il en était encore besoin, l'importance des établissements d'enseignement supérieur et de transfert de technologies sur l'économie de territoire. Donc cette recommandation, on peut considérer que la réponse à cette réglementation a été apportée. Nous poursuivrons bien sûr ces enquêtes parce que c'est intéressant de pouvoir continuer à évaluer et suivre l'impact des établissements de transferts de technologies sur l'économie du territoire. Ce qui sera mis en place, c'est qu'au fur à mesure, nous aurons dans le cadre du comité de site de l'enseignement supérieur et de la recherche Albigeois, nous aurons régulièrement des états des lieux de ces évaluations.

Donc je ne sais pas si vous avez des questions concernant cette délibération ?

Si vous n'en avez pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

C'est un prend acte, pardon. Donc on poursuit avec le, je voyais monsieur Venzal me regarder, mais comme je ne voyais pas votre sourire, j'avais un doute. Donc merci monsieur Venzal de me rappeler à l'ordre.

On passe s'il vous plaît donc à Albi Pôle, avec la cession d'une parcelle, à la SCI Somady – CTMI.

DEL2021_120 PAE Albipôle – Cession parcelle à la SCI Somady – CTMI

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Chaudronnerie Tuyauterie Maintenance Industrielle (CTMI), société par actions simplifiée, a été créée voici plus de trente ans. La société est spécialisée dans le secteur d'activité de l'installation de structures métalliques, chaudronnerie et de tuyauterie. Elle intervient chez des industriels de l'agro-alimentaire, du secteur vinicole, de la chimie pour mettre en place des réseaux de tuyauteries process.

Elle a embauché sept personnes ces trois dernières années et compte désormais quinze salariés.

Installée depuis 2013 sur la ZA Albipôle, elle occupe actuellement un bâtiment industriel de 700 m², loué par la SCI Somady, société détenue par Messieurs Patrick et Frédéric Compan, gérants de l'entreprise CTMI. La progression de leur chiffre d'affaire sur les trois dernières années est liée à une forte augmentation du volume d'activités (études et production sur site et sur chantier). Il en résulte que l'entreprise manque de place, aujourd'hui, pour stocker son matériel et pour préparer ses chantiers.

Messieurs Patrick et Frédéric Compan ont confirmé leur souhait de s'agrandir et de réaliser une construction sur Albipôle. Le projet consiste en la construction d'un bâtiment industriel de 450 m², avec possibilité dans le futur de construire 150 m² supplémentaires de bureaux, permettant de produire des sous-ensembles de chantiers (préfabrication tuyauteries, skids de pompage) dans de bonnes conditions.

Pour réaliser ces opérations, CTMI a souhaité acquérir un terrain situé à côté de son bâtiment actuel, en l'occurrence le lot n° 5 de la ZAC Albipôle, d'une surface de 2725 m² (parcelle AK 191). Ce souhait est également motivé par de bonnes perspectives commerciales pour 2021 et 2022 et par l'émergence de nouveaux marchés qui vont demander plus de fabrication en atelier.

La société envisage de créer trois emplois supplémentaires : deux techniciens et un chargé d'affaires.

Il est proposé de vendre le lot n° 5 de la ZAC Albipôle, d'une surface d'environ 2 725 m², avant arpentage, au prix de 25 € H.T/m², taxe en sus., soit une recette d'un montant de 68 125 € HT, taxe en sus conforme à l'évaluation des domaines en date du 14 février 2019.

Comme pour toute implantation sur le Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE), la société devra s'acquitter également d'une participation d'urbanisme basée sur la surface de plancher créée, à hauteur de 51,42 € HT/m². Le montant total de cette participation d'urbanisme est évalué, sur la base du projet présenté, à 23 141 €. Ce montant sera affiné lors du dépôt de permis de construire.

Le montant global versé par l'entreprise s'élèverait, sur la base du projet présenté et en intégrant la participation d'urbanisme, à 33,5 € HT/m².

D'un point de vue technique et par analogie aux autres cessions réalisées, la participation d'urbanisme sera perçue après construction par la commune, en l'occurrence Terssac, qui, conformément à la délibération communale du 21 janvier 2003, les reversera en suivant à l'agglomération qui a réalisé les dépenses d'équipements publics.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'estimation du service des domaines du 14 février 2019, prorogée jusqu'au 1^{er} mars 2022,

VU l'avis favorable du Bureau du 15 juin 2021,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la communauté d'agglomération de l'Albigeois, au regard de sa compétence en développement économique, d'appuyer le développement des entreprises locales et la création d'emplois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la cession du lot n°5 de la ZA AlbiPôle (parcelle AK 191), secteur Jean Thomas et Vedel (PAE) d'une surface de 2 725 m² environ avant arpentage, à la SCI Somady ou à toute personne morale s'y substituant pour son projet de développement.

FIXE le prix de cession à 25 € HT/m² TVA en sus, soit un montant de 68 125 €, TVA en sus, pour une surface estimée à 2 725 m² avant arpentage.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes y afférents.

Intervention de madame la présidente :

CTMI vous le savez, c'est une entreprise qui a été créée il y a plus d'une trentaine d'années sur notre territoire, qui a embauché encore un certain nombre de salariés ces dernières années, puisqu'on est maintenant à 15 salariés dans cette entreprise. On est sur de la chaudronnerie, tuyauterie, maintenance industrielle. Elle est installée depuis 2013 sur la zone d'AlbiPôle, dans des bâtiments qui ne lui laissent plus assez de place pour continuer à se développer et notamment pour préparer son matériel et stocker les éléments nécessaires à ses chantiers.

Donc cette entreprise souhaite s'agrandir. Elle a besoin d'un certain nombre de mètres carrés supplémentaires. Et donc nous vous proposons de lui céder un terrain à côté de son bâtiment actuel, ce qui permettra une cohérence et de faciliter l'exercice de ses missions ; en lui vendant un terrain de 2725 m² au prix de 25€ le mètre carré. Et la société, du fait de cette extension, envisage de créer 3 emplois supplémentaires ; donc une fois de plus un soutien important au développement de nos entreprises grâce à la cession de ces terrains, puisque vous le savez, quand on cède des terrains à 25€ hors taxe le mètre, cela a coûté beaucoup plus à la collectivité pour les aménager, et donc c'est une manière aussi d'accompagner le développement de nos entreprises.

Est-ce que vous avez des questions ?

Si vous n'en avez pas, est-ce que vous avez des votes contre ?

Est-ce que vous avez des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

Nous poursuivons avec la délibération suivante qui est la convention de financement pour le CRITT.

DEL2021_121 CRITT - Convention de financement 2021

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Le centre régional d'innovation et de transfert technologique (CRITT) Automatisation et Robotique assure des prestations technologiques dans le domaine de la robotique et la productique. Il emploie douze personnes, ingénieurs ou techniciens. Le 8 janvier 2014, le CRITT intégrait la halle technologique InnoProd au cœur du parc technopolitain libérant ainsi les locaux qui lui étaient mis à disposition gracieusement par le syndicat mixte CRITT sur la MDI. La communauté d'agglomération de l'Albigeois donnait ainsi au CRITT les moyens de se développer en mettant à sa disposition des locaux neufs plus spacieux (+40%) et mieux équipés (pont roulant, circuit intégré d'air comprimé...).

L'occupation par le CRITT de ces locaux se fait moyennant une redevance d'occupation mensuelle fixe de 1882 € HT (couvrant essentiellement la maintenance des équipements techniques), et l'acquittement des charges variables (consommation d'eau, gaz et d'électricité). De son côté, la communauté d'agglomération assume les coûts d'investissements et de maintenance du gros œuvre du bâtiment.

Considérant l'intérêt pour le développement économique du territoire de disposer d'un outil efficace pour développer l'innovation et le transfert de technologie, une convention de financement lie la communauté d'agglomération et le CRITT Automatisation et Robotique.

Cette convention ouvre droit au versement d'une subvention d'un montant maximal annuel de 52 000€ en deux phases :

- une part fixe de 41 600€, à signature de la convention ;
- une part variable d'un montant de 10 400€ en fonction de l'atteinte de deux objectifs.

En 2020, les objectifs à atteindre étaient les suivants:

- La contribution au développement du tissu économique local : 20% minimum du volume d'activités annuel réalisé auprès d'entreprises implantées sur le territoire de la communauté d'agglomération.

En 2020, et malgré le contexte sanitaire, le CRITT a maintenu sa présence auprès des acteurs économiques locaux puisque les heures consacrées à des projets significatifs en lien avec des entreprises albigeoises sont valorisées à 162 150€ soit environ 22.7% du total toutes entreprises confondues. Le CRITT est intervenu auprès de PME telles que Chêne vert (système de montage industriel), VOA (nouvelle télécommande pour palans), ou encore Mécanumeric (procédé robotisé).

- L'inclusion dans l'écosystème albigeois d'innovation : participation à une opération de communication portée et pilotée par la technopole Albi-InnoProd. Le CRITT en la personne de Benoît Galinier son directeur, est intervenu lors d'un webinaire « PMI & Intelligence artificielle » organisé par la technopole Albi-InnoProd.

Les deux objectifs ont été atteints, ouvrant droit au versement au titre de 2020 de l'intégralité de la part variable soit 10 400€.

Pour l'année 2021, proposition est faite de reconduire le principe d'une part variable de 20% dans l'attribution de la subvention, versée en fonction de l'atteinte de deux objectifs, identiques en nature et en niveau d'ambition, à ceux des années précédentes.

Le montant maximal, versé en cas d'atteinte des objectifs, reste inchangé à 52 000€.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention ci-annexé,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 mai 2021,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le développement économique de la communauté d'agglomération de l'Albigeois de disposer d'un outil efficace pour développer l'innovation et le transfert de technologie à l'échelle du territoire,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

FIXE le montant maximal de la subvention annuelle de fonctionnement attribuée à l'association CRITT à 52 000€ (cinquante deux mille euros).

APPROUVE la convention de financement ci-annexée déterminant les conditions d'attribution de la subvention.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Intervention de madame la présidente :

Le CRITT qu'on a évoqué tout à l'heure en parlant de transfert de technologies. Vous le savez, le CRITT était historiquement implanté dans les locaux de la Maison du développement industriel, sur la zone Albitech. Et lorsque la Halle technologique d'Innoprod a été construite, dès le départ nous avons émis le souhait avec les élus de l'Agglomération de pouvoir avoir une mise en cohérence et en synergie d'un certain nombre d'acteurs du transfert de technologies, et c'est pour cela que le CRITT a rejoint les locaux de la Halle technologique Innoprod, en 2014. Et pour ce faire, le CRITT bénéficie d'espaces beaucoup plus grands que ce qu'ils avaient dans leurs locaux précédents, beaucoup plus adaptés à leur mission ; et cet hébergement se fait en contrepartie du versement d'une redevance d'occupation mensuelle fixe. Le CRITT s'acquitte bien évidemment de ses charges et l'agglomération, de son côté, assume tous les coûts d'investissement et de maintenance du bâtiment.

Parallèlement à cet hébergement, le CRITT bénéficie d'une aide de la part de l'Agglomération, que nous avons, il y a quelques années, décomposée en 2 phases : une part fixe de 41 600,00€ et une part variable de 10 400,00€. L'idée était de ne libérer cette part variable qu'à partir du moment où 2 objectifs étaient atteints. Donc en 2020, les 2 objectifs étaient, tels que vous les voyez dans la délibération, la contribution au développement du tissu économique local. Et vous savez combien le CRITT contribue effectivement au projet de développement des entreprises du territoire, qu'il s'agisse de la VOA, de Mécanuméric, de Chêne vert et de beaucoup d'autres. Le 2e objectif qui avait été

fixé en lien avec le CRITT puisque là aussi bien évidemment tous ces éléments font l'objet de conventions mais aussi et surtout j'ai envie de dire de discussions et d'échanges entre les services de l'Agglomération, les élus et le CRITT ; la 2e condition, enfin le 2e objectif était l'inclusion dans l'écosystème innovant albigeois et c'est à ce titre que le CRITT est intervenu lors d'un webinaire assez récemment sur les PMI et l'intelligence artificielle.

Donc, les 2 conditions étant remplies, nous vous proposons de verser l'intégralité de la part variable au CRITT, donc les 10 400,00€. Et nous vous proposons de reconduire le principe de cette subvention basée sur une part fixe et une part variable pour 2021.

Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

Nous poursuivons avec le réseau entreprendre Tarn.

DEL2021_122 Réseau Entreprendre Tarn - Partenariat 2021

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Réseau Entreprendre a été fondé en 1986 par André Mulliez avec comme objectif de « créer des employeurs pour créer de l'emploi ». Le réseau tarnais, composé de deux permanents et d'environ 65 chefs d'entreprises adhérents, s'est constitué en 1997 sur initiative de Pierre Fabre. Jean-Marie Vigroux (fondateur de Sylob) a cédé le 20 mai 2018 la présidence de l'association à Pierre Fouilleul, gérant d'une société castraise de formation à la conduite pour professionnels.

L'offre de Réseau Entreprendre Tarn repose sur un accompagnement personnalisé d'un porteur de projet par un chef d'entreprise, membre de l'association, pendant une durée de trois ans et un financement sous forme de prêts d'honneur à taux zéro, facilitant l'accès aux emprunts bancaires.

Réseau Entreprendre Tarn s'adresse aux porteurs de projets à des stades différents :

- en phase de création : les critères de sélection portent sur le nombre significatif de création d'emplois (> 5 emplois à 3 ans) et le besoin de financement doit correspondre à celui d'une future PME (>70 K€).
- en phase de développement : les critères d'admission concernent les projets comptabilisant plus de 5 salariés et un chiffre d'affaires > 500 K€.
- en situation de reprise : le réseau privilégie alors la volonté forte du nouvel entrepreneur à donner une nouvelle impulsion à l'entreprise reprise.

Dans le cadre de ses missions de développement économique, la communauté d'agglomération a souhaité accentuer sur le territoire albigeois l'appui de Réseau Entreprendre Tarn, initialement très positionné sur le sud du département. Ainsi, un nombre plus important d'entreprises locales en phase de croissance peuvent bénéficier du mentorat et du financement, les deux atouts-clés du dispositif.

Depuis sa création, il y a plus de vingt ans, le réseau a accompagné près de 200 projets. En 2020, deux nouveaux projets albigeois ont été soutenus financièrement et débutent ainsi leur accompagnement :

- Création de Aibstract : spécialisée dans le domaine de l'intelligence musicale et accompagnée par l'InnoProd Start, l'entreprise albigeoise permet de créer et diffuser de la musique répondant à des exigences et attentes particulières.
- Création de Others Sides, également suivie par l'InnoProd Start: plate-forme sociale unique qui met en lien des experts en relations humaines et professionnelles (psychologues, coaches et consultants).

Afin de conforter Réseau Entreprendre Tarn dans sa vocation d'accompagnement de porteurs de projets en création ou reprise implantés sur le territoire albigeois, il est proposé de renouveler l'adhésion à l'association. Le montant de la cotisation annuelle est de 1 500€.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} juin 2021

CONSIDÉRANT l'intérêt que revêt pour les porteurs de projet et entreprises du territoire l'accompagnement proposé par Réseau entreprendre Tarn,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le partenariat avec Réseau Entreprendre Tarn et le renouvellement de l'adhésion dont la cotisation annuelle s'élève à 1 500 €.

APPROUVE le projet de convention ci-annexé.

AUTORISE la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Intervention de madame la présidente :

Vous le savez, les réseaux entreprendre ont été fondés en 1986. Il y en a un certain nombre dans toute la France et il y a une antenne entreprendre Tarn qui a été longtemps présidée par Jean-Marie Vigroux, fondateur de Sylob. C'est maintenant un chef d'entreprise du Sud du département qui préside le réseau entreprendre Tarn et ce réseau est particulièrement intéressant puisqu'il est vraiment basé sur l'idée du mentorat puisqu'il associe des porteurs de projets avec des chefs d'entreprise d'ores et déjà implantées, qui les accompagnent dans le développement, dans l'émergence et le développement de ses activités.

Il y a environ 65 chefs d'entreprises adhérents, ce qui est assez important, et au-delà de ces questions de mentorat, d'accompagnement personnalisé, le réseau entreprendre Tarn propose également des financements sous forme de prêts d'honneur. Pendant très longtemps, le réseau était surtout implanté dans le sud du département et depuis quelques années, l'Agglomération s'implique et en lien avec les chefs d'entreprise locaux qui s'impliquent également, on essaie de développer de plus en plus d'accompagnement sur des projets du Nord du département et donc de l'agglomération. Il faut savoir qu'en 20 ans, il y a plus de 200 projets qui ont été accompagnés. Et au titre de l'année 2020, 2 projets albigeois ont fait l'objet de cet accompagnement : Aibstract qui est une entreprise qui est hébergée dans la couveuse InnoProd Start, et c'est un chef d'entreprise complètement investi et impliqué dans sa structure et qui en parle de manière vraiment très intéressante. C'est, vous savez, cette entreprise qui permet de créer et de diffuser de la musique, qui est quasiment en fait sur mesure. Vous pouvez vous-même composer vos morceaux en fonction d'un contexte, en fonction d'un besoin. C'est vraiment quelque chose

qui est assez innovant. Je vous encourage si vous passez à l'hôtel d'entreprises, à aller le rencontrer parce qu'il était vraiment très intéressant.

La 2e entreprise qui a été accompagnée en 2020, c'est Other Sides, qui est elle aussi une entreprise accompagnée par InnoProd Start, et qui est une plateforme sociale qui est dédiée aux relations, enfin, aux questions liées à la psychologie ; c'est une mise en relation entre des professionnels et des gens qui peuvent avoir besoin de ces professionnels. Là aussi, c'est un chef d'entreprise qui est remarquable et qui parle de son entreprise avec beaucoup d'intérêt.

Donc pour 2021 bien sûr, il y aura d'autres projets. Ce que l'on vous propose, donc c'est de renouveler notre cotisation annuelle au réseau Entreprendre Tarn et continuer à pouvoir faire bénéficier aux chefs d'entreprise du territoire de cet accompagnement. La cotisation annuelle est de 1500€ ; je pense que cela en vaut la peine.

Mais peut-être y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

Nous poursuivons avec la Convention 2021 concernant la pépinière d'entreprises Albisia.

DEL2021_123 Pépinière Albisia - Convention 2021 de partenariat et de financement

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

L'action de la pépinière d'entreprises Albisia, déclarée d'intérêt communautaire en novembre 2008, s'inscrit dans la démarche d'appui à la création d'entreprises, en lien direct avec la stratégie de développement économique de l'agglomération. Elle propose à la location des bureaux et des ateliers, des services bureautiques et surtout, pour les plus jeunes entreprises de moins de cinq ans, un accompagnement au démarrage de l'activité.

Les actions mises en œuvre par la pépinière Albisia sont les suivantes :

- Gérer et promouvoir la pépinière d'entreprises
- Organiser des réunions à thèmes et des manifestations à destination des entreprises hébergées
- Organiser des actions d'animation en lien avec la technopole Albi-InnoProd et l'Agglomération
- Accompagner les diverses « jeunes pousses » hébergées dans leur développement via une offre immobilière et de services adaptée
- Mettre en relation les chefs d'entreprises avec le monde économique et local
- Effectuer des actions de formation à destination des entreprises en pépinière
- Mener des actions de prospection auprès des partenaires (IMT Albi, CCI, Initiative Tarn...) et lors de manifestations.

Dès 2014, l'agglomération a mis en place un système de subvention de l'association qui consiste à disposer d'une part fixe égale à environ 70 % du montant attribué au titre des années précédentes et d'une part variable d'environ 30 % sur objectifs fixés pour l'année.

En 2020, les objectifs fixés ont été partiellement atteints avec :

- l'organisation d'un webinaire en lien avec l'Agglomération (23 participants)
- un taux de pérennité à cinq ans des entreprises accompagnées de 73% pour un taux moyen national de survie INSEE de 65%

mais

- l'absence d'entrées d'entreprises à caractère innovant sous contrat pépinière pour un objectif de deux fixés par convention.

Il en résulte que le solde versé au titre de 2020 a été de 15 240€ sur un total possible de 22 860€.

En 2021, l'objectif visé est de poursuivre plus activement le recentrage de la pépinière autour de sa vocation d'accompagnement des start-up albigeoises et de conforter le lien avec la stratégie d'innovation technopolitaine.

Il est proposé de conserver un plafond de subvention identique à celui retenu au titre des années 2020 et antérieures qui s'établissait à 76 200€. Pour permettre ce recentrage sans obérer le fonctionnement d'Albisia, la subvention continuera à être allouée au travers d'une tranche ferme de 70%, soit 53 340 €, et d'une tranche conditionnelle, à hauteur maximum de 22 860 €. La tranche conditionnelle sera versée proportionnellement à l'atteinte d'objectifs quantifiés.

Afin d'afficher des objectifs cohérents et harmonisés avec la norme AFNOR et les financements régionaux, il est proposé de maintenir les indicateurs retenus en 2020 :

- indicateur de performance : nombre de nouveaux contrats pépinière portant sur des activités innovantes de services, ou de produits de base technologique, fixé à 2 sur l'année
- indicateur d'activité : co-organisation d'une manifestation annuelle avec l'Agglomération ou la technopole Albi-InnoProd
- indicateur d'efficience : taux de pérennité à 5 ans des entreprises à partir de la date d'entrée en pépinière, à rapporter au taux moyen national de survie des entreprises accompagnées qui est de 65% niveau national.

Il est à noter que l'année à venir verra le départ en retraite de la directrice d'Albisia et un changement de présidence. Un travail a été engagé entre la pépinière et l'Agglomération, afin de garantir la continuité de fonctionnement de l'association et renforcer les synergies entre les deux structures autour de l'enjeu de la création d'entreprises innovantes.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la déclaration d'intérêt communautaire pour la pépinière Albisia du 25 novembre 2008,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 mai 2021,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le développement économique de la communauté d'agglomération de l'Albigeois de disposer d'un outil efficace pour l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de porteurs de projets,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'attribuer à la pépinière Albisia une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant maximal de 76 200€ (soixante seize mille deux cents euros), soit 53 340 € de part fixe et 22 860 € de part variable en fonction du niveau d'atteinte des objectifs définis.

APPROUVE la convention ci-annexée déterminant les conditions d'attribution de la subvention.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Intervention de madame la présidente :

La pépinière d'entreprises Albisia qui est une structure particulièrement importante dans la démarche d'appui à la création d'entreprise. Elle est localisée à la maison du développement industriel à Albitech. Albisia a accompagné énormément d'entreprises sur le territoire et on peut citer par exemple Phodé qui a commencé, l'entreprise Phodé, ses premiers bureaux étaient dans les locaux d'Albisia. Donc on voit bien qu'il y a effectivement de véritables parcours sur le territoire, et c'est un maillon de la chaîne de la création et de l'accompagnement à la création d'entreprise. Les missions d'Albisia sont listées, je ne vais pas vous les redonner. Et pour Albisia comme pour le CRITT, comme je l'ai évoqué précédemment, nous avons en 2014 mis en place un système de subvention basé sur à la fois une part fixe et une part variable ; la part fixe, elle est fixée à, je ne l'ai plus sous les yeux, 50 000€ j'imagine à peu près, 51 000,00€ ; la part variable est fixée à 15 240, non pardon, un petit peu moins, je ne les ai pas sous les yeux, 76 000 donc 53 400 pour la part fixe et 22 860 pour la part variable. La part variable étant elle aussi conditionnée à la réalisation d'objectifs. Cette année avec le contexte sanitaire, Albisia n'a pas pu complètement réaliser les objectifs qui avaient été prévus dans le cadre de la part variable et nous vous proposons, enfin en 2020, il a été versé 15 240€ sur les 22 000 auxquels aurait pu prétendre la pépinière. Pour 2021, on vous propose de reprendre le système de la part fixe et de la part variable avec les mêmes montants, sachant que nous avons un vrai sujet de discussion aussi avec Albisia, puisque nous allons avoir un changement à la fois de direction et de présidence, qu'il va falloir accompagner et sur lequel il va falloir pouvoir continuer à travailler puisque c'est vraiment un partenaire très important pour le développement économique du territoire et donc bien évidemment Roland Gilles, Gérard Poujade et les services de l'Agglomération sont très en lien avec ces partenaires pour envisager la suite.

Un dernier élément, vous l'aurez noté, il y a un certain nombre d'indicateurs qui ont été mis en place en 2020 pour justement pouvoir évaluer la manière dont se font les choses et on vous propose de maintenir ces indicateurs pour l'année 2021.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Ça fait une subvention globale de 76200€.

S'il n'y a pas de question, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

DEL2021_124 Augmentation de capital de la SEM Eveer'Hy'Pôle : souscription d'une action supplémentaire

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Lors du Conseil communautaire du 13 avril 2021, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a décidé de souscrire à l'augmentation de capital de la SEM Eveer'Hy'Pôle afin d'accompagner son développement et celui de la filière "mobilité hydrogène". Le montant prévisionnel de la souscription pour la collectivité était alors de 53 050,23 euros.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois dispose d'un droit de souscrire à 46 actions nouvelles, auxquelles se rajoutent 36 actions supplémentaires dans le cadre de la substitution de l'agglomération à la Ville d'Albi. Les montants respectifs finalisés sont de 29 948,76 euros et 23 438,16 euros, soit un total de 53 386,92 euros pour 82 actions.

Afin de respecter la date limite pour la libération des fonds nécessaires à la recapitalisation, à savoir le 6 mai 2021, la collectivité avait dans un premier temps souscrit 81 actions, pour un montant total de 52 735,86 euros. Il s'avère désormais nécessaire de régulariser la situation en acquérant une action supplémentaire pour un montant de 651,06 euros. Cette régularisation portera le nombre total d'actions de la communauté d'agglomération à 82 actions.

Pour rappel, l'augmentation de capital est de 100 263,24 euros, soit 154 actions de 651,06 euros de valeur unitaire, se décomposant en 98,79 euros de valeur nominale et 552,27 euros de prime d'émission.

La répartition du capital et les représentations de l'agglomération au sein de la SEM Eveer'Hy'Pôle sont inchangées par rapport à celles présentées lors du conseil communautaire du 13 avril 2021.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le procès-verbal du Conseil d'administration de la SEM Eveer'hy'pôle en date du 11 mars 2021,

VU l'avis du Bureau du 30 mars 2021,

VU la délibération n° 2021_057 du Conseil communautaire du 13 avril 2021,

CONSIDÉRANT l'intérêt de contribuer au développement de la filière mobilité hydrogène sur le territoire albigeois,

Messieurs Jean-Michel BOUAT, Roland GILLES et Gérard POUJADE ne prenant pas part au vote,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de souscrire une action supplémentaire auprès de la SEM EVEER'HY'POLE pour un montant de 651,06 euros.

DIT que les crédits nécessaires à cette souscription sont prévus au budget 2021.

AUTORISE madame la présidente ou monsieur le vice-président délégué à signer tout acte relevant de la présente délibération.

Intervention de madame la présidente :

On a une augmentation de capital de la SEM Eveer'Hy'Pôle avec la souscription d'une action supplémentaire, puisque lors du dernier Conseil, nous avons décidé, nous avons collectivement voté une souscription d'un certain nombre de nouvelles actions, 46 actions exactement, plus les 36 dans le cadre de la substitution de l'Agglomération à la ville d'Albi, et nous étions sur un total de 53 386,92 euros pour 82 actions.

Nous étions un petit peu pris par le temps au mois d'avril, il était urgent de recapitaliser Eveer'Hy'Pôle. On ne va pas revenir sur l'ensemble de nos débats, et on sait combien Eveer'Hy'Pôle est incontournable et incomparable pour notre territoire.

Nous étions donc à 81 actions avec l'ensemble de ce que je viens de vous évoquer. Et donc nous avons la possibilité de, nous devons régulariser, acheter une 82e action pour un montant de 651,06€.

Donc je vous propose que nous fassions cette acquisition ce soir. J'insiste pour un montant de 651,06€, qui ne change rien ni au capital ni à la représentation de l'Agglomération au

sein de la SEM. Mais lors du dernier Conseil, vous vous en souvenez, la recapitalisation qui avait été mise en place par l'Agglomération nous avait permis d'avoir un siège supplémentaire au sein de la SEM.

Est-ce qu'il y a des questions s'agissant de cette délibération ?

Madame Ferrand-Lefranc, vous avez la parole.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

A propos de cette SEM, je voulais parler de la 2nde SEM dont vous avez fait état hier au Conseil municipal. Dans cette seconde SEM, ce projet de seconde SEM concernant le Centre Européen de mobilités je ne suis pas sûre d'ailleurs que les élus ici soient au courant. Donc je m'en suis émue puisque cette seconde SEM en fait est placée sur le développement économique qui est une compétence de l'Agglomération. Donc pour nous beaucoup de questions sur ce projet ; ce projet qui pour nous en tout cas semble opaque. Donc première question, pourquoi encore une SEM ?

La question du chevauchement entre la SEM Eveer'Hy'Pôle et puis la SEM donc de ce nouveau projet ?

Ensuite, la place de l'Agglomération ?

Et on avait continué aussi par la place du circuit et notamment quid de la délégation de service public.

Donc au Conseil municipal, nous avons eu 2 délibérations coup sur coup ; la première qui concernait une mission d'étude de faisabilité, et la seconde tout de suite après, qui concernait la création de cette SEM. Donc la question que je me pose c'est que finalement - attention de ne pas tomber - finalement, Albi engage l'Agglomération sans que l'Agglomération n'en soit informée. Donc c'est une formule de gouvernance qui m'interroge beaucoup. C'est une méthode de travail qui ne me semble pas respectueuse, ni des élus que nous sommes ici en Agglomération, ni des Albigeois, Grands Albigeois ; c'est finalement une façon d'imposer des choses sans explication, en tout cas ici dans cette Assemblée. Donc je souhaiterais que l'on puisse, comme vous m'aviez invitée hier, que l'on puisse parler de cette seconde SEM à laquelle finalement, par le vote d'hier, vous liez l'Agglomération. Merci.

Intervention de madame la Présidente :

C'est vraiment le complotisme à tous les étages. Donc on recommence. Ce qu'on s'est dit hier, madame Ferrand-Lefranc, on ne va pas refaire le débat du Conseil municipal. Juste pour l'ensemble de mes collègues du Conseil d'agglomération, notre Conseil municipal s'est terminé à minuit et demi. Mais au Conseil municipal, on a parlé de l'Agglo donc je suis désolée, j'ai un peu de mal à dresser les limites des compétences de l'un et de l'autre des collectivités. Vous nous avez beaucoup parlé de développement économique hier soir ; je vous ai répondu : SEM immobilière ; SEM qui apporte le foncier de la ville. Donc je ne vois pas très bien comment, en actant hier soir le principe d'une de création de SEM dans laquelle la ville d'Albi va apporter son foncier, vous pouvez me dire ce soir que nous avons lié l'Agglomération sur un foncier qui ne lui appartient pas. Donc je vous redis ce que je vous ai dit hier soir, l'Agglomération, vient en soutien d'Eveer'Hy'Pôle. On l'a revu ce soir, Eveer'Hy'Pôle a des missions très spécifiques, la SEM qui a été créée hier soir a d'autres missions très spécifiques. Je vous engage à relire la délibération d'hier soir, vous y verrez l'étendue de ses missions ; et nous aurons l'occasion dès la rentrée, en Conseil municipal comme un Conseil commentaire, de re-évoquer toutes ces questions.

Et bien entendu, les choses sont transparentes. Arrêtez de grâce de nous expliquer que tout ce qu'on fait est flou, que l'on passe notre temps à essayer de cacher les choses aux uns et aux autres. Ce n'est pas tout à fait comme ça que cela fonctionne dans le vrai monde ; chez vous peut-être, mais dans le vrai monde ça ne se passe pas comme ça. Et je crois que ça devient un petit peu indélicat, madame, de vous entendre à chacune de vos interventions, nous expliquer qu'on cache, qu'on cache des choses. Ce n'est pas comme ça que ça se passe !

Donc s'agissant de la délibération que nous venons de présenter,

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Concernant cette SEM, ce n'est pas une SEM immobilière !

Intervention de madame la présidente :

Madame Ferrand-Lefranc, je suis en train de faire voter l'augmentation, la souscription d'une action supplémentaire dans le capital d'Eveer'Hy'Pôle. Est-ce que vous êtes contre ?

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Et par rapport au lien avec la communauté d'agglomération ?

Intervention de madame la présidente :

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Si vous permettez juste que je puisse répondre,

Intervention de madame la présidente :

Non je ne vous permets pas madame Ferrand-Lefranc. Je viens de vous répondre !

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Je pense que c'est important, je pense que c'est important pour les Conseillers communautaires, et c'est quand même l'information. C'est-à-dire

Intervention de madame la présidente :

L'information de quoi ? madame Ferrand-Lefranc ?

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

De cette SEM dans laquelle apparaît effectivement l'Agglomération.

Intervention de madame la présidente :

Mais ils la connaissent bien évidemment ! Et bien évidemment que...

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Je veux parler, moi ce qui m'a étonné c'est qu'on n'en a jamais parlé au Conseil communautaire. Nous avons un Conseil municipal hier, un communautaire aujourd'hui. Pourquoi dans les délibérations, pourquoi il n'y a pas eu d'information sur cette 2e SEM, qui lie, je le redis encore, qui lie l'Agglomération ?

Alors après, par rapport au complotisme, je trouve désobligeant cette façon de présenter les choses. C'est juste de l'information ! C'est juste de l'information. Je pense que c'est important que les élus communautaires soient informés des choses qui les engagent.

Intervention de madame la Présidente :

Mais chère madame, on a passé 81 délibérations hier soir. Sur ces 81 délibérations, je pense qu'il y en avait au moins 79 ou 80 qui avaient un lien avec l'Agglomération. Monsieur Vidal vous a parlé de l'action cœur de ville. Effectivement, l'action cœur de ville c'est aussi l'Agglomération. Est-ce que vous considérez qu'on a lié l'Agglomération en votant les autres délibérations hier soir ? C'est pareil ! Hier soir on a acté le principe de la création d'une SEM qui amènera du foncier, dans laquelle la ville amènera du foncier.

Maintenant, je ne vous convaincras pas, je ne veux pas continuer à poursuivre ce débat, parce que nos collègues méritent autre chose que vos questions totalement déconnectées des délibérations et votre volonté de laisser planer comme toujours une espèce de suspicion. Ne vous inquiétez pas, l'Agglomération dans sa compétence économique, bien évidemment, sera sollicitée. Elle s'attachera à ce projet ou elle ne s'y attachera pas. Ça, c'est l'ensemble des collègues du Conseil communautaire qui le décidera. Mais la délibération d'hier soir, je ne peux pas vous laisser dire parce que je trouve que vous insistez lourdement, et cela devient quand même un petit peu déraisonnable et totalement irresponsable de laisser dire que la délibération d'hier soir entraîne la communauté d'agglomération.

Le sujet est clos pour ce soir.

Est-ce qu'il y a des votes contre l'augmentation de capital de la SEM Eveer'Hy'Pôle ?

*Sachant que monsieur Bouat bien évidemment, ne prend pas part au vote.
Est-ce qu'il y a des votes contre ?
Est-ce qu'il y a des abstentions ?
Est-ce qu'il y a des votes pour ?
Je vous remercie.*

DEL2021_125 Aide à l'immobilier - Substitution de la SAS Terssac Invest à Safra et conventionnement Région

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Safra est engagée dans une démarche volontariste visant à développer ses installations industrielles autour de deux axes :

- L'industrialisation de sa branche véhicules (Businova);
- L'extension de ses activités de rénovation de véhicules collectifs et notamment des rames TER.

L'entreprise envisage la construction d'un bâtiment industriel d'une superficie d'environ 6000 m² comprenant des parties ateliers, des bureaux ainsi que des locaux sociaux, le tout intégré avec un bâtiment existant de 1313 m² pour un montant global d'investissement de 5 157 220 €.

Dans le cadre du plan de relance, l'Etat a accordé une subvention de 750 000 € pour soutenir le projet porté par l'entreprise Safra pour son développement hydrogène.

Par délibération du 15 décembre 2020, le Conseil communautaire a de son côté décidé d'attribuer à la Safra une aide à l'immobilier d'un montant de 400 000 €, ce qui ouvre la voie à une aide équivalente de la Région. Le montant d'aides publiques mobilisées sur ce dossier autour du projet immobilier d'entreprises serait alors de 800 000 €, soit le plafond d'aide maximal autorisé dans le cadre du régime temporaire n° SA.56985 COVID19. Le niveau global d'aides sur le projet serait de 15,6%.

Depuis la décision prise par la communauté d'agglomération de l'Albigeois de soutenir financièrement le projet, le montage de l'opération a évolué. Le portage de l'immobilier sera finalement assuré par une structure créée ad hoc, la SAS Terssac Invest, qui associe Safra, la Société Immobilière du Midi et la Caisse des dépôts à son capital. Il est par suite demandé à l'agglomération d'autoriser le versement de l'aide à l'immobilier, attribuée à Safra le 15 décembre 2020, à cette SAS assurant le portage de l'opération pour le compte de la société Safra.

Cette intervention restant conditionnée à la signature de conventions, il est proposé d'approuver les projets ci-annexés :

- convention bipartite de financement avec la Région ;
- convention de financement avec la SAS Terssac Invest, société de portage agissant pour le compte de la SAS Safra.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 mai 2021,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la communauté d'agglomération de l'Albigeois, au regard de sa compétence en développement économique, d'accompagner le développement des entreprises locales et la création d'emplois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la substitution de la société de portage de l'opération, SAS Terssac Invest, à l'entreprise Safra.

APPROUVE les projets de convention ci-annexés.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Intervention de madame la présidente :

Et nous passons à la délibération suivante, nous allons du côté de la Safra puisque nous avons délibéré sur une aide à l'immobilier pour la Safra, il y a quelques temps, le 15 décembre 2020 exactement, nous avons décidé d'accorder une aide à l'immobilier pour cette entreprise qui avait besoin de se développer et de construire un nouveau bâtiment industriel, pour un montant global d'un peu plus de 5 millions d'euros. Nous avons décidé d'accorder un montant de 400 000€ d'aide à cette entreprise, sachant que l'aide accordée par l'Agglomération permettait de déclencher également les fonds d'intervention de la Région, ce qui était quand même particulièrement important compte tenu des montants d'investissement pour la Safra.

La Safra bénéficiait également dans le cadre du plan de relance d'une enveloppe de 750 000€ pour son développement hydrogène. Et la délibération de ce soir n'est pas pour vous demander de, comment dirais-je, de redistribuer, de re-subsventionner. Mais nous sommes juste sur une substitution de bénéficiaire, puisque la Safra a créé une société qui va porter l'ensemble de cet immobilier. Dans cette société créée, il y a bien évidemment la Safra, il y a la société immobilière du Midi et la Caisse des dépôts. Que des partenaires que nous connaissons historiquement en plus de la Safra. Et donc nous sommes là pour acter cette, voter cette substitution et permettre la libération de de ces sommes dont la Safra va avoir besoin pour son développement.

Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des votes contres ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

DEL2021_126 ZAC Eco² Rieumas – Cession de parcelle à Travaux Souterrains et Maintenance (TSM)

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

La société Travaux Souterrains et Maintenance (TSM) est une société à responsabilité limitée active depuis 19 ans. Domiciliée à Laboutarié (81120), elle exerce son activité dans les secteurs de la construction et de l'industrie pétrolière.

La société est spécialisée, d'une part dans l'injection de coulis spécifique dans les canalisations de pétrole et gaz, et d'autre part, dans le forage dirigé et l'activité de protection cathodique. La société investit dans la Recherche et Développement et détient trois brevets liés à ses activités.

Cette entreprise en constante évolution depuis la reprise de la gérance il y a cinq ans par monsieur Massoutier est passée de deux à dix salariés.

Monsieur et madame Massoutier, co-gérants de la société, sont dans l'obligation de trouver des locaux plus importants pour faire face à leur développement. Après avoir recherché sur plusieurs territoires, ils ont souhaité réaliser une construction sur Rieumas.

Le projet global consiste en la construction de 1000 m² d'ateliers qui sera scindée en espaces dédiés à la chaudronnerie, la mécanique, le dépôt de matériels. La construction d'une aire de lavage et un bloc bureau d'environ 100 m² sont également intégrés au projet. En termes d'équipements, les gérants projettent également d'investir dans des moyens matériels (ponts roulants...).

Pour réaliser ces opérations, TSM a besoin d'acquérir un terrain qui lui permette de développer ses activités, de répondre à ses besoins en termes de surfaces et se rapprocher de ses fournisseurs majoritairement issus de l'Albigeois.

La société a indiqué être intéressée par une partie du lot n°22 de la ZAC Eco²Rieumas pour une surface de 6 104 m² environ (une partie de la parcelle ZL n°183).

Il est proposé de vendre cette partie du lot n°22 de la ZAC Eco²Rieumas, d'une surface de 6 104 m² environ, avant arpentage, au prix de 31 € H.T/m² (taxe en sus), conformément à la délibération du 17 décembre 2019 sur les principes tarifaires de la ZAC Eco²Rieumas. L'avis de France Domaine reprend le tarif de référence délibéré par l'Agglomération pour le terrain considéré, soit 31€ HT/m².

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'estimation du service des domaines du 15 juin 2021

VU l'avis favorable du Bureau du 1^{er} juin 2021,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la communauté d'agglomération de l'Albigeois, au regard de sa compétence en développement économique, d'appuyer le développement des entreprises et la création d'emplois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la cession d'une partie du lot n°22 de la ZAC Eco²Rieumas d'une surface de 6 104 m² environ avant arpentage à la société TSM, ou à toute personne morale s'y substituant pour son projet de développement sur le parc d'activités Eco² Rieumas.

FIXE le prix de cession à 31 € HT/m², TVA sur marge en sus, soit un montant de 189 224 €, TVA sur marge en sus, pour une surface estimée de 6 104 m² avant arpentage.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes y afférents.

Intervention de madame la présidente :

Nous traversons la RN88 pour aller à Rieumas avec une cession de parcelle à une entreprise qui s'appelle Travaux Souterrains Maintenance, qui est implantée actuellement à Laboutarié depuis une vingtaine d'années. Cette entreprise a eu besoin de s'étendre et elle a cherché un certain nombre de fonciers à proximité de son implantation actuelle, qu'elle n'a pas trouvé ; et compte tenu de l'accroissement de ses effectifs notamment, puisqu'elle est passée en 5 ans de 2 à 10 salariés, elle a besoin de 1000 m² d'ateliers ; elle l'a sollicité l'Agglomération, elle a trouvé des terrains qui lui correspondent, ce qui lui permet également de se rapprocher d'un certain nombre de ces fournisseurs qui sont majoritairement issus de l'Albigeois. Et donc nous allons lui vendre un lot d'une surface d'un peu plus de 6100 m² pour un prix de 31€ le mètre carré.

Donc s'il n'y a pas de question, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

Je cède la parole à monsieur Poujade pour la souscription au capital de la SCIC Arpèges et Trémolos.

DEL2021_127 Souscription au capital de la SCIC Arpèges & Trémolos

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Gérard POUJADE, rapporteur,

Créée en 1997, l'association Arpèges & Trémolos a pour objet principal le soutien et l'accompagnement d'artistes émergents et la proposition de concerts de qualité.

Évènement phare, la première édition du festival « Pause Guitare » a vu le jour en juillet 1997 dans un petit village tarnais avant de rejoindre le pied de la cathédrale Sainte-Cécile à Albi en 2006. Outre « Pause Guitare », Arpèges & Trémolos organise également « Les P'tits Bouchons » à Gaillac et « Un Bol d'Airs » à Puygouzon. L'association compte aujourd'hui sept salariés à temps plein et s'appuie sur mille trois cents bénévoles.

En 2019, la Chambre régionale des comptes qualifiait Arpèges & Trémolos d'« acteur culturel et économique majeur pour le territoire », expliquait que le potentiel économique du seul festival Pause Guitare était réel et touchait des secteurs économiques variés, tels que l'hôtellerie, la restauration ou le commerce : création d'emplois, consommation induite dans l'hôtellerie et la restauration, rentabilité des infrastructures locales, retombées publicitaires.

Avec 4,2M€ de chiffre d'affaires en 2018, l'association était financée à hauteur de 65 % par la vente des billets et prestations et à 35 % par des subventions majoritairement issues du secteur privé. La ville d'Albi est toujours le premier financeur public de l'association, loin devant la Région et le Département.

La Chambre régionale des comptes met en avant dans son rapport de 2019 le modèle économique de l'association, tourné résolument vers les partenariats privés et toujours adossé à un solide bénévolat. Les parrainages et partenariats concernaient alors 139 entreprises nationales et locales.

Contrainte de faire évoluer son modèle, Arpèges & Trémolos s'est tournée naturellement vers le modèle juridique de la SCIC. Comme pour les associations, ce modèle s'appuie sur le principe de l'intérêt général. Grâce à son principe de capitalisation inhérent à toute société commerciale, il permet d'envisager un accès plus large à des financements. Surtout grâce à son dispositif de « collègues », il permet d'associer durablement, à titre gratuit et le plus souvent onéreux, aussi bien les personnes physiques (salariés, bénévoles, citoyens) que les personnes morales (entreprises, collectivités, associations) à sa gestion et son développement.

L'Agglomération, au titre de sa compétence développement économique, est sollicitée pour participer au capital de la SCIC Arpèges & Trémolos dont les statuts sont joints et qui a vocation à être créée le 1er octobre 2021.

Considérant l'intérêt à devenir partenaire et pas simplement financeur d'un acteur économique majeur à l'échelle de l'Albigeois, considérant également l'ambition de l'agglomération de promouvoir le modèle de la SCIC à l'échelle de son territoire, il est proposé de :

- présenter la candidature de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en vue de devenir sociétaire ;
- souscrire au capital de la SCIC à hauteur de 750 parts sociales dont le montant est de 20 € chacun, soit 15 000 € en global ;
- désigner le représentant de la collectivité au sein du collège des acteurs territoriaux.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les projets de statuts de la SCIC arpèges et Trémolos annexés,

VU l'avis favorable du Bureau en date du 15 juin 2021,

CONSIDERANT l'intérêt à accompagner, aux côtés des autres collectivités, le développement de cet outil économique majeur à l'échelle du territoire,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE de souscrire au capital de la SCIC Arpèges et Trémolos à l'occasion de sa constitution à hauteur de 750 parts sociales dont le montant est de 20 € chacun, soit 15 000 €.

DESIGNE Monsieur Jean-Michel BOUAT comme représentant de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au collège des acteurs territoriaux de la SCIC.

DIT QUE les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE la présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Intervention de monsieur Poujade :

Alors certainement par acte manqué, j'ai cru malin pour venir au Conseil communautaire de passer par la salle de Pratgraussals. Avec madame Bru on a essayé toutes les portes, on a vu que c'était difficile de rentrer. Mais comme au bout d'un moment j'ai vu qu'il y avait tous ces bénévoles de Pause Guitare qui étaient en train de travailler, je me suis rappelé qu'on n'avait pas voté la délibération, il ne faudrait pas qu'ils me demandent de sortir le chéquier pour payer les caisses de 1 000€ que nous n'avions pas encore délibéré.

Donc c'est pour ça que je me suis dépêché de revenir et d'arriver à peu près à temps pour que nous puissions voter cette délibération.

Donc l'avantage c'est que tout le monde connaît cette activité, cette association pour le moment qui a vocation à devenir une société coopérative d'intérêt collectif au premier octobre prochain. Et donc le Festival Pause Guitare est un acteur économique qui est reconnu sur le territoire, et donc, passant d'association en coopérative, les dirigeants de l'association nous ont sollicités pour participer au capital de cette future société coopérative.

Donc c'est une des 2 choses que je vous demande de délibérer : d'une part, que nous prenions part à la société à hauteur de 750 actions de 20€ chacune, c'est-à-dire 15000€, et que nous désignons un représentant de l'Agglomération auprès de la société coopérative et je vous propose le nom de Jean-Michel Bouat pour cela.

S'il y a des questions ?

Intervention de madame la présidente :

Merci.

S'il n'y a pas de question, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

Nous poursuivons, s'il vous plaît avec la 3e édition de Fermes en ville.

DEL2021_128 Organisation de la troisième édition de Fermes en ville

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Gérard POUJADE, rapporteur,

Alors que les consommateurs sont en demande croissante de produits de terroirs, d'aliments bio et de produits locaux, les modes de commercialisation évoluent (ventes à la ferme, marchés hebdomadaires, AMAP, drive...), offrant des débouchés nouveaux aux producteurs. Cela contribue au développement d'une consommation durable et responsable, au maintien d'une agriculture périurbaine et à la promotion de pratiques favorables à l'environnement. Forte de ce constat, la communauté d'agglomération de l'Albigeois organise depuis octobre 2016 l'évènement Fermes en ville sur le campus de Fonlabour, en partenariat avec la chambre d'agriculture du Tarn et l'établissement agro-environnemental du Tarn qui l'accueille sur le campus de Fonlabour.

Les deux premières éditions ayant rencontré un franc succès auprès du grand public avec près de 2 500 entrées comptabilisées (2019), il est proposé de reconduire Fermes en ville le dimanche 26 septembre 2021 après l'annulation de l'édition 2020 pour cause d'intempéries.

La journée sera organisée autour d'un marché de producteurs locaux (près de 40 exposants sur les précédentes éditions), et proposera de nombreuses animations pour adultes et enfants:

- une mini-ferme avec démonstrations de chiens de troupeaux ;
- une initiation à la dégustation des vins ;
- des ateliers proposés par le centre horticole de Fonlabour (conseils pour un jardin productif, art floral, atelier senteur...) ;
- une tombola avec lots à gagner ;
- des animations à destination des enfants (balade à poney, photo sur tracteur...) ;

- des dégustations de produits locaux ;
- des ateliers de tri des déchets/ compostage/ lutte contre le gaspillage alimentaire animés par le service Gestion des déchets et propreté de la communauté d'agglomération ;
- une animation musicale avec la présence d'un groupe ;
- des baptêmes en montgolfière en partenariat avec Vivaldie, si les conditions météorologiques le permettent ;

Sur le temps du déjeuner, les visiteurs auront la possibilité de se restaurer sur site auprès des exposants.

Cet évènement fait l'objet d'une déclaration en Préfecture et pourra être revu et adapté pour tenir compte des mesures barrières à respecter selon le contexte sanitaire du moment.

Il est convenu la répartition suivante des missions entre les organisateurs :

- Communauté d'agglomération de l'Albigeois (pilote de l'évènement): coordination globale, gestion administrative et communication/promotion de l'évènement ;
- Chambre d'agriculture : lancement, suivi et vérification des inscriptions des producteurs, participation au programme d'animations
- EPLEFPA Tarn (Fonlabour) : accueil de l'évènement sur le campus, mise à disposition de moyens techniques, mobilisation d'une classe de BTS en amont et le jour de l'évènement.

S'agissant de la communication, la visibilité de l'évènement sera cette année renforcée avec un quatrième de couverture du Grand A de septembre-octobre, des parutions sur les réseaux sociaux, des flyers déposés dans les commerces du territoire ou distribués dans les écoles, des affiches dans les bâtiments publics, en arrières de bus ou encore sur les abribus. Les sites partenaires prévoient également un affichage de l'évènement sur leurs sites internet.

Au-delà de la mise à disposition du site et de moyens techniques, et compte tenu du besoin en personnel sur l'évènement, la direction de l'établissement Fonlabour a souhaité impliquer les élèves d'une classe de BTS à l'organisation de la manifestation. Ainsi, en accord avec les enseignants, 25 élèves viendront soutenir les organisateurs dans le bon déroulement de l'évènement. En contrepartie, la communauté d'agglomération de l'Albigeois procédera à l'attribution d'une subvention de 1 100 euros à l'association des parents d'élèves, afin de consolider le budget alloué au voyage d'études de la classe concernée.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 mai 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'organisation de la 3ème édition de «Fermes en Ville» le dimanche 26 septembre 2021.

APPROUVE le versement d'une subvention de 1 100 euros à l'association des Parents d'élèves de Fonlabour.

VALIDE la convention de partenariat ci-jointe et autorise la présidente ou son représentant à la signer.

DIT que les crédits relatifs à l'organisation de cet événement ~~sont prévus au budget de~~ l'exercice en cours.

Intervention de monsieur Poujade :

Donc 2e délibération concernant l'ESS Fermes en ville, mais c'est une reprise parce que c'est une animation que l'on n'avait pas pu maintenir l'an passé du fait du COVID. Cette année, on ne peut pas le refaire non plus à la date qui est, on n'a pas pu le faire au printemps, ce qui est la date initialement prévue ; néanmoins, on va la faire vers la mi-septembre après la rentrée.

Donc l'objet c'est avec le lycée Fonlabour, avec la Chambre d'agriculture, c'est de faire la promotion de produits locaux du monde agricole dans son ensemble. Et l'objet de la délibération, c'est que pour l'animation, nous nous appuyons sur les BTS de Fonlabour et donc c'est de financer l'association des parents d'élèves, l'association de Fonlabour, à hauteur de 1100€ pour qu'ils puissent après derrière, c'est comme un chantier jeunes mais pour des un petit peu moins jeunes que ce qu'on a l'habitude de faire dans nos communes, 1100€ pour l'association des parents d'élèves de Fonlabour.

Intervention de madame la présidente :

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

Nous poursuivons avec une initiative Tarn.

DEL2021_129 Initiative Tarn - Partenariat 2021

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Gérard POUJADE, rapporteur,

L'association Initiative Tarn, membre du réseau national Initiative France, a pour vocation d'accompagner les créateurs ou repreneurs d'entreprises en leur donnant accès à des fonds mais également des compétences-clés. L'intervention d'Initiative Tarn se situe à plusieurs niveaux :

- ingénierie de financement à partir d'un plan d'affaires,
- financement des projets par l'octroi de prêts d'honneur à taux zéro et la mise en œuvre de fonds de garantie,
- mise en réseau du créateur ou repreneur d'entreprise pour optimiser son parcours de recherche du meilleur financement,
- accompagnement de l'entreprise dans sa structuration financière en fonction de son évolution économique.

En complément de l'appui aux projets « classiques » et pour répondre aux besoins spécifiques des projets innovants, Initiative Tarn a mis en place début 2018 deux comités qui leur sont dédiés : IT Microstart et IT Start.

En 2020 à l'échelle du territoire, la structure a aidé 21 entreprises via l'attribution de prêts d'honneur aux porteurs en nom propre pour 173 K€, soit 73 emplois directs créés ou maintenus. Ces aides accordées ont facilité l'accès aux banques en créant un effet de levier sur les prêts bancaires (effet multiplicateur de 8,3). Le soutien aux entreprises est particulièrement fort en Albigeois, les acteurs du territoire représentant 38% de l'activité d'Initiative Tarn.

Depuis 2013, la communauté d'agglomération a permis l'alimentation du fonds de prêts d'Initiative Tarn pour un montant de 122K€ issus de la convention de revitalisation signée lors de la fin d'activité de l'entreprise albigeoise Ouest répartition pharmaceutique. Ladite convention a pris fin en novembre 2017 avec une consommation totale de l'enveloppe affectée à la création d'emplois.

A compter de 2018, par suite du retrait du conseil départemental du board des financeurs en application de la loi NOTRe, Initiative Tarn a sollicité les communautés d'agglomération pour poursuivre le partenariat engagé depuis plusieurs années et se substituer au département. Toutes les agglomérations du Tarn ont décidé d'adhérer et de contribuer au financement de cet outil.

Au titre de l'exercice 2021, considérant l'intérêt du dispositif, il est proposé la reconduction de la subvention de 6 800 € permettant d'alimenter le fonds associatif de la structure et maintenir ainsi son bon fonctionnement. Ce montant de « cotisation » est calculé pour les territoires au prorata du nombre d'habitants (0,08€ par habitant).

En contrepartie, Initiative Tarn s'engage à :

- Faire figurer le logo de l'agglomération sur tous les documents où figurent les partenaires de l'association ;
- Informer le représentant technique de l'agglomération des projets émanant de porteurs localisés sur son territoire ou pouvant envisager d'y exercer leur activité professionnelle ;
- Associer le représentant technique de l'agglomération aux Comités d'engagement, chargés de la décision de financement ;
- Inviter le représentant élu de la Communauté d'agglomération à toutes les réunions à caractère institutionnel organisées par Initiative Tarn.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} juin 2021,

CONSIDÉRANT l'intérêt que revêt pour les porteurs de projet et entreprises du territoire l'accompagnement proposé par Initiative Tarn,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le partenariat avec Initiative Tarn et l'octroi d'une subvention d'un montant de 6 800 euros au titre de l'année 2021.

APPROUVE la convention de partenariat ci-annexée.

AUTORISE la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Intervention de monsieur Poujade :

Donc l'objet c'est la participation de la communauté d'agglomération à Initiative Tarn.

Juste un mot de commentaire supplémentaire par rapport à tout ce qui est indiqué dans la fiche, j'ai participé la semaine passée à l'Assemblée générale d'Initiative Tarn, et dorénavant l'ensemble des communautés de communes et communautés d'agglomération du département ont adhéré maintenant au tarif qui est le nôtre, de 0,08€ par habitant. C'est-à-dire que l'ensemble des acteurs, que ce soit autour du Conseil départemental qui

préside cette structure, l'ensemble des acteurs économiques sont les communautés de communes, tous les EPCI du Tarn, qui sont dorénavant ; donc une participation de 6000€.

Intervention de madame la présidente :

Là aussi c'est une délibération habituelle.

Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

Nous passons à l'enseignement supérieur avec la participation de l'agglomération à la nuit des chercheurs.

DEL2021_130 Participation à la nuit des chercheurs : subvention à l'institut Champollion

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

La communauté universitaire albigeoise (Institut Champollion et IMT Mines en coordinateurs) se mobilise pour organiser la huitième édition de la nuit européenne des chercheurs le vendredi 24 septembre 2021, sur le thème des voyages.

Cet évènement, ouvert au grand public, est impulsé par la Commission Européenne et a lieu simultanément dans 200 villes (dont douze villes seulement en France) de 24 pays d'Europe, dont Albi. Il est avant tout une invitation à la découverte, à l'échange et au partage avec des chercheurs passionnés. L'objectif premier est de faire connaître la science, de casser les préjugés, de démystifier le chercheur auprès du grand public et de valoriser la recherche pour faire en sorte qu'elle s'ouvre vers le monde économique et social.

Grâce à un programme dense et ludique, cette manifestation, gratuite et ouverte à tous, a attiré près de 1 300 personnes en 2019 et encore 600 personnes en 2020 sous un format 100% en ligne, du fait du contexte sanitaire.

L'édition 2021 a vocation à être réalisée en présentiel cette année et est organisée en ce sens.

Pour information :

- l'Agglomération soutient l'évènement depuis sa première édition, qui a eu lieu en 2014 ;
- le budget global de l'évènement est évalué à 6 200 € cette année, contre 16 000€ en 2019 (année de référence pour un évènement organisé en présentiel).

Cette manifestation donne toute sa résonance au dynamisme et à la montée en puissance de la recherche sur le site albigeois. Notre territoire est en effet une des rares agglomérations de taille moyenne à disposer d'un panel aussi important de structures de formations, de recherche et de transferts technologiques, autant d'éléments qui placent notre agglomération à la deuxième place des agglomérations françaises de moins de 100 000 habitants pour son offre de formation supérieure et ses incubateurs (Palmarès l'Entreprise « les meilleures villes pour entreprendre en France en 2016 »).

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'INU Champollion pour l'organisation de la Nuit des Chercheurs édition 2021.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande de financement en date du 14 avril 2021 adressée par l'INU Champollion et l'IMT Mines Albi,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1er juin 2021,

CONSIDERANT l'intérêt au titre de sa compétence en enseignement supérieur de faire rayonner la recherche y compris parmi les jeunes publics,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'Institut Champollion, copilote de l'événement pour le site albigeois cette année, en vue de l'organisation de la nuit des chercheurs, édition 2021.

DIT QUE les crédits sont prévus au budget 2021.

Intervention de madame la présidente :

Donc une subvention à l'INU Champollion.

La nuit des chercheurs aura lieu cette année le 24 septembre, sur le thème du voyage. Elle est ouverte au grand public cette nuit des chercheurs. Elle rencontre systématiquement un immense succès, y compris l'année dernière, alors qu'elle a eu lieu sous forme virtuelle exclusivement, puisqu'il y avait quasiment 600 personnes sur un format 100% en ligne, et les autres années on arrive jusqu'à 1300-1500 personnes. C'est vraiment un moment remarquable et qui finalement place Albi au milieu de 200 villes d'Europe, ce qui est quand même là aussi assez remarquable. 24 pays participent à cette nuit européenne des chercheurs. Et sachez qu'en France, nous ne sommes que 12 villes, mais c'est un succès qui ne se dément jamais. Effectivement, les attentes sont fortes, à la fois de la part du public mais également des chercheurs qui peuvent en profiter pour valoriser et présenter les choses un petit peu différemment. Il y a toujours énormément de créativité dans tout ce qui est présenté. Je ne doute pas que le thème du voyage donnera lieu cette année encore un véritable succès.

Donc une subvention de 1000€ à Champollion pour l'organisation de la nuit des chercheurs 2021.

Sauf avis contraire, enfin sauf question, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

DEL2021_131 Partenariat avec l'association Albi-InnoProd - Année 2021

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

L'assemblée générale constitutive du 15 février 2013 a entériné la constitution de l'association Albi-InnoProd, qui a pour objet de créer une dynamique d'innovation sur le territoire albigeois :

- . en fédérant les acteurs ;
- . en promouvant le potentiel territorial en la matière et en l'ancrant dans les stratégies économiques régionales, nationales et supranationales ;
- . en favorisant la création de start up et le développement de projets innovants au sein des entreprises.

Les réalisations marquantes d'Albi InnoProd en 2020 auront été :

- La co-organisation du Global Game Jam (48h création jeux vidéos) 100% en ligne, organisé en partenariat avec l'INU Champollion et trois entreprises du numérique et de la simulation (Numix, Immersive Factory, le Vrai Studio). 63 participants ont « joué le jeu » comme l'an dernier. Le bilan est positif mais le mode « présentiel » reste préférable de l'avis des organisateurs ;
- La réalisation d'Albi Business Starter, en partenariat avec IMT Mines Albi, In&Ma et l'INU Champollion afin de promouvoir l'entrepreneuriat étudiant au sein des établissements de l'ESR. Une trentaine d'étudiants s'est connectée à cette occasion ;
- L'appel à candidatures couveuse qui a permis d'accroître la visibilité de l'association et de la couveuse InnoProd Start. Sur dix candidatures reçues, deux ont été présélectionnées et un candidat a intégré la couveuse InnoProd Start en novembre 2020 ;
- Le programme d'accélération de projets mené conjointement avec la technopole de Castres Mazamet : au total, ce sont huit porteurs de projet, dont trois de la couveuse InnoProd Start, qui ont été coachés par des professionnels au cours de plusieurs ateliers.
- La professionnalisation de l'accompagnement des porteurs de projet, cœurs des activités de l'association durant l'année. Son objectif : offrir un accompagnement de qualité aux porteurs de projet mais aussi intégrer l'association dans les dynamiques régionales et pouvoir prétendre à des subventions régionales.

Pour rappel, la gestion de l'association est confiée à l'agglomération et assurée par le service DEI.

Pour l'exercice en cours, les actions marquantes retenues par l'assemblée générale, qui s'est tenue le 2 mars 2021, sont les suivantes :

- La détection de « porteurs de projets » et « projets » innovants :
 - o Sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat et recruter des étudiants entrepreneurs
 - o Garder les talents (dont étudiants entrepreneurs) sur le territoire, prospecter/identifier les projets dormants en entreprise
 - o Rendre visible la Technopole, la couveuse et les porteurs de projets via une communication renforcée
 - o Capter de nouveaux porteurs de projet par la mise en œuvre d'une appel à candidatures
- L'accompagnement des porteurs de projet :
 - o Formation accélérée pour les nouveaux porteurs de projets d'InnoProd Start et de l'incubateur Castres Mazamet
 - o Professionnalisation via la mise en œuvre d'un système qualité et la labellisation de la structure par le réseau IP+ (réseau des incubateurs et pépinières)
 - o Formations et expertises adaptées aux besoins des porteurs de projet

La convention de partenariat proposée pour l'exercice en cours par Albi-InnoProd prévoit l'appui de l'agglomération autour de deux axes :

- La participation à l'événement Albi Business Starter ;
- La contribution à l'opération « rendez-vous d'affaires » qui consistera à mettre en réseau les porteurs de projet avec des partenaires de l'écosystème de l'accompagnement à la création d'entreprises.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en date du 3 juillet 2012 approuvant les statuts d'Albi-InnoProd,

VU le projet de convention ci annexé,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 mai 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion à l'association Albi-Innoprod avec versement de la cotisation statutaire de 2 000€.

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 5 000€ au titre de l'exercice 2021.

APPROUVE la convention d'appui et de partenariat jointe.

AUTORISE madame la présidente ou monsieur le vice-président délégué à signer la convention annexée.

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Intervention de madame la présidente :

2e élément, on l'a évoqué tout à l'heure en parlant de la Chambre Régionale des Comptes, c'est le partenariat avec l'association Albi InnoProd.

Constituée depuis 2013, cette association a 3 objectifs importants, à la fois la fédération des acteurs de l'innovation et du transfert de technologie ; c'est la promotion de notre potentiel en matière d'innovation et c'est la création de start-up. Vous avez dans la délibération l'ensemble des réalisations marquantes qui ont émaillé l'année 2020. Et vous noterez que malgré les difficultés que nous avons pu rencontrer, l'association Albi InnoProd, qui est présidée par notre collègue Roland Gilles, a été particulièrement active et efficace puisque beaucoup de choses se sont faites, et lors de l'Assemblée générale du 2 mars dernier, à nouveau, des actions ont été retenues. Et c'est pareil, je ne vais pas vous les relire. Elles sont dans la délibération. Mais c'est vraiment une structure qui est un maillon de cette chaîne de la création et de l'accompagnement d'entreprises notamment innovantes. Et vous aurez noté que depuis quelques temps, des partenariats se sont créés avec l'association Technopolitaine de Castres-Mazamet, et notamment l'incubateur de Castres-Mazamet, ce qui permet aussi d'avoir une vision territoriale assez intéressante.

Donc, s'il n'y a pas de question, je vous propose de voter le versement de la cotisation statutaire de 2000€ au bénéfice de l'association Albi InnoProd, ainsi qu'une subvention de fonctionnement de 5000€ au titre de l'exercice 2021.

Votes contre ?

Abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

Nous passons madame Claverie, s'il vous plaît, à l'approbation de la modification simplifiée numéro un du PLUI.

DEL2021_132 Approbation de la modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme intercommunal

Pilote : Urbanisme

Madame Elisabeth CLAVERIE, rapporteur,

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté d'agglomération de l'Albigeois a été approuvé par délibération du conseil communautaire du 11 février 2020. Le code de l'urbanisme rend possible son évolution par voie de la modification simplifiée, en application des articles L. 153-45 et suivants.

1. Objectifs

L'application du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) depuis son approbation a révélé la nécessité :

- d'intégrer des corrections et améliorations et ajuster certaines dispositions du règlement écrit. Ces évolutions font suite au retour d'expérience du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de l'Agglomération ainsi que des communes. Elles doivent notamment permettre de préciser et lever certaines ambiguïtés dans l'écriture du règlement. Aussi, le projet de modification simplifiée vise à reformuler, corriger ou préciser certaines règles pour éviter toute difficulté d'interprétation et faciliter ainsi l'instruction du droit des sols ;
- de faire évoluer l'indice, ajuster la délimitation ou la vocation de certaines zones et secteurs pour s'adapter à l'évolution des projets ;
- de diminuer ou supprimer des emplacements réservés qui n'apparaissent plus nécessaires ;
- d'actualiser le périmètre et les principes de quelques Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour tenir compte de l'évolution des projets ;
- d'inscrire de nouveaux bâtiments situés en zone agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination pour répondre aux demandes exprimées ;
- de corriger des erreurs matérielles ;
- d'actualiser les annexes du PLUi.

2. Evolution des pièces du PLUi

Dans le cadre de cette première modification simplifiée du PLUi, l'évolution du document concerne les pièces suivantes :

- le rapport de présentation,
- le règlement écrit et graphique;
- les annexes règlementaires : liste emplacements réservés (pièce 3.3.1).et liste bâtis pouvant faire l'objet d'un changement de destination (pièce 3.3.4).
- les OAP.

3. Déroulement de la procédure et bilan de la mise à disposition

En vertu de l'article L. 153-45 du code de l'urbanisme, la modification d'un plan local d'urbanisme peut, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, être adoptée selon une procédure simplifiée, dès lors que le projet de modification :

- ne majore pas de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
- ne diminue pas les possibilités de construire ;
- ne réduit pas la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser.

L'évolution du PLUi envisagée répond à ces critères.

La procédure de modification simplifiée n° 1 a été engagée n°ARR2021_012 du 23 mars 2021.

3.1 Consultation des personnes publiques associées et des communes

Avant sa mise à disposition auprès du public, le projet de modification simplifiée a été notifié.

- aux 16 communes de la communauté d'agglomération afin que celles-ci puissent émettre des remarques complémentaires,
- aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-19 du code de l'urbanisme : préfecture Tarn, direction départementale des territoires, conseil régional, conseil départemental, chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers, chambre d'agriculture et du syndicat en charge du SCOT.

Suite à la notification du dossier aux PPA, la DDT81, la Chambre d'agriculture, le SCOT et la CCI ont émis un avis favorable. Quelques observations ont été émises. La prise en compte de certaines observations a permis d'ajuster le dossier de modification simplifiée n°1 du PLUi sur les points tels que précisés dans le bilan et dossier en annexes 1 et 2.

Concernant les communes, seule la commune d'Albi a formulé une observation sur un point réglementaire proposé dans le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi relatif aux normes de stationnement. Ses attentes ont été prises en compte dans la limite de ce que la modification simplifiée peut traiter. L'ajustement réglementaire est précisé dans le bilan et dossier en annexe 1 et 2.

3.2 Consultation du public

Le projet de modification simplifiée, assorti des avis émis par les personnes publiques associées et les communes membres, a ensuite été mis à la disposition du public pendant un mois, du 21 mai 2021 au 21 juin 2021. La mise à disposition du dossier a été organisée conformément aux modalités définies dans la délibération du conseil communautaire du 9 février 2021.

- mise à disposition du projet de modification simplifiée n° 1 du PLUi dans les 16 mairies (version numérique) et au siège du Grand Albigeois (versions numérique et papier). Le dossier fut également consultable sur le site internet de l'agglomération;
- mise à disposition d'un cahier d'observations dans les 16 mairies et au siège de l'agglomération ;
- les observations du public ont pu également être adressées par voie dématérialisée via une plateforme dédiées accessible sur le site internet de l'agglomération ou directement par courriel sur une adresse électronique dédiée et également par courrier postal.

Huit jours avant la mise à disposition, l'information du public a été assurée :

- par voie de presse dans 2 journaux locaux La Dépêche et le Tarn Libre, respectivement le jeudi 14 et vendredi 15 mai;
- par voie d'affichage au siège de la Communauté d'agglomération et dans les 16 mairies des communes membres, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci ;
- par publication sur le site internet de l'agglomération.

8 observations ont été émises par le public dans le cadre de la mise à disposition. L'ensemble de ces remarques reprise dans le bilan en annexe 1 ne concerne pas l'objet d'une procédure de modification simplifiée. Elles seront étudiées lors des évolutions ultérieures du PLUi, en effet les demandes de passage de zone naturelle/agricole en zone constructible relèvent notamment de la procédure de révision.

4. Décisions pouvant être apportées à l'issue de la mise à disposition

Conformément à l'article L. 153-47 du code de l'urbanisme, à l'issue de la mise à disposition du public, la présidente ou sa représentante présente le bilan devant le conseil communautaire qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

L'ensemble des observations et les avis recueillis lors de la mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du PLUi auprès du public, des personnes publiques associées et des communes, nécessite des adaptations mineures du projet de modification simplifiée porté à la connaissance du public, sans en bouleverser l'économie générale ; elles figurent dans le bilan en annexe 1.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire de prendre en compte ces observations dans le dossier soumis à son approbation.

L'annexe n° 1 de la présente délibération dresse un bilan de la mise à disposition et fait l'analyse exhaustive des avis et observations recueillis dans le cadre de la procédure auprès du public, des communes et des personnes publiques associées.

L'annexe n° 2 comportent le projet de PLUi modifié prêt à être soumis au conseil communautaire pour approbation.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 153-45 à L. 153-48;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 11 février 2020 approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal;

VU l'arrêté de madame la présidente en date du 23 mars 2021 prescrivant la modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté d'agglomération de l'Albigeois;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 9 février 2021 fixant les modalités de la mise à disposition du projet au public;

VU les avis émis par les personnes publiques associées et les communes;

VU les observations du public émises lors de la mise à disposition du dossier au public, qui s'est déroulée du 21 mai 2021 au 21 juin 2021 inclus ;

VU le bilan de la mise à disposition du projet de modification simplifiée n° 1 du PLUi de la communauté d'agglomération de l'Albigeois annexé à la présente,

VU les pièces modifiées du PLUi suite à la procédure de modification simplifiée;

VU l'avis favorable rendu par le Bureau communautaire du 15 juin 2021

CONSIDERANT l'avis des personnes publiques associées, des communes et le résultat de la mise à disposition au public du projet de la présente modification simplifiée n° 1 du PLUi de la communauté d'agglomération de l'Albigeois;

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 40 voix pour, 0 voix contre 4 abstention(s)

monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le projet de modification simplifiée n° 1 du PLUi de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, tel qu'annexé à la présente,

AUTORISE la présidente ou son représentant à signer toute pièce ou tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération,

DIT QUE la présente délibération portant approbation du projet de modification simplifiée n° 1 du PLUi de la communauté d'agglomération de l'Albigeois sera

- affichée, conformément à l'article R. 153-21 du code de l'urbanisme, pendant un mois au siège de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ainsi que dans les 16 mairies membres ; mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales,

DIT QUE la présente délibération ainsi que le plan local d'urbanisme intercommunal modifié seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération ainsi que dans les mairies, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

Intervention de madame Claverie :

Merci madame la présidente,

Mesdames, messieurs,

Donc c'est la première modification et plus précisément une modification simplifiée. On vous rappelle quels sont les objectifs, c'est-à-dire intégrer des corrections et des améliorations, faire évoluer l'indice et la vocation de certaines zones, actualiser le périmètre et notamment les OAP, et puis actualiser les annexes du PLUI.

Ensuite le déroulement, alors d'abord, on vous rappelle les conditions. Il ne faut pas qu'il y ait une majoration de plus de 20%, pas de diminution des possibilités de construire, et ne pas réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser.

Ensuite, il a fallu consulter les personnes publiques associées et puis les 16 communes bien évidemment. La consultation du public qui a duré un mois, du 21 mai au 21 juin, avec des cahiers d'observation. Il y a eu notamment 8 observations qui ont été émises et que maintenant les services essayent de mettre en application pour voir maintenant les dernières décisions qu'il est possible d'avoir avec ces adaptations.

Donc il vous est proposé ce soir de prendre en compte ces observations et de mettre en place justement cette première modification simplifiée.

Intervention de madame la présidente :

Merci madame Claverie.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Pragnère, vous avez la parole.

Intervention de monsieur Pragnère :

Merci. C'est une question relative à une correction ou une actualisation que nous n'avons pas vue dans le PLUI actualisé. Ça concerne l'OAP de la Négrouillère dont nous avons été informés par courrier de la part de vos services, et qui n'apparaît pas ici.

Donc je voulais savoir comment il se fait que cette modification ou cette annulation n'y apparaissent pas et s'il y avait par hasard d'autres annulations qui n'ont pas été mentionnées.

Je vous remercie.

Intervention de madame Claverie :

Alors en principe, ce qui n'est pas passé dans la modification simplifiée, puisqu'il y a 2 sortes de modifications, c'est que ça va passer dans la modification de droit commun en septembre, qui est une modification plus approfondie. Donc c'est certainement ça pour la Négrouillère. Je ne l'ai pas là sous les yeux, mais je pense que ça doit être ça.

Intervention de madame la présidente :

On va le vérifier monsieur Pragnère, et on vous le confirmera.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Monsieur Pragnère, madame Hibert, monsieur Tonicello, madame Paturey.

Votes pour ?

Merci.

Monsieur Chapron étant absent, je vais proposer à monsieur Bouat, dans le cadre des mobilités au sens le plus large possible, de bien vouloir rapporter ces délibérations. Merci Monsieur Bouat.

DEL2021_133 Construction d'une passerelle piétonne et cyclable pour le franchissement du ruisseau du Riols entre les communes d'Arthès et Lescure d'Albigeois - demande de subventions

Pilote : Déplacements doux

Monsieur Jean-Michel BOUAT, rapporteur,

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur cyclable, la communauté d'agglomération de l'Albigeois prévoit de créer une liaison cyclable entre Arthès et Lescure d'Albigeois, empruntant des voies calmes, à l'écart des axes de circulation plus routiers (RD70 et RD97) qui relient ces deux communes.

La création de cette liaison nécessite la construction d'une passerelle réservée à la circulation des piétons et des cyclistes pour permettre le franchissement sécurisé et confortable du ruisseau du Riols.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a réalisé une étude de faisabilité, avec le soutien financier de l'ADEME, afin de définir notamment la solution technique et le coût prévisionnel de cet ouvrage d'art.

A l'issue de cette étude, c'est la solution d'une passerelle métallique à une seule travée de 35 m et avec une largeur libre de 2 m entre les garde-corps qui a été retenue. Elle s'appuiera en berges sur des culées en béton fondées à l'aide de micropieux. Enfin, il est prévu un habillage bois de la passerelle pour assurer sa bonne intégration dans le site qui a une dominante végétale.

Le coût prévisionnel de cette opération est de 320 000 €HT. Il comprend :

- Les études - mission géotechnique y compris sondages, études de faisabilité et de maîtrise d'œuvre : 26 000 €HT
- Les travaux de construction, assemblage et pose de la passerelle y compris la réalisation des culées : 283 000 €HT
- Les travaux d'aménagement pour le raccordement de la passerelle aux voiries attenantes : 11 000 €HT

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a obtenu une subvention de la part de l'ADEME pour les études de faisabilité et de maîtrise d'œuvre (taux d'aide de 50% avec un plafond de 12 500€). Elle sollicite aussi des subventions complémentaires auprès de l'Etat (DSIL), du Département du Tarn et de la Région Occitanie selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses €HT		Recettes €HT	
Etudes	26 000	Etat (DSIL)	112 000
Travaux	294 000	Département	64 000
		Région	32 000
		ADEME	12 500
		Agglomération	99 500
TOTAL	320 000	TOTAL	320 000

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le schéma directeur cyclable communautaire adopté le 2 juillet 2013,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la construction d'une passerelle piétonne et cyclable pour le franchissement du ruisseau du Riols, réalisée dans le cadre de la création d'une liaison cyclable entre les communes d'Arthès et Lescure d'Albigeois.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses €HT		Recettes €HT	
Etudes	26 000	Etat (DSIL)	112 000
Travaux	294 000	Département	64 000
		Région	32 000
		ADEME	12 500
		Agglomération	99 500
TOTAL	320 000	TOTAL	320 000

SOLLICITE les subventions prévues dans le plan de financement auprès de l'État, de la Région Occitanie, du Département du Tarn et de l'ADEME.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant à engager les démarches nécessaires.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Intervention de monsieur Bouat :

Alors dans le cadre du schéma directeur cyclable, il est prévu la construction d'une passerelle entre Arthès et Lescure. Donc là l'idée aujourd'hui c'est de vous présenter le plan de financement et les demandes de subventions.

Donc pour rappel, cet équipement aura un coût prévisionnel de la construction, les travaux d'aménagements, de raccordement. Donc il s'inscrit parfaitement dans le schéma cyclable pour assurer la continuité entre les 2 communes et de permettre des distances beaucoup plus raisonnables quand on les pratique à vélo. Voilà tout simplement ce qui vous est proposé aujourd'hui.

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Bouat.

Est-ce qu'il y a des questions concernant cette délibération ?

On est bien sur un plan de financement et de demande de subvention, ce qui est quand même plutôt positif.

S'il n'y a pas de question, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

Nous poursuivons, s'il vous plaît, avec la mise en œuvre du schéma directeur cyclable qui nécessite quelques acquisitions foncières.

DEL2021_134 Mise en œuvre du schéma directeur cyclable : acquisitions foncières

Pilote : Déplacements doux

Monsieur Jean-Michel BOUAT, rapporteur,

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur cyclable, la communauté d'agglomération de l'Albigeois prévoit la construction d'une passerelle réservée à la circulation des piétons et des cyclistes pour franchir le ruisseau du Riols, frontière naturelle entre les communes d'Arthès et Lescure d'Albigeois.

Cet ouvrage s'inscrit dans le projet de création d'une liaison cyclable plus directe entre ces deux communes et à l'écart des axes routiers (R97 et RD70) qui les relient.

L'aménagement de cette passerelle et de ses accès nécessite l'acquisition d'emprises de terrain situées dans le domaine privé et détaillées comme suit :

- Sur la commune d'Arthès : 70 m² sur la parcelle cadastrée AL12 et 41 m² sur la parcelle mitoyenne cadastrée AL13, appartenant l'une et l'autre à madame Agnès DAUDE ;
- Sur la commune de Lescure d'Albigeois : 188 m² sur la parcelle cadastrée AP47 appartenant à monsieur Marcel BOUDOU.

Les propriétaires ont donné leur accord pour la cession à titre gratuit à la communauté d'agglomération de l'Albigeois des emprises nécessaires à la réalisation de cet ouvrage.

L'Agglomération prendra à sa charge les frais inhérents (notaire, prestation de géomètre) à l'ensemble de ces acquisitions.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le schéma directeur cyclable communautaire adopté le 2 juillet 2013,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la cession à titre gratuit à l'Agglomération d'une emprise de 70 m² sur la parcelle cadastrée AL12 et d'une emprise 41 m² sur la parcelle mitoyenne cadastrée AL 13, situées sur la commune d'Arthès et appartenant à madame Agnès DAUDE.

APPROUVE la cession à titre gratuit à l'Agglomération d'une emprise de 188 m² sur la parcelle cadastrée AP 47, située sur la commune de Lescure d'Albigeois et appartenant à monsieur Marcel BOUDOU.

DIT que les frais d'actes et honoraires de ces opérations foncières seront pris en charge par la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant à engager les démarches nécessaires à la réalisation de ces opérations et à procéder à la signature de tout acte y afférent.

Intervention de monsieur Bouat :

Tout à fait. J'ouvre la page si elle veut bien s'afficher. Il s'agit d'aller acheter pour l'aménagement notamment dans le cadre du schéma cyclable et du franchissement, donc au niveau du ruisseau du Riols, de procéder à l'acquisition donc sur la commune d'Arthès notamment, d'une parcelle, et sur la commune de Lescure d'albigeois d'une autre parcelle ; pour un montant - j'ai perdu la délib - pour un montant de, c'est à titre gratuit voilà, c'est une cession.

Intervention de madame la présidente :

On est sur une cession à titre gratuit à l'agglo de 188 m2.

Et je précise à nos collègues, monsieur Bouat, que j'avais juste un peu oublié de vous demander préalablement si vous acceptiez de présenter ces délibérations.

Donc on vient d'avoir droit à un bel exercice sans filet, mais dont vous vous êtes sorti de manière remarquable, comme toujours. Donc on recommencera, et que personne autour de la table ne s'inquiète, je n'ai pas prévu de faire le coup à qui que ce soit d'autre ce soir, donc vous pouvez rester sereins. En principe, il ne devrait pas y avoir de délibération, de présentation surprise d'autres délibérations.

Merci monsieur Bouat.

S'il n'y a pas de question, s'agissant de cette délibération, mais vous l'aurez bien compris on est sur une cession à titre gratuit. Et dans le cadre du schéma directeur cyclable, je vais laisser la parole à monsieur Jackson qui bien évidemment va compléter nos propos et on la votera après.

Monsieur Jackson.

Intervention de monsieur Jackson :

En fait cela n'a rien à voir, c'est pour la bourse aux vélos. Juste pour dire que c'était un bon succès encore cette année, et on est content parce qu'on a fait une recette record ; on a vendu 217 vélos finalement, et prix moyen 83€ par vélo. Et en tant que président de l'Association Tous à vélo, j'aimerais remercier les services de la C2A qui ont assuré la logistique, la communication, les animations. Merci beaucoup à eux.

Intervention de madame la présidente :

C'est vrai que la bourse aux vélos est chaque année un grand succès grâce aux services de l'Agglo mais également à l'implication des bénévoles. On se dit chaque année qu'on a

atteint le max et en fait on se rend compte qu'on arrive toujours à faire mieux. Les services de gravage de vélos ont eu aussi un succès considérable.

Donc, merci beaucoup, on continue. Et j'en profite aussi pour vous dire qu'on pourrait peut-être à la rentrée faire un petit bilan, quand monsieur Chapron sera parmi nous, faire un petit bilan de l'aide à l'acquisition de vélo, parce que ça continue de manière vraiment importante et on se rend compte que toutes communes de l'agglomération confondues, nos concitoyens adhèrent vraiment à cette aide et on commence même à être sollicités par des gens qui n'habitent pas le Grand Albigeois, donc c'est que ça a vraiment un succès qui dépasse largement nos frontières.

Mais cela vaudra le coup de faire un bilan à la rentrée avec Yves Chaperon, parce que ce sont des démarches qui marchent bien.

Merci monsieur Jackson d'avoir rappelé le succès de cette bourse aux vélos.

S'agissant de la mise en œuvre du schéma directeur cyclable, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Est-ce qu'il y a des votes pour ?

Merci.

Nous poursuivons, s'il vous plaît, monsieur Doat, avec l'approbation des zonages assainissement collectif et non collectif et d'eaux pluviales issus du schéma directeur intercommunal d'assainissement.

DEL2021_135 Approbation des zonages d'assainissement collectif / non collectif et d'eaux pluviales issus du schéma directeur intercommunal d'assainissement

Pilote : Hydraulique - Assainissement

Monsieur Pierre DOAT, rapporteur,

L'étude des schémas directeurs d'assainissement eaux usées et eaux pluviales de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est déroulée de mars 2018 à début 2021.

Cette étude visait principalement à :

1. Résoudre les dysfonctionnements observés sur le système d'assainissement (déversements au milieu naturel, eaux claires parasites permanentes, mise en charge du réseau lors d'événements pluvieux de forte intensité, inondations, etc...) ;
2. Permettre d'atteindre les objectifs réglementaires de qualité fixés sur le milieu naturel et répondre à la Directive Cadre Européenne (DCE) sur l'obtention du bon état écologique des Eaux à l'horizon 2027 ;
3. Améliorer et pérenniser le fonctionnement et les performances des réseaux en fonction de l'évolution des charges à collecter ;
4. Compléter et fiabiliser le système d'autosurveillance et le diagnostic permanent ;
5. Établir un programme de travaux chiffré, hiérarchisé et planifié visant à répondre aux objectifs énumérés ci-dessus ;
6. Proposer un zonage d'assainissement eaux usées collectif / non collectif réglementaire en cohérence avec le PLU intercommunal ;
7. Proposer un zonage d'assainissement pluvial à échelle de l'agglomération.

LE SCHÉMA DIRECTEUR DES EAUX USÉES

Cinq étapes se sont déroulées depuis le diagnostic à la finalisation l'étude :

Phase 1 : Recueil des données - état des lieux ;

Phase 2 : Campagnes de mesures ;

Phase 3 : Investigations complémentaires ;
Phase 4 : Bilan du fonctionnement – diagnostics ;
Phase 5 : Élaboration du Schéma Directeur – Établissement des zonages

En synthèse, les équipements (17 unités de traitements des eaux usées) et les réseaux vis-à-vis des débordements au milieu naturel sont conformes à la réglementation.

Ils sont en capacité d'accueillir les nouveaux abonnés répartis sur le territoire en fonction des orientations d'aménagement programmées (OAP) du PLUI sur chaque commune et de l'évolution moyenne liée à la constructibilité éparse sur chaque territoire communal.

Concernant le traitement des eaux usées

- Commune de Carlus : si toutes les OAP étaient réalisées, le doublement de la station d'épuration actuelle serait à envisager. Cela est possible par son emplacement et l'espace disponible. Le décanteur digesteur a déjà été réalisé en prévoyant le doublement de la capacité future. Il s'agirait d'étendre les filtres.
- Commune de Saint-Juéry :
 - o le système d'assainissement tout entier doit être revu secteur des Avalats. Ce diagnostic était établi au schéma directeur d'assainissement de la commune. Les opérations de pose d'un réseau séparatif, de remplacement d'une partie du réseau unitaire existant qui servira désormais uniquement aux eaux pluviales et la création d'un système de traitement de 300 EH se dérouleront de 2021 à 2026.
 - o Secteur Clos de Rousset, la mini station actuelle (100 EH) créée par l'aménageur pour le lotissement du même nom devra être remplacée. Elle est inadaptée au site.
- Systèmes de lagunage sur différents sites du territoire communautaire :
La communauté d'agglomération dispose de cinq systèmes de traitement des eaux usées par lagunage. Ces systèmes extensifs fonctionnent bien, sont adaptés aux venues d'eaux usées et eaux parasites mélangées. La seule problématique réside dans le traitement des boues de curage de ces lagunes, étant donné l'impossibilité d'épandre les boues depuis l'épidémie de COVID-19.

TRAITEMENT DES EAUX USÉES Actions à mener par ordre de priorité

- La vidange des lagunes estimée pour la globalité des bassins à 200 k€ s'avère prioritaire pour bénéficier de financements renforcés pendant la crise sanitaire.
- La création ou les remplacements de stations ainsi que la mise à niveau du parc existant s'élèveront à 904 k€.
- Une optimisation des coûts énergétiques et la mise en œuvre de solutions de réutilisation des eaux traitées seront à poursuivre.

Concernant l'assainissement non collectif

- Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) contrôle depuis 2006 l'ensemble des installations individuelles du territoire. Un diagnostic exhaustif a été réalisé sur les 4900 installations existantes jusqu'en 2016 et depuis un nouveau contrôle dit de « bon fonctionnement et d'entretien » permet de vérifier si des travaux ont été réalisés depuis ou non et si l'état des installations s'est dégradé.
- Commune par commune, les 1650 installations à obligation de travaux donc susceptibles de polluer et de générer une infraction aux règles de l'hygiène publique ont été examinées et surtout leur localisation. La plupart sont diffuses. Quelques secteurs ont été examinés plus précisément et seraient susceptibles d'être étudiés

en extension de réseaux s'il s'avérait qu'ils soient ouverts à l'évolution future du PLUi. En l'état, aucune extension n'a été relevée comme indispensable. Ce résultat a fait l'objet d'une attention particulière de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) qui l'a validé.

INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Actions à mener par ordre de priorité

- Réalisation des contrôles sur l'ensemble du parc d'assainissement non collectif de l'Albigeois ;
- Communication, délivrance de conseils sur l'entretien ;
- Pénalités en cas de non-respect de la réglementation ;
- Extension de réseau public d'eaux usées.

Concernant la collecte des eaux usées

Le diagnostic a fait apparaître très peu de débordements directs au milieu naturel.

Les effluents sont globalement bien acheminés aux systèmes de traitement.

La principale problématique réside dans l'intrusion d'eaux parasites à la fois permanentes (eau de nappe) et de ruissellement (eau météorique).

Cela implique le renouvellement de réseaux vétustes et fuyards, mais également la correction de mauvais branchements d'eaux pluviales ou de drainage au réseau d'eaux usées. Dans une moindre mesure certains collecteurs, sur la commune d'Albi doivent être redimensionnés.

La résorption des réseaux unitaires n'est pas prioritaire sauf pour certaines communes : Arthès, St Juéry, et Marssac-sur-Tarn.

Enfin les extensions de réseau d'eaux usées et la mise en service de nouveaux postes de refoulement supplémentaires liés aux OAP listées par chaque commune se résument à 10 km de nouvelles canalisations et 5 postes de refoulement ou de relevage à créer, sous réserve et au fur et à mesure de la réalisation des programmes d'aménagement liés à ces OAP.

Une meilleure connaissance patrimoniale des réseaux permettra de programmer préalablement aux aménagements urbains certains travaux de réseaux.

Il est proposé de réaliser sur les 10 ans à venir l'inspection caméra systématique de 50 km de réseau par an.

RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Actions à mener par ordre de priorité

- Limitation des intrusions d'eaux claires dans les réseaux EU : gestion patrimoniale des réseaux ;
- Corrections des mauvais branchements : réduire les surfaces EP mal raccordées au réseau séparatif EU ;
- Mises en séparatif dans les zones unitaires ;
- Intensifier le programme d'inspections caméra ;
- Réhabilitations des réseaux suite aux inspections caméra ;
- Renforcer les capacités de transfert pour la gestion du temps de pluie.

L'intégralité des travaux concernés est chiffrée et annexée à la présente délibération.

Une action importante est à mener en parallèle chez les particuliers. De nouveaux financements sont été ouverts par l'Agence de l'eau qui, sous réserve de la mise en place d'opération de mise en conformité d'ensemble, accepterait de financer à 50% les travaux

chez les particuliers. L'Agglomération devra servir d'intermédiaire en contrôlant le devis et les travaux envisagés. Elle percevrait les aides pour le compte des particuliers et les leur reverserait.

NON CONFORMITÉS DE BRANCHEMENTS

Actions à mener par ordre de priorité

- Réalisation des contrôles sur l'ensemble du parc d'assainissement collectif de l'Albigeois ;
- Sectorisation des non-conformités (commune, quartiers.....) et classement des non-conformités (zone pavillonnaire / zone hyper-centre) ;
- Campagne d'Information et délivrance de conseils sur les moyens de mise en conformité ;
- Animation des campagnes de subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ;
- Pénalités en cas de non-respect de la réglementation.

Concernant le Zonage d'eaux usées

Toutes les communes disposaient jusqu'à présent d'une carte de zonage permettant de distinguer les secteurs raccordés ou raccordables au réseau public de collecte et les secteurs qui ne seraient pas desservis.

Ces zonages ont été mis à jour progressivement en fonction de l'évolution des documents d'urbanisme.

Le PLU intercommunal ayant été adopté le 11 février 2020, il s'agit de se mettre en cohérence avec ce document et de vérifier en particulier dans quelle mesure les zones destinées à être urbanisées et densifiées seront raccordées ou raccordables au réseau public de collecte.

Pour faciliter l'accès à ce zonage qui est dessiné parcelle par parcelle, des cartes ont été établies par commune et regroupées sur le Système d'Information Géographique(SIG) du territoire de l'agglomération.

LE SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES

Quatre étapes se sont déroulées depuis le diagnostic jusqu'à la finalisation l'étude :

Phase 1 : Recueil des données - État des lieux – Topographie ;

Phase 2 : Diagnostic de l'existant ;

Phase 3 : Propositions d'actions ;

Phase 4 : Élaboration du Schéma Directeur – Établissement des Zonages.

En synthèse, seules les communes d'Albi et de Marssac sur Tarn disposaient à ce jour de préconisations en matière de gestion des eaux pluviales.

En étudiant l'état de l'existant, c'est-à-dire, la capacité des ouvrages (canalisations) ou fossés existants à cheminer les eaux pluviales vers le milieu récepteur et l'absence de désordres lors d'une pluie de fréquence de retour trentennale, ont été listés :

- les besoins en renforcement capacitaires ;
- les endroits prioritaires où mettre en places de techniques alternatives, même si d'une manière générale ces techniques sont à privilégier systématiquement ;
- les données de terrain, de sol, de perméabilité, de topographie, de maillage de réseaux existant.

Le tout a conduit à la conclusion qu'à part quatre secteurs à Albi (Av Albert Thomas, Av Gambetta, Rue Honoré de Balzac et Rue Baudelaire), il n'y avait pas de difficulté à la prise en charge de la pluie décennale ni de la pluie trentennale. Cependant, cette dernière caractérisée par une intensité de 71 mm en 4 heures met en charge l'intégralité des réseaux.

De sorte que toute nouvelle imperméabilisation doit être compensée par une infiltration ou une rétention avec débit de fuite déterminé, pour « ne pas aggraver l'état de l'existant ».

Cela se traduit dans un zonage cartographique étudié à l'échelle de l'agglomération où cinq types de zones sont définis :

- Zone 0 : il s'agit des zones rouges du PPRi, qui sont soumises à des aléas forts d'inondation. Elles sont vouées à être préservées de l'urbanisation.
Pour les autres zones, la mise en place d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales (rétention, infiltration) est obligatoire pour les parcelles dont la surface imperméabilisée totale est supérieure à 30 m².
- Zone 1 : Zone dont le débit de fuite pour la pluie trentennale (pluie se produisant en moyenne une seule fois tous les trente ans) doit être limité à 10l/s/hectare de projet, soit un besoin de stockage de 680 m³/ hectare de surface active (*) ;
- Zone 2 : Zone dont le débit de fuite pour la pluie T30 ans doit être limité à 13l/s/hectare de projet, soit un besoin de stockage de 570 m³/ hectare de surface active (*) ;
- Zone 3 : Zone dont le débit de fuite pour la pluie T30 ans doit être limité à 20l/s/hectare de projet, soit un besoin de stockage de 420 m³/ hectare de surface active (*) ;
- Zone 4 : Zone dont le débit de fuite pour la pluie T30 ans doit être limité à 30l/s/hectare de projet, soit un besoin de stockage de 320 m³/ hectare de surface active (*) .

* Surface active : cumul des surfaces imperméabilisées (toitures, voiries).

Quand une parcelle ou une zone d'aménagement chevauchera deux zones distinctes, il sera pris en compte la zone la plus défavorable.

Toutes les eaux ruisselées sur le projet doivent être récupérées à l'aval immédiat de la zone imperméabilisée créée.

Le volume de rétention exigible sera limité à 10 m³ maximum pour le particulier qui construit une maison individuelle, avec une canalisation de sortie de diamètre 63 mm maximum de façon à générer un débit de fuite normalisé.

Au-delà de 50m² de surface constructible nouvelle, le demandeur devra justifier de la gestion de ses eaux pluviales à l'échelle de toute sa propriété.

Des documents explicatifs à destination des particuliers et des aménageurs seront édités et des tableaux de calcul proposés sur le site internet pour faciliter l'estimation des travaux et des dépenses liés cette problématique.

Ces éléments seront également explicités aux communes et au personnel communal à l'accueil des mairies, pour informer les demandeurs dès leur retrait de formulaires de demandes d'urbanisme.

RESORPTION DES PROBLEMATIQUES PLUVIALES

Actions à mener par ordre de priorité

- Travaux de réhabilitation à la faveur d'opérations globales d'aménagement urbain ;
- Gestion des permis de construire et d'aménager au cas par cas en appliquant la notice pluviale ;
- Renforcer les usages des techniques alternatives aussi bien pour les opérations publiques que privées ;
- Projeter des opérations de désimperméabilisation dans le cadre des aménagements de bourgs ou urbains ;

- Objectifs ZERO REJET et PRIORITE à la REUTILISATION par quartier.

En conclusion, l'étude des schémas directeurs d'assainissement et les zonages associés permettent de fixer la feuille de route pour les dix années et à venir.

Les finances du service sont stabilisées et assurées par une redevance ajustée chaque année pour permettre la réalisation des opérations préconisées dans le cadre des schémas directeurs.

Les dépenses relatives à la gestion des eaux pluviales et aux opérations de désimperméabilisation relèvent du budget général de voirie.

Il vous est proposé d'approuver avant enquête publique le projet de mise à jour du zonage d'assainissement eaux usées communautaire et d'élaboration du zonage des eaux pluviales à l'échelle de l'agglomération, de même que le programme de travaux qui en découle,

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-7, L2224-8, R2224-8, R2224-9, L2224-10 ;

VU la loi n°2006-61772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

VU le décret n°2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement ;

VU la nomenclature de ces documents définie par l'article R122-17-II alinéa 4 du Code de l'Environnement ;

VU le code de l'environnement et notamment les articles L. 123-1 à L. 123-18 et R.123-1 à R. 123-27 ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2017 prescrivant les études de schéma directeur d'assainissement intercommunal et les demandes de subvention associées ;

VU les différents avis techniques recueillis auprès des services de l'Agence de l'eau du département du Tarn et de la DDT du Tarn réunis en comité technique les 09/02/2018, 28/09/2018, 13/12/2018, 23/09/2019 et 09/09/2020 ;

VU la décision du 14 avril 2021 n° MRAE 2021DKO58 de la Mission Régionale d'autorité Environnementale de dispense d'évaluation environnementale, après examen au cas par cas en application de l'article R. 122-18 du Code de l'environnement, sur la révision du zonage d'assainissement des eaux usées et l'élaboration du zonage des eaux pluviales de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ;

VU la décision n°E21000075/31 en date du 20/05/2021 de monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse désignant la commission d'enquête chargée de conduire l'enquête publique unique relative à la révision des zonages d'assainissement des eaux usées et l'élaboration des zonages d'assainissement d'eaux pluviales sur le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ;

CONSIDÉRANT que les études du schéma directeur des eaux usées d'une part et des eaux pluviales d'autre part sont achevées et ont été validées lors du comité de pilotage du 11 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT la vérification et la validation des cartes de zonage des eaux usées différenciant les secteurs en assainissement collectif et en assainissement non collectif, et les cartes de zonages des eaux pluviales par les seize communes de l'agglomération ;

CONSIDÉRANT la cohérence de ces zonages avec le plan local de l'urbanisme intercommunal adopté le 11 février 2020 ;

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet de mise à jour du zonage d'assainissement eaux usées communautaire et d'élaboration du zonage de gestion des eaux pluviales à l'échelle de l'Agglomération, de même que le programme de travaux qui en découle,

AUTORISE madame la présidente à signer l'arrêté de mise à l'enquête publique qui se déroulera du lundi 2 août 9 heures au samedi 4 septembre 12h à l'hôtel d'entreprises INNOPROD 8 avenue Pierre Gilles de Gênes 81000 ALBI.

Intervention de monsieur Doat :

Madame la présidente, chers collègues,

Cette délibération, c'est l'approbation des zonages d'assainissement, comme vous l'avez dit, collectif, non collectif et d'eaux pluviales, issus du schéma directeur intercommunal de l'assainissement.

L'étude des schémas directeurs d'assainissement eaux usées et eaux pluviales de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est déroulée de mars 2018 à début 2021.

Cette étude visait principalement à :

- *Résoudre les dysfonctionnements observés sur le système d'assainissement ;*
- *Permettre d'atteindre les objectifs réglementaires de qualité fixés sur le milieu naturel et écologique des eaux à l'horizon 2027 ;*
- *Améliorer et pérenniser le fonctionnement et les performances des réseaux ;*
- *Établir un programme de travaux chiffrés, hiérarchisés et planifiés ;*
- *Proposer un zonage d'assainissement eaux usées collectif / non collectif réglementaire ;*
- *Proposer un zonage d'assainissement pluvial à échelle de l'agglomération.*

Concernant le schéma directeur des eaux usées, vous disposez en synthèse les différentes actions à mener en matière de traitements des eaux usées, d'installation d'assainissement individuel, de réseau de collecte des eaux usées, de non-conformité de branchement. Alors cet objectif, c'est de mettre fin à ces non-conformités comme on l'a fait pour le SPANC.

Concernant le schéma directeur des eaux pluviales, seules les communes d'Albi et de Marssac sur Tarn disposaient à ce jour de préconisations en matière de gestion des eaux pluviales. Elles ont été étudiées pour la pluie trentennale, alors la pluie trentennale c'est 71 millimètres d'eau en 4 heures, donc ce sont des fortes pluies.

Les besoins ont été étudiés, les besoins en renforcement capacitaires, les endroits prioritaires où mettre en place des techniques alternatives, des données de terrain, de sol, de perméabilité, de topographie, de maillage de réseaux existants.

Toute nouvelle imperméabilisation devra être compensée par une infiltration ou une rétention avec débit de fuite déterminée pour ne pas aggraver l'état de l'existant. Cela se traduit dans un zonage cartographique étudié à l'échelle de l'agglomération, où 5 types de zones sont définis.

Toutes les eaux ruisselées sur le projet doivent être récupérées à l'aval immédiat de la zone imperméabilisée.

Des documents explicatifs à destination des particuliers et des aménageurs seront édités, et des tableaux de calculs proposés sur le site internet, pour faciliter l'estimation des travaux et des dépenses liées à cette problématique.

En conclusion, l'étude des schémas directeurs d'assainissement et des zonages associés, permet de fixer la feuille de route pour les 10 années à venir.

Alors pour ce qui concerne les zonages, ils ont été présentés et discutés dans les 16 communes de l'Agglo, et vous les avez sur vos tablettes à l'heure actuelle. Les finances du service sont stabilisées et assurées par une redevance ajustée chaque année pour permettre la réalisation des opérations préconisées dans le cadre des schémas directeurs.

Les dépenses relatives à la gestion des eaux pluviales et les opérations de désimperméabilisation relèvent du budget général de la voirie ; ça il ne faut pas le perdre de vue.

Je vous demande donc d'approuver le projet de mise à jour du zonage d'assainissement eaux usées communautaires et d'élaboration du zonage de gestion des eaux pluviales, à l'échelle de l'Agglomération, de même que le programme de travaux qui en découle ; d'autoriser madame la présidente à signer l'arrêté de mise à enquête publique, qui se déroulera du lundi 2 août 9h au samedi 4 septembre 12h à l'hôtel entreprises InnoProd. Pour tous ceux qui partent en congés, pour les aoûtiers, cette période déborde volontairement d'une semaine sur septembre et la semaine de la rentrée, jusqu'au samedi matin inclus.

Alors justement, je vais vous informer sur les dates et horaires de présence du commissaire enquêteur, si vous avez besoin d'amener des requêtes :

- Le lundi 2 août de 9h à 12h ;
- Le mardi 10 août de 14h à 17h ;
- Le mercredi 18 août de 9h à 12h ;
- Le vendredi 27 août de 14h à 17h ;
- Le samedi 4 septembre de 9h à 12h.

Voilà, madame la présidente.

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Doat. Ce sont effectivement des enjeux importants et j'imagine que l'ensemble des horaires de présence feront l'objet d'un affichage et d'une information à l'ensemble de nos concitoyens.

Est-ce qu'il y a des questions concernant cette délibération ?

J'insiste, vous l'avez dit, tout a été vu avec l'ensemble des communes bien évidemment.

S'il n'y a pas de question, est-ce qu'il y a des votes contres ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci beaucoup.

Nous passons, s'il vous plaît, madame Rosé à la modification des statuts du syndicat mixte du bassin versant Tarn Aval.

DEL2021_136 Syndicat mixte de bassin versant Tarn Aval (SMBVTav) : modifications des statuts

Pilote : Hydraulique - Assainissement

Madame Anne-Marie ROSÉ, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois dispose, en compétence optionnelle au titre de l'environnement, de larges missions en matière de protection contre les inondations, adossées à la définition de critères d'intérêt communautaire :

- réalisation de tous investissements tels que travaux, aménagements, acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement des cours d'eau bénéficiant d'une déclaration au titre de travaux d'intérêt général ou d'urgence pour la protection contre les inondations et les pollutions de tous ordres sur le périmètre communautaire ;

- création de tous ouvrages et notamment les bassins de rétention pouvant réguler le débit des cours d'eau ainsi que toutes actions pour la réalisation d'études, l'exécution de travaux, l'exploitation de ces ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence ;
- études d'intérêt général, animation et coordination des actions relatives à la gestion intégrée de la rivière Tarn et de son bassin versant.

Compétente pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) depuis 2017, la communauté d'agglomération a par délibération du 9 octobre 2019 approuvé la modification des statuts du syndicat mixte de rivière Tarn, devenu le Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval (SMBVAv) et la délégation à la carte de la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations de travaux et de gestion des missions de la compétence GEMAPI.

Par délibérations n° 2021/4 et n° 2021/5 en date du 13 janvier 2021, le comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn aval (SMBVTAav) a apporté deux modifications à l'article 12 de ses statuts. Ces modifications doivent recueillir l'accord concordant de l'ensemble des EPCI-FP membres du syndicat :

- Augmentation du montant de l'autofinancement de la dépense de fonctionnement de 105 000 € à 110 000 €, correspondant au pourcentage de contribution supplémentaire apporté par les deux nouvelles adhésions en 2021 (Communautés de Communes du Réquistanais et des Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisin) ;
- Dans le cas de futures nouvelles adhésions d'EPCI-FP compétents pour la GEMAPI, augmentation du montant de l'autofinancement de la dépense de fonctionnement proportionnellement au pourcentage de contribution supplémentaire apporté (montant arrondi à 5000 € près), approuvée par le comité syndical statuant à la majorité qualifiée des deux tiers des suffrages exprimés, sans solliciter l'accord concordant par délibération de l'ensemble des EPCI-FP membres.

Ces deux modifications impactent l'article 1 « composition et dénomination » et l'article 12 « Contribution des membres » des statuts.

Il est proposé aux élus du Conseil communautaire d'approuver la modification statutaire soumise par le Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval sous réserve que cette modification et notamment l'adhésion de nouveaux membres ne compromette pas la capacité du syndicat à se transformer en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE). En effet cette évolution statutaire du syndicat conditionne la possibilité de déléguer les compétences à la carte comme la maîtrise d'ouvrage de certains travaux telle que prévue dans les statuts du syndicat (article 1 et article 2)

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ;

VU la délibération communautaire du 6 octobre 2016 approuvant le transfert de la compétence GEMAPI à la communauté d'agglomération ;

VU les statuts en vigueur du Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval (SMBVAv) ;

VU les délibérations n° 2021/4 et n° 2021/5 du 13 janvier 2021 du SMBVTAav portant sur la modification de l'article 12 de ses statuts ;

VU le projet de statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn aval correspondant à la modification statutaire du SMRT ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 juin 2021 ;

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la modification des statuts du syndicat de rivière en Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval (SMBVTav) conformément au projet ci-annexé ;

DIT QUE cette modification statutaire ne doit pas compromettre l'évolution du syndicat en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE).

Intervention de madame Rosé :

Merci madame la présidente.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois dispose en compétence optionnelle au titre de l'environnement de larges missions en matière de protection contre les inondations. Elle est également compétente pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

L'agglomération dans la délibération du 9 octobre 2019, a approuvé la modification des statuts du syndicat mixte de Rivière Tarn devenu le syndicat mixte du bassin versant Tarn Aval, et la délégation à la carte de la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations de travaux et de gestion des missions de la compétence GEMAPI.

Par délibération en date du 13 janvier 2021, le comité syndical du syndicat mixte du bassin versant Tarn Aval, a apporté 2 modifications à l'article 12 de ses statuts. Ces modifications doivent recueillir l'accord concordant de l'ensemble des EPCI membres du syndicat.

Alors nous avons comme modification :

- *L'augmentation du montant de l'autofinancement de la dépense de fonctionnement de 105 000€ à 110 000€, correspondant au pourcentage de contribution supplémentaire apportée par 2 nouvelles adhésions en 2021, venues de la communauté de communes du Réquistanais d'une part, et des coteaux et plaines du pays Lafrançaisin.*
- *Ensuite, dans le cas de futures nouvelles adhésions d'EPCI compétents pour la GEMAPI, il y aura augmentation du montant de l'autofinancement de la dépense de fonctionnement proportionnellement au pourcentage de contribution supplémentaire apportée ; montant arrondi à 5 000€ près, approuvé par le Conseil syndical statuant à la majorité qualifiée des 2/3 des suffrages exprimés, sans solliciter l'accord concordant par délibération de l'ensemble des EPCI membres.*

Ces 2 modifications impactent l'article 1 « composition et dénomination », et l'article 12 « contributions des membres des statuts du syndicat mixte ».

Il est donc proposé aux élus du Conseil communautaire d'approuver la modification statutaire soumise par le syndicat mixte du bassin versant Tarn Aval, sous réserve que cette modification, et notamment l'adhésion de nouveaux membres, ne compromettent pas la capacité du syndicat à se transformer en établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau. En effet, cette évolution statutaire du syndicat conditionne la possibilité de déléguer les compétences à la carte comme la maîtrise d'ouvrage de certains travaux tel que prévu dans les statuts du syndicat.

Intervention de madame la présidente :

Merci madame Rosé.

Est-ce qu'il y a des questions concernant cette délibération ?

S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a de votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

Nous poursuivons avec la consultation sur les projets de SDAGE PDM et PGRI s'il vous plaît.

DEL2021_137 Consultation sur les projets de SDAGE - PDM - PGRI 2022-2027 du bassin ADOUR GARONNE - avis

Pilote : Hydraulique - Assainissement

Madame Anne-Marie ROSÉ, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est sollicitée en tant que partenaire institutionnel, par le préfet de Région, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne et le président du comité de bassin Adour Garonne pour exprimer un avis sur les projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), son Programme De Mesures (PDM) et le Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) concernant le prochain cycle 2022-2027.

L'intégralité des documents soumis à consultation est disponible :

- pour les projets de SDAGE et de PDM 2022-2027 sur le site www.eau-grandsudouest.fr ;
- pour le projet de PGRI 2022-2027 sur le site www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/-a25334.html ;

Les avis reçus seront ensuite analysés de juillet à décembre en vue de proposer des améliorations de rédaction avant leur approbation par le préfet coordonnateur de bassin au plus tard en mars 2022.

Les documents de présentation synthétique sont joints en annexe,

Le SDAGE est un document d'orientation stratégique pour la gestion des eaux et des milieux aquatiques pour une durée de six ans. Il répond aux orientations données par la directive cadre européenne (DCE) pour atteindre le bon état des eaux. Le programme de mesures (PDM) associé au SDAGE fait le recueil des mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de qualité et de quantité fixés par le SDAGE. Les plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) déclinent ensuite le PDM en actions concrètes, à une échelle départementale.

Plusieurs échelles géographiques prenant en compte la logique hydrographique sont utilisés dans ces documents de planification dont notamment les bassins versants de gestion, échelle de travail pertinente pour les diagnostics territoriaux et la maîtrise d'ouvrage des actions à mettre en place. Il y a 143 bassins versants de gestion sur le district Adour-Garonne. Le territoire de l'Agglomération se situe majoritairement dans deux bassins de gestion.

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) est un document de référence au niveau du bassin Adour-Garonne pour les 6 ans à venir, qui permet d'orienter et d'organiser la politique de gestion des risques d'inondation à travers 7 objectifs stratégiques et 45 dispositions associées.

Le projet de SDAGE soumis à avis est composé d'une première partie définissant les principes fondamentaux (nouveau chapitre par rapport à l'ancien SDAGE) et de 4 orientations :

- Orientation A-crée les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs
- Orientation B-réduire les pollutions
- Orientation C-agir pour assurer l'équilibre quantitatif

- Orientation D-préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.
Les principaux points spécifiques ou de vigilance relevés dans chacune des parties sont les suivants :

Les principes fondamentaux d'action

Ils se déclinent suivant quatre grands thèmes :

- *Développer une gestion de l'eau renforçant la résilience face aux changements majeurs*

Le SDAGE intègre le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour Garonne adopté en 2018.

Cette orientation encourage l'économie circulaire, le recyclage des eaux et des déchets, la réutilisation des eaux traitées, la réduction à la source des polluants et déchets ainsi que les solutions fondées sur la nature.

Une vigilance est demandée sur le risque d'appropriation privée de la ressource en eau.

- *Garantir la non détérioration de l'état des eaux*

Cette orientation rappelle l'application de la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » pour les projets d'aménagements notamment.

- *Réduire l'impact des installations, ouvrages, travaux ou aménagements par leur conception*

- *Agir en priorité pour atteindre le bon état*

Sont mis notamment en avant les solutions fondées sur la nature.

Orientation A-crée les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs

- *Optimiser l'organisation et les acteurs*

Le SDAGE souhaite structurer efficacement la gouvernance de l'eau pour la réussite des politiques de gestion de l'eau et de prévention des inondations.

Le SDAGE préconise des instances de gouvernance multi-acteurs à l'échelle des bassins versants, des maîtres d'ouvrage locaux pour porter les travaux et actions, le confortement des structures de gestion par bassins versant en assurant leur pérennité technique et financière.

Le SDAGE demande également aux préfets de veiller à la cohérence des périmètres et des échelles de gestion des compétences GEMAPI, production, distribution de l'eau, collecte, traitement des eaux usées notamment dans la mise à jour des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI).

Le SDAGE préconise que l'ensemble du bassin Adour Garonne soit couvert par des SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) en 2027 en renforçant leur opérationnalité. Il n'y a actuellement pas de SAGE sur notre bassin versant.

Le SDAGE indique que dans les deux ans après son approbation, sur le territoire « Tarn-Aveyron » les collectivités proposent au préfet coordonnateur de bassin une structuration en EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin).

Les SAGE devront dans le bassin Adour Garonne avoir une attention particulière sur l'impact du changement climatique et la gestion des conflits d'usage qui pourrait en découler.

Les EPCI porteurs des documents d'urbanisme devront être consultés lors de l'élaboration du SAGE.

Le SDAGE préconise la synergie des politiques sectorielles en matière d'eau et d'énergie en vue de promouvoir une transition écologique et énergétique vertueuse.

- *Mieux connaître pour mieux gérer*

Cette partie préconise le partage des connaissances et la formation des acteurs. Elle demande également la compatibilité des contrats de programmation avec l'objectif d'adaptation au changement climatique (SAGE, SCOT, PLUI, PAPI...)

- *Développer l'analyse économique dans le SDAGE*

Le SDAGE préconise le renforcement des analyses économiques des programmes d'action.

- *Concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire*

Il s'agit de réussir une urbanisation maîtrisée au regard des enjeux de l'eau. Sont repris les éléments de la loi du 3 août 2009 (Grenelle) et du 12 juillet 2010 portant engagement national sur l'environnement renforçant la nécessité de mettre en œuvre des programmes d'aménagement durable en :

- évitant la régression des surfaces agricoles ou naturelles et réduisant l'étalement urbain ;
- préservant la biodiversité au travers de la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques ;
- promouvant la gestion économe des ressources et de l'espace.

Cette orientation met en avant la nécessaire cohérence entre les acteurs de l'eau et les acteurs de l'aménagement du territoire.

Les orientations et objectifs du SDAGE, les actions du SAGE et du PGRI doivent être intégrés ou se traduire dans les documents d'urbanisme qui devront être mis en compatibilité.

Les plans, schémas, programmes et autres documents de programmation ou de planification réalisés par la collectivité devront intégrer les objectifs et orientations du SDAGE.

L'imperméabilisation devra être limitée et la désimperméabilisation de l'existant devra être recherchée. Il est préconisé que les documents d'urbanisme fixent un taux de désimperméabilisation notamment dans les zones à enjeux.

Des schémas directeurs des eaux usées, des eaux pluviales et de l'eau potable sont à réaliser.

Les coûts induits liés à l'eau devront être pris en compte dans la réalisation des projets d'aménagements (eau potable, eaux usées)

Orientation B-réduire les pollutions

- *Agir sur les rejets en macropolluants et micropolluants*

Cette thématique comprend la limitation des pollutions par les rejets domestiques par temps sec et temps de pluie et la réduction des pollutions liées aux micropolluants.

Le SDAGE préconise en premier lieu l'infiltration directe et la rétention des eaux pluviales à la source. La limitation de l'imperméabilisation et la désimperméabilisation des surfaces ruisselantes existantes contribuent également à la réduction des pollutions et des inondations.

La gestion des eaux pluviales est essentielle et doit être réalisée en privilégiant des techniques fondées sur la nature.

Des règles d'urbanisme doivent être prévues privilégiant une gestion des eaux pluviales à la parcelle.

Les collectivités doivent privilégier la mise en œuvre de solutions alternatives de gestion des eaux pluviales fondées sur la nature. Concernant le traitement et l'évacuation des eaux usées, les solutions fondées sur la nature doivent être étudiées avec des techniques de traitement végétalisé et réutilisation des eaux.

L'assainissement non collectif sera privilégié là où il est pertinent et les moyens de contrôle de leur réalisation et de leur bon fonctionnement doivent être mis en œuvre.

L'État doit renforcer les études pour quantifier la présence des substances médicamenteuses et hormonales, dont les perturbateurs endocriniens, d'origine humaine, vétérinaire ou industrielle, de polluants émergents (dont les nanoparticules et les microplastiques), de biocides et de leurs métabolites pertinents.

- Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée

Cette orientation est une priorité du SDAGE. Cela passe par la réduction de l'emploi des produits phytosanitaires, la connaissance et la sensibilisation des acteurs et l'évolution des pratiques culturelles.

Sera notamment favorisé le développement de projets alimentaires territoriaux portés par les acteurs territoriaux basés sur des productions locales avec la valorisation des productions à bas niveau d'intrants.

La promotion des pratiques agronomiques limitant l'érosion des sols et le transfert d'éléments polluants sera développée.

La protection de la ressource en eau potable sur les aires d'alimentation des captages sera priorisée dans les interventions publiques (aides, réglementation, contrôle, sensibilisation).

La protection des milieux aquatiques devra être améliorée notamment avec la création de bandes enherbées et d'espaces tampons.

Les Obligations Réelles Environnementales peuvent être mobilisées par les propriétaires de parcelles.

Les paiements pour Services Environnementaux peuvent être mis en place pour reconnaître les services rendus par l'agriculture à la nature en général et à la société en particulier.

- Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau

Deux enjeux :

- alimenter en eau potable les populations en période de pointe en intégrant l'évolution démographique et le changement climatique ;
- garantir aux baigneurs et curistes des eaux présentant toutes les qualités sanitaires.

Sont mis en avant la sécurisation de la qualité de l'approvisionnement, la mise en place des périmètres de protection, le plan national santé environnement (PNSE), la réduction des coûts de traitement de l'eau pour la production d'une eau conforme.

Devra être mis en œuvre un plan de gestion et de sécurité sanitaire des eaux (PGSSE).

- Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité des eaux des estuaires et des lacs naturels

Orientation C-agir pour assurer l'équilibre quantitatif

Le bassin Adour Garonne est soumis à des étiages sévères et fréquents ce qui va s'accroître avec le changement climatique. La gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau est donc un enjeu majeur.

3 axes ont été identifiés.

- *Mieux connaître et faire connaître pour mieux gérer*
- *Gérer durablement la ressource en eau en y intégrant le changement climatique, afin de réduire occurrence des crises*

Les collectivités et leur groupement sont incitées à promouvoir auprès des usagers des pratiques sobres en eau (en particulier la réduction des micro-fuites, la réutilisation des eaux pluviales, les choix alimentaires) et notamment à organiser sur le territoire la rétention et l'infiltration de l'eau de pluie par des infrastructures agro-écologiques en campagne et par la plantation d'arbres en ville.

Les services d'eau potable doivent améliorer la gestion quantitative de l'eau et limiter l'impact de leur prélèvement.

Dans les bassins en déséquilibre, en complément d'actions indispensables d'économie d'eau, de nouvelles réserves en eau d'intérêt collectif ou multi-usages seront créées, dans le cadre de démarches concertées de gestion de l'eau.

Sera encouragée l'utilisation des eaux non conventionnelles (eaux usées, eaux pluviales, eaux grises...)

- *Anticiper et gérer la crise*

Orientation D-préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.

- *Réduire l'impact des aménagements et des activités sur les milieux aquatiques,*
- *Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral,*
- *Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau,*
- *Réduire la vulnérabilité face aux risques d'inondation, de submersion marine et l'érosion des sols,*

Le Programme de Mesures (PDM)

Il constitue le recueil des mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de qualité et de quantité fixés par le SDAGE. Il en évalue leur coût pour sa période de validité d'une durée de six ans. Les mesures sont définies à une échelle de gestion cohérente avec la logique de programmation des actions par les acteurs locaux. Cette nouvelle échelle porte le nom de bassin versant de gestion. Il y a 143 bassins versants de gestion sur le district Adour-Garonne.

La carte des bassins versants et le programme de mesures pour les bassins versants nous concernant sont joints en annexe à la présente fiche.

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PRGI)

Il est établi dans l'objectif de réduire la vulnérabilité aux inondations via un aménagement durable des territoires ; les objectifs stratégiques sont :

- Veiller à la prise en compte des changements majeurs ;
- Poursuivre le développement des gouvernances à l'échelle territoriale adaptée, structurées et pérennes ;

- Poursuivre l'amélioration de la connaissance et de la culture du risque inondation en mobilisant tous les outils et acteurs concernés,
- Poursuivre l'amélioration de la préparation à la gestion de crise et veiller à raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ;
- Réduire la vulnérabilité via un aménagement durable des territoires ;
- Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements ;
- Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations ou les submersions.

De nombreuses actions préconisées par le SDAGE sont déjà mises en œuvre par notre Agglomération (schémas directeurs, techniques alternatives en pluvial, aménagements de cours d'eaux avec le syndicat de rivière ...).

Par ailleurs, le Plan Climat Air Énergie Territorial, l'Engagement en faveur de la biodiversité, le Schéma directeur eaux usées et eaux pluviales avec l'approbation des zonages répondent à différents enjeux du SDAGE auquel ils devront rester compatibles dans leurs déclinaisons opérationnelles.

Considérant l'importance des enjeux environnementaux et financiers liés à l'eau pour l'avenir et des compétences propres à la communauté d'agglomération de l'Albigeois dans les domaines de l'assainissement (eaux usées et eaux pluviales), de l'eau potable, de la GEMAPI, et de l'aménagement du territoire à travers le PLUI, je vous propose de prendre acte de ces différents documents cadres et de préciser notre volonté en tant qu'EPCI de rester un acteur local majeur de l'eau représenté directement au sein des instances de gouvernance à créer tel que l'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin).

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, le Programme de Mesures et le Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin Adour Garonne pour la période 2022-2027 ;

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021 ;

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), de son Programme De Mesures (PDM) et du Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) concernant le prochain cycle 2022-2027.

DIT dans son avis que la communauté d'agglomération de l'Albigeois, compte tenu de ses compétences, entend rester un acteur majeur local de l'eau représentée directement au sein des instances de gouvernance à créer tel que l'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin).

Intervention de madame Rosé :

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est sollicitée, en tant que partenaire institutionnel, par le préfet de Région, préfet coordonnateur du Bassin Adour-Garonne et le président du comité de bassin Adour-Garonne, pour exprimer un avis sur les projets de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, son programme de mesures et le plan de gestion des risques inondations concernant le prochain cycle 2022-2027.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux est un document d'orientation stratégique pour la gestion des eaux et des milieux aquatiques pour une durée de 6 ans. Il répond aux orientations données par la directive cadre européenne pour atteindre le bon état des eaux. Le programme de mesures associé au SDAGE fait le recueil des mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de qualité et de quantité fixés par le SDAGE. Les plans d'actions opérationnels territorialisés déclinent ensuite le programme de mesures en action concrète à une échelle départementale.

Le plan de gestion des risques d'inondation est un document de référence au niveau du bassin Adour-Garonne pour les 6 ans à venir, qui permet d'orienter et d'organiser la politique de gestion des risques d'inondation à travers 7 objectifs stratégiques et 45 dispositions associées.

Le projet de SDAGE, soumis à avis, est composé d'une première partie définissant les principes fondamentaux qui sont un nouveau chapitre par rapport à l'ancien SDAGE, et de 4 orientations. Alors, quelques orientations à noter ; bien entendu, je ne vais pas tout vous lire : le SDAGE vise à structurer efficacement la gouvernance de l'eau pour la réussite des politiques de gestion de l'eau et de prévention des inondations ; il préconise des instances de gouvernance multi acteurs à l'échelle des bassins versants, des maîtres d'ouvrage locaux pour porter les travaux et actions, le confortement des structures de gestion par bassin versant en assurant leur pérennité technique et financière ; le SDAGE demande que dans les 2 ans après son approbation sur le territoire Tarn Aveyron, les collectivités proposent au préfet coordonnateur de bassin une structuration en établissement public territorial de bassin.

Le SDAGE met aussi en avant la nécessaire cohérence entre les acteurs de l'eau et les acteurs de l'aménagement du territoire, les orientations et objectifs du SDAGE, les actions du SDAGE et du PGRI doivent être intégrées où se traduire dans les documents d'urbanisme qui devront être mis en compatibilité.

Des schémas directeurs des eaux usées, des eaux pluviales et de l'eau potable doivent être réalisés. Les coûts induits liés à l'eau doivent être pris en compte dans la réalisation des projets d'aménagement, que ce soit d'eau potable ou sur les eaux usées.

Les collectivités doivent privilégier la mise en œuvre de solutions alternatives de gestion des eaux pluviales fondées sur la nature.

Concernant le traitement et l'évacuation des eaux usées, les solutions fondées sur la nature doivent être étudiées avec des techniques de traitement végétalisé et réutilisation des eaux.

L'assainissement non collectif doit être privilégié là où il est pertinent, et les moyens de contrôle de leur réalisation et de leur bon fonctionnement doivent être mis en œuvre.

La réduction de l'emploi des produits phytosanitaires, la connaissance et la sensibilisation des acteurs et l'évolution des pratiques culturelles doivent être favorisées.

Sera notamment favorisé le développement de projets alimentaires territoriaux portés par les acteurs territoriaux, basés sur des productions locales, avec la valorisation des productions à bas niveau d'intrant.

Les collectivités et leurs groupements sont incités à promouvoir auprès des usagers des pratiques sobres en eau, en particulier la réduction des micro-fuites, la réutilisation des eaux pluviales, les choix alimentaires, et notamment à organiser sur le territoire la rétention et l'infiltration de l'eau de pluie par des infrastructures agro-écologiques en campagne et par la plantation d'arbres en ville.

De nombreuses actions préconisées par le SDAGE sont déjà mises en œuvre par notre Agglomération : schéma directeur, technique alternative en pluvial, aménagements de cours d'eau avec le syndicat de Rivière.

Par ailleurs, le plan climat Air Énergie territorial, l'engagement en faveur de la biodiversité, le schéma directeur eaux usées et eaux pluviales, avec l'approbation des zonages, répondent à différents enjeux du SDAGE, auxquels ils devront rester compatibles dans leur déclinaison opérationnelle.

Considérant l'importance des enjeux environnementaux et financiers liés à l'eau pour l'avenir et des compétences propres à la communauté d'agglomération de l'Albigeois dans les domaines de l'assainissement, autant les eaux usées que les eaux pluviales, de l'eau potable, de la GEMAPI, et de l'aménagement du territoire à travers le PLUI, je vous propose de prendre acte de ces différents documents cadres, et de préciser notre volonté,

en tant qu'EPCI, de rester un acteur local majeur de l'eau, représente directement au sein des instances de gouvernance à créer tel que l'établissement public territorial de bassin.

Intervention de madame la présidente :

Merci madame Rosé.

Est-ce qu'il y a des questions ou des compléments d'information ?

Monsieur Bouat, vous avez la parole.

Intervention de monsieur Bouat :

Même si c'est un porté à connaissance, moi je voudrais juste faire une observation qui sera dans le PV de notre Assemblée. Je trouve que quand on met les 2 enjeux à égalité parce qu'ils ne sont pas critérisés par priorité, entre alimenter en eau potable et garantir aux baigneurs et aux curistes une eau de qualité, je ne pense pas que cela soit à mon avis le même enjeu. Il y a un enjeu voilà qui nous saute tous aux yeux, et je trouve dommage que sur ce document cela ne soit pas critérisé par priorité. Le premier des enjeux, c'est alimenter en eau potable et la garantie d'une eau potable.

Juste de manière anecdotique, je me suis trouvé dans une réunion de crise il y a 2 ans, à la direction, à la préfecture, et nous étions 2 élus responsables de syndicat des eaux ; face à nous, il y avait donc les représentants d'EDF et des représentants de l'agriculture ; et on nous a expliqué, enfin, on ne nous a pas laissé parler, alors qu'on arrivait en limite d'étiage ; on était au mois d'août ; si la crise allait durer quelques jours de plus, on allait avoir de gros problèmes. Et EDF nous expliquait qu'il n'allait pas délester à Salles-Curan parce qu'ils avaient aussi des problèmes pour refroidir Golfech. Je trouve ça, sur des documents comme ça, il me semble qu'on devrait quand même prioriser et se dire les choses importantes et essentielles.

Intervention de madame la présidente :

On partage la logique de priorisation effectivement et la question de l'eau potable est particulièrement importante. On est, on est bien d'accord.

Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y en a pas, ce qu'il y a, pas de vote contre puisque c'est un prend acte, pardon.

Donc nous poursuivons, s'il vous plaît, monsieur Demazure, avec l'engagement de l'agglomération en faveur de la biodiversité.

DEL2021_138 Engagement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en faveur de la biodiversité

Pilote : FINANCEMENTS EXTERIEURS/QUALI

Monsieur Camille DEMAZURE, rapporteur,

La biodiversité subit sur l'ensemble de la planète une crise due notamment aux activités humaines. Partout les espèces disparaissent, les populations diminuent, les écosystèmes se dégradent et la diversité génétique recule. Cette crise affecte la qualité de vie humaine, directement dépendante du fonctionnement des écosystèmes et des processus qu'ils assurent. Fondamentalement, sans biodiversité, la survie de l'humanité est en jeu. Même si certains aspects de la biodiversité nécessitent une coordination internationale, de nombreuses actions peuvent être réalisées au niveau local. Aussi les collectivités locales ont un rôle majeur à jouer.

Sur le territoire de l'Albigeois, les réservoirs de biodiversité sont principalement situés autour du réseau hydrographique ainsi que sur les milieux de plaine et les zones de falaise. Le territoire est caractérisé par une biodiversité ordinaire importante et est concerné par

cinq des enjeux prioritaires indiqués dans le schéma régional de cohérence écologique Midi-Pyrénées (SRCE) publié en 2015 et désormais intégré au schéma régional d'aménagement et de développement durable d'Occitanie (SRADDET), publié en 2020 : la conservation des réservoirs de biodiversité, la préservation des zones humides, la continuité longitudinale des cours d'eau, l'amélioration des déplacements des espèces en plaine et le besoin de flux d'espèces entre Massif Central et Pyrénées.

Les facteurs responsables de l'érosion de la biodiversité sont aujourd'hui bien identifiés : réduction et destruction des habitats favorables, pollutions physiques et chimiques, surexploitation, introduction d'espèces exotiques envahissantes.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois dispose de compétences propres permettant d'agir sur l'état de la biodiversité du territoire. Les plus notables sont :

- l'aménagement de l'espace communautaire (élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ;
- la création, l'aménagement et l'entretien des voiries ;
- la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité ;
- la création et l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;
- la gestion de l'éclairage public ;
- la gestion de l'eau potable et de l'assainissement ;
- la gestion des milieux aquatiques, de la prévention des inondations et des eaux pluviales urbaines ;
- la lutte contre la pollution de l'air et contre les nuisances sonores.

Le projet de plan climat air énergie territorial (PCAET) de la communauté d'agglomération porte des actions en faveur de la biodiversité. Certaines actions ont déjà été initiées au sein de l'agglomération dont notamment la gestion en ZéroPhyto depuis 2016 et l'extinction nocturne de l'éclairage public.

La signature en 2019 d'un contrat de transition écologique confirme la volonté de la communauté d'agglomération de se positionner comme animateur de la transition écologique sur le territoire.

La création en 2020 d'une délégation à la biodiversité au sein de l'exécutif communautaire marque la volonté de l'Agglomération d'investir pleinement ces enjeux.

Enfin le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027, en cours de consultation par le préfet de région et l'agence de l'eau Adour Garonne, préconise de préserver et restaurer la biodiversité liée à l'eau à l'échelle locale.

L'engagement de la communauté d'agglomération en faveur de la biodiversité a pour objet d'afficher une ambition et d'établir un cadre pour l'action. Ce cadre permettrait de proposer et regrouper toutes les actions favorisant la connaissance et la préservation de la biodiversité que la communauté d'agglomération peut porter au titre de ses compétences, ou qu'elle peut coordonner et fédérer au sein de son territoire.

Au même titre que le développement durable dont elle est aujourd'hui une composante essentielle, la préservation de la biodiversité doit être une préoccupation constante dans les réflexions conduites au sein de notre collectivité.

Cet engagement a été élaboré sur la base d'une démarche participative. Un atelier consacré à la biodiversité a été organisé en octobre 2020 pour recueillir les avis des partenaires locaux sur les leviers d'action et le rôle de la communauté d'agglomération en la matière. Ce temps d'échange rassemblant une vingtaine de structures (collectivités publiques, associations, bureaux d'étude spécialisés...) a permis de mettre en avant la volonté d'avancer ensemble pour préserver et valoriser la biodiversité de notre territoire. L'engagement en faveur de la biodiversité a également fait l'objet de deux séances de

travail de la part d'un groupe d'élus en mai 2021 pour dégager les axes et les premières actions à y porter, puis a été soumis pour avis aux parties prenantes locales.

Il est structuré autour de trois axes, correspondant aux objectifs opérationnels que la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'engage à poursuivre, objectifs auxquels sont et seront rattachées différentes actions :

- Améliorer la connaissance des enjeux liés à la biodiversité et y sensibiliser les citoyens et les acteurs du territoire ;
- Aménager le territoire de façon favorable à la biodiversité ;
- S'appuyer sur des solutions fondées sur la nature pour bénéficier des services écosystémiques.

Afin de partager et diffuser la connaissance relative à la biodiversité en Occitanie, la communauté d'agglomération de l'Albigeois adhérerait par ailleurs au réseau des gestionnaires d'espaces naturels de l'agence régionale pour la biodiversité (ARB), adhésion sans frais.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois souhaite enfin candidater au label « territoire engagé pour la nature » (TEN) qui encourage les collectivités à mieux connaître, agir et se mobiliser autour de la biodiversité. Cette initiative est déployée en Occitanie par un collectif régional composé de l'État, l'office français de la biodiversité, les agences de l'eau, et la région Occitanie. La candidature porterait sur les trois actions suivantes : élaboration d'un atlas de la biodiversité intercommunal, gestion différenciée sur les zones d'activité, action sur l'éclairage public en faveur de la trame noire.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau communautaire du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'engagement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en faveur de la biodiversité tel qu'annexé,

DÉCIDE d'adhérer au réseau des gestionnaires d'espaces naturels, adhésion sans incidence financière,

DÉCIDE de candidater au label « territoire engagé pour la nature » coordonné par l'agence régionale de la biodiversité,

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à engager les démarches nécessaires à la candidature au label « territoire engagé pour la nature ».

Intervention de monsieur Demazure:

Merci madame la présidente.

Donc le projet de délibération suivante concerne notre politique donc communautaire en matière de préservation de la biodiversité.

Alors je vous ferai grâce tous les éléments liés à l'urgence et aux enjeux sur ce thème-là que l'on partage tous. Aujourd'hui l'urgence climatique est là, mais l'urgence biodiversité est elle aussi très prégnante.

Comme il vous est rappelé dans le projet de rapport, nous avons des compétences propres à l'Agglo, très intéressantes sur lesquelles on peut agir fortement sur la biodiversité ; on pense à l'urbanisme, à l'entretien des voiries, à l'aménagement des zones d'activités, à

l'éclairage public et bien sûr, ça vient d'être cité, à toute préservation des milieux aquatiques et de gestion de l'eau.

Alors nous avons dans l'Agglo déjà beaucoup œuvré sur la biodiversité au travers de notre plan climat, le contrat de transition écologique. Nous avons beaucoup d'actions au travail sur la biodiversité. Mais nous avons souhaité, dans le cadre de ce nouveau mandat, poser un cadre, afficher une ambition sur la biodiversité, et c'est tout un travail qui s'est donc mis en route avec des élus, les partenaires. Une démarche participative qui a conduit donc au document qui vous est annexé dans le projet de délibération. Ce document, donc, c'est notre engagement à venir maintenant sur l'Agglomération, c'est ce qui vous est proposé. On le veut complémentaire à ce qui est déjà fait sur le territoire ; donc ça on y tient beaucoup ; avec beaucoup d'acteurs qui sont déjà au travail, associatifs, mais également des communes qui sont déjà engagées sur cette question-là. On le veut évolutif. Il ne s'agit pas de le figer dans le temps, mais il faudra qu'il soit évolutif. Et bien sûr, s'inscrire dans le long terme puisque cette politique est une politique sur laquelle il va falloir voir loin.

Donc il est structuré en 3 axes :

- *D'abord progresser dans la connaissance des enjeux liés à la biodiversité ; puisqu'on a encore beaucoup de choses à apprendre, notamment pour progresser dans la connaissance en matière aussi de programmation en urbanisme ;*
- *Aménager durablement notre territoire pour agir en faveur de la biodiversité. Et bien sûr, là on y mettra toutes les compétences de l'Agglo qui, les unes derrière les autres, vont nous permettre bien sûr d'avoir une action efficiente ;*
- *Et puis s'inscrire donc, Anne-Marie Rosé l'évoquait, dans un concept aujourd'hui nouveau, qui a fait ses preuves, c'est les solutions fondées sur la nature, puisque la nature nous apprend beaucoup, et souvent les problèmes que l'on a, se gèrent aussi par la nature. On ira bien sûr travailler sur la végétalisation, la compensation carbone et la lutte contre les espèces envahissantes avec la nature.*

Aujourd'hui, il vous est proposé :

- *De valider le projet d'engagement de l'Agglo en faveur de la biodiversité, tel qu'annexé ; document qu'on a voulu assez synthétique.*
- *D'adhérer au réseau gestionnaire des espaces naturels, qui pour l'Agglo revêt une importance majeure*
- *Et puis candidater au label territoire engagé pour la nature, que l'on baptise TEN. Et on a déjà préciblé 3 actions qui sont bien au travail déjà avec nos services : élaborer un Atlas de biodiversité intercommunale, donc se placer vraiment à l'échelle de l'Agglo et agréger tout ce que l'on connaît déjà comme informations et enjeux ; avoir une gestion différenciée selon l'activité ; et puis travailler de plus en plus, et accentuer l'effort sur l'éclairage public, ce qu'on appelle la trame noire. Puisqu'on l'a vu sur le confinement, je vous invite à regarder les espèces autour de nous, il y a eu beaucoup d'effets positifs.*

Voilà ce que l'on vous propose ce soir en délibération.

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Demazure.

Est-ce qu'il y a des questions?

Monsieur Tonicello, vous avez la parole.

Intervention de monsieur Tonicello :

Merci.

Vous l'avez dit, nous sommes dans une situation d'effondrement de la biodiversité, et à la page 4 du document, l'expression même qui est employée, c'est la survie de l'humanité. Donc on est face à une urgence absolue, une urgence absolue qui, selon nous, appelle des mesures plus fortes, plus fortes à toutes les échelles et donc en particulier à l'échelle de l'Agglo.

Alors, quelques axes de travail parmi d'autres qui nous paraissent prioritaires :

- *La lutte contre l'étalement urbain, ça c'est un axe prioritaire, la lutte contre l'étalement urbain. Étalement urbain qui détruit les terres agricoles et les habitats naturels.*

- 2e point important, qui nous paraît central, c'est la lutte contre les pollutions qui dégradent la biodiversité dans des proportions considérables. Alors, je voudrais prendre simplement 2 exemples à l'échelle de notre territoire : le premier c'est la lutte contre les dépôts sauvages de déchets, en particulier dans le Tarn. Ça, c'est un problème, c'est un fléau. Donc comment s'engager, comment notre Agglo va s'engager pour lutter contre cette dégradation ? Et puis un 2e point, qui est lié, c'est à la nécessité d'un plan de réduction du plastique dans la commande publique, puisque ces plastiques, on le sait, sont source de pollution majeure. Il y aurait bien d'autres évidemment sujets à aborder.

Donc, même si certains efforts sont faits, il nous paraît que l'écart reste encore beaucoup trop important entre le diagnostic qui est alarmant et les réponses politiques qui aujourd'hui nous paraissent encore largement insuffisantes.

Je vous remercie.

Intervention de madame la présidente :

Monsieur Demazure, je suis sûre que vous avez des réponses à apporter monsieur Tonicello.

Intervention de monsieur Demazure :

Alors oui, là, vous citez effectivement déjà 3 actions, si j'ai bien compté, qui pourraient être entreprises. On en a tout un panel. On est au travail sur effectivement un plan d'actions structuré dans le temps, parce qu'il s'agira vraiment de le faire année par année et d'aller assez loin en termes de projection.

Moi je partage la dernière que vous avez citée, puisqu'on a déjà une politique d'achats publics responsables au sein de l'Agglo, qu'on va essayer d'accentuer avec un tas de critères. Ça fait partie du plan d'actions, vous l'avez vu sur le document. Bien sûr, les dépôts sauvages, et ce n'est pas Jean François Rochedreux qui me contredira, on va y travailler de plus en plus ; et on sait que sur plusieurs communes, ça s'accentue.

Donc voilà toutes ces actions effectivement, on les a, on les a listées ; on en a d'autres, et on vous proposera si vous souhaitez effectivement dans les diverses commissions, notamment à la commission environnement, de pouvoir travailler à structurer un vrai plan d'actions maintenant, et on va mettre surtout des indicateurs, parce que les plans d'action c'est bien, mais il va falloir mesurer nos résultats.

Voilà.

Intervention de madame la présidente :

Parfait.

Merci monsieur Demazure.

Est-ce qu'il y a des votes contre cette présentation et le plan qui a été annexé ? Mais également l'adhésion au réseau des gestionnaires ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

Nous poursuivons donc, s'il vous plaît, monsieur Rochedreux, avec la modification des statuts de l'AREC Occitanie.

DEL2021_139 Modification des statuts de la SPL AREC Occitanie

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jean-François ROCHEDREUX, rapporteur,

Depuis 2014, la communauté d'agglomération de l'Albigeois est actionnaire de la société publique locale ARPE (Agence Régionale Pour l'Environnement), devenue en 2016 la SPL AREC Occitanie (Agence Régionale pour l'Energie et le Climat Occitanie).

La SPL AREC Occitanie a pour objet d'assurer, pour le compte de ses actionnaires et sur leurs territoires exclusivement, toutes assistances à maîtrise d'ouvrage, toutes études techniques, toutes activités d'observation, de conseil, d'accompagnement ou encore de formation dans les domaines de l'air, du climat et de l'énergie.

Des modifications de répartition du capital ont été agréées par le conseil d'administration de la SPL AREC OCCITANIE fin 2020 et début 2021. Il s'agit d'acquisition d'actions par de nouveaux actionnaires. Le montant du capital n'est pas modifié par ces acquisitions puisqu'elles interviennent par cessions de parts d'actionnaires en place.

Ces mouvements ont aussi pour effet de modifier l'annexe 1 des statuts portant sur la répartition du capital social des actionnaires de la SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie

En sa qualité d'actionnaire, la communauté d'agglomération de l'Albigeois est appelée à se prononcer sur la modification de la répartition du capital social et sur la modification subséquente des statuts

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ;

VU le projet de statuts modifiés de la SPL AREC OCCITANIE ci-annexé ;

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la modification des statuts de la SPL AREC OCCITANIE ci-annexés.

Intervention de monsieur Rochedreux :

Merci.

Une première délibération assez simple, nous sommes actionnaires, le Grand Albigeois, à l'Agence Régionale Energie-Climat de la Région. Et en tant qu'actionnaires, on doit valider l'apport ou l'échange d'actions, et toute modification des actionnaires.

L'objet ici, c'est simplement d'approuver que certaines agglomérations, il y en a de plus en plus, qui adhèrent à l'AREC, puissent adhérer.

Donc je vous demande d'approuver la possibilité par échange d'actions entre la Région et certaines agglomérations pour que ces agglomérations puissent adhérer à l'Agence Régionale Energie-Climat de l'Occitanie, sachant que juste pour mémoire, l'actionnariat de la SPL est détenu à 99% par la Région et 1% par toutes les autres instances, que ce soient des agglomérations, des communes et autres.

Voilà.

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Rochedreux.

S'il n'y a pas de question, est-ce qu'il y a des votes ?

Abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

On passe s'il vous plaît, à l'approbation du projet de plan climat air énergie territorial.

DEL2021_140 Approbation du projet de plan climat-air-énergie territorial

Pilote : Eclairage public

Monsieur Jean-François ROCHEDREUX, rapporteur,

Dans le cadre de l'article 188 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la communauté d'agglomération de l'Albigeois est l'entité en charge de l'élaboration, de l'animation et du suivi d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) portant sur l'ensemble du territoire communautaire (et non plus uniquement sur ses compétences).

De ce fait, par délibération 121/2016 du 7 juillet 2016, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a approuvé le lancement du PCAET.

En complément à cette première délibération, le conseil communautaire a approuvé par la délibération 2017/048 du 27 mars 2017 les modalités d'élaboration de ce PCAET.

La réalisation de plans climats s'inscrit dans un contexte mondial de réchauffement climatique et de problématiques liées aux ressources énergétiques. Le changement climatique est déjà en marche et il peut être mesurable sur notre territoire national au travers d'événements extrêmes que sont les vagues de chaleur, la sécheresse des sols, les pluies de fortes intensités. Ces évolutions vont se poursuivre et s'intensifier au cours du XXI^e siècle.

Le plan climat de la communauté d'agglomération de l'Albigeois tente d'apporter une réponse locale aux enjeux environnementaux et économiques posés par ce réchauffement climatique, à travers la mise en œuvre d'un programme d'actions 2021/2027 opérationnel, évolutif et participatif animé par l'Agglomération et s'appuyant également sur la mobilisation des communes, des acteurs locaux et des habitants.

Stratégie :

L'élaboration du PCAET s'est inscrite dans une démarche transversale menée en mode projet qui a impliqué l'ensemble des services de la communauté d'agglomération, les seize communes du territoire et de nombreux acteurs territoriaux.

Le lancement de la démarche PCAET a eu lieu le 3 octobre 2017 et a débuté par un diagnostic du territoire. Celui-ci a été réalisé avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé (AREC). Il comprend :

- Un bilan territorial des émissions de gaz à effet de serre ;
- Un diagnostic de consommation d'énergie par secteur d'activité ;
- Un diagnostic de la qualité de l'air ;
- Un diagnostic de la production et de potentiel d'ENR ;
- Un diagnostic des potentiels de stockage carbone dans les sols.

Ces données font principalement référence à l'année 2015.

Ce diagnostic a été suivi en septembre 2018, par l'élaboration de la phase stratégique du PCAET.

Objectifs :

C'est sur les bases du diagnostic partagé, complété par l'analyse des acquis, des ressources renouvelables disponibles, des opportunités d'actions dans tous les secteurs (logements, transports, industries, agricultures, ...) qu'ont été arrêtés les axes stratégiques suivants pour notre territoire :

1. Faire de l'Agglomération un territoire économe en énergie et en ressources

- 1.1 Améliorer l'efficacité énergétique dans l'habitat ;
- 1.2 Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine non résidentiel ;
- 1.3 Développer le programme d'économie circulaire ;

2. Développer la production d'énergie renouvelable

- 2.1 Développer la production d'électricité renouvelable ;
- 2.2 Développer la production de chaleur renouvelable ;
- 2.3 Développer la production de gaz renouvelable ;

3. Développer une mobilité durable

- 3.1 Réduire les déplacements sur le territoire (agir pour la démobilité) ;
- 3.2 Favoriser les mobilités douces et les transports collectifs (diminuer l'autosolisme) ;
- 3.3 Optimiser les déplacements motorisés alternatifs ;

4. Faire de l'aménagement du territoire un atout face au changement climatique

- 4.1 Préserver le potentiel de séquestration carbone des sols ;
- 4.2 Gérer la vulnérabilité des ressources en eau (quantité, qualité) ;
- 4.3 Développer une production agricole et une alimentation locale ;

5. Coordonner/accompagner la transition énergie climat sur le territoire

- 5.1 Piloter/animer le PCAET ;
- 5.2 Animer une gouvernance participative.

Une priorisation des pistes d'actions a ensuite été réalisée à l'aide d'une grille d'analyse multicritère basée notamment sur des critères d'efficacité, de cohérence, d'efficience, de pertinence, de capacité de mise en œuvre et de démarrage de l'action.

A l'issue de ce processus, 48 actions ont été retenues et constituent le projet de plan d'actions du PCAET (cf tableau ci-joint en annexe)

Planning prévisionnel :

Après approbation par le conseil communautaire, le projet de PCAET sera soumis à un avis de :

- La Mission Régionale d'Autorité Environnementale ;
- Du préfet de Région ;
- Du président du conseil régional.

Le PCAET sera soumis ensuite à une consultation électronique programmée pour janvier 2022.

Le Conseil de la communauté de l'agglomération de l'Albigeois,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 7 juillet 2016,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 27 mars 2017,

VU le projet de Plan Climat Air Energie Territorial ci-annexé,

VU l'avis du Bureau communautaire du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial ci annexé,

AUTORISE la présidente de la communauté d'agglomération de l'Ambigeois ou son représentant à engager les démarches nécessaires liées à cette opération et à procéder à la signature de tout acte y afférent.

Intervention de monsieur Rochedreux :

Alors, dans la continuité de ce qu'ont dit Anne-Marie Rosé et Camille Demazure, aujourd'hui, on est arrivé à un point important et on va vous demander l'approbation du plan climat. Donc peut-être rappeler d'abord ce qu'est un plan climat. Le plan climat s'inscrit dans le cadre de la loi de transition écologique pour la croissance verte, et en tant qu'agglomération de plus de 50 000 habitants, on fait partie de ce qu'on appelle les obligés ; c'est-à-dire que nous sommes obligés de faire un plan climat air énergie du territoire.

Alors qu'est-ce que c'est ? C'est d'abord un plan, donc cela veut dire une planification avec des actions, une démarche, une stratégie, etc. Cela concerne le climat, donc en particulier les gaz à effet de serre, et puis l'adaptation au changement climatique ; cela concerne aussi l'air, donc prendre en compte tous les problèmes liés aux pollutions atmosphériques ; cela concerne en premier lieu et comme premier levier tous les problèmes énergétiques, donc comment on consomme notre énergie sur le territoire ; et puis, ça finit par un T comme territorial, donc cela ne concerne que le territoire ; c'est-à-dire que le principe d'un PCAET c'est que l'on met le territoire sous cloche et on agit que sur les problématiques du territoire. Alors évidemment, plus on va avoir des actions vertueuses, cela peut avoir comme on dit aujourd'hui des externalités positives ailleurs. Mais l'idée du plan stratégique, c'est de s'appuyer, de travailler sur le territoire.

Alors, ce PCAET s'inscrit dans une logique, une cascade d'actions, de plans et d'objectifs, qu'ils soient internationaux via la COP21, déclinés au niveau européen, il n'y a pas l'Europe là, mais évidemment elle est concernée ; et puis au niveau national, avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte, qui a pour objectif de réduire de 50% les consommations d'énergie en 2050 et de réduire de 40% les gaz à effet de serre en 2030, avec plus de 40% - je relis - des énergies renouvelables en 2050.

Si on descend encore d'un niveau, on tombe sur la Région. La Région, qui a pour objectif d'être la première région d'Europe à énergie positive. Donc pareil, ça se décline avec encore un petit peu plus d'ambition que le niveau national, puisqu'on veut arriver au niveau, de la Région, à faire moins 80% sur les gaz à effet de serre, et puis fois 3 sur les énergies renouvelables.

Donc nous, dans le cadre de notre PCAET, pour être compatibles avec tous ces plans, puisque c'est un aspect réglementaire, on doit s'assurer de la compatibilité avec tous ces objectifs internationaux, nationaux, régionaux. Donc à l'issue du diagnostic, on a identifié que pour être dans le cadre notamment de RéPOS, il faudra que l'on diminue de 70% nos consommations d'énergie en 2050, et diminuer de 80% nos gaz à effet de serre en 2030, et multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables en 2050.

Donc si on continue, alors la difficulté d'un PCAET, vous le voyez ici, évidemment, tout ce qui concerne l'énergie, le climat, cela concerne tous les actes de la vie ; dès que qu'on fait quelque chose, on consomme de l'énergie. Donc il y a le logement, le résidentiel, les transports, l'agriculture, l'industrie, les déchets, etc, etc. Et la difficulté un peu d'un plan climat, c'est qu'il s'inscrit dans un temps ; donc on va le voir, on fait un diagnostic, on définit une stratégie, on fait un plan ; mais la vie, elle, continue. Et puis il y a d'autres plans, il y a le SRADET ; on va faire un PLH, on initie un plan sur la biodiversité. Donc il faut que tout ça se coordonne, s'intègre et aille dans la même direction. Alors sur le plan de l'énergie et du climat, le PCAET va fédérer un peu tous ces sujets qui travaillent pour suivre. Et effectivement, comme disait Camille tout à l'heure, faire des plans c'est bien, mais surtout avoir des résultats positifs.

Alors on a vu aussi que, l'on va signer avec l'État le CRTE, qui était dans la suite du CTE, qui nous engageait aussi sur un certain nombre d'actions. On souhaite, dans le cadre de ce plan climat aussi, adhérer aux principes Cit'ergie, qui permet de, en coordination avec l'ADEME, d'évaluer notre marge, nos progressions et nos marges de progression. On va signer aussi avec l'ADEME une convention d'objectifs Territoriale sur tout ce qui est économie circulaire et d'énergies. Donc tout ça doit se coordonner. Et effectivement ce qui est le plus important, ce n'est pas trop ces plans, c'est d'arriver à des résultats

positifs, puisque juste pour rappel, les premiers éléments du rapport du GIEC sont effectivement, comme la biodiversité, sont très très mauvais. Donc il va falloir accélérer, essayer d'être meilleur.

Alors juste, comment se passe un PCAET, donc on fait un diagnostic territorial puisque l'idée c'est quand même que chaque territoire a des caractéristiques qui lui sont propres ; il peut être bon sur certains sujets et moins bon sur d'autres, avoir des consommations d'énergie particulières ; juste pour vous donner une idée, le Grand Albigeois a une caractéristique particulière, c'est que 20% des consommations d'énergie sont réalisés par une seule entreprise, sans la nommer la VOA, qui est grosse consommatrice d'énergie. Alors effectivement, sur le territoire, cela a un impact fort, mais si on le compare, si on a une vision un peu, on prend un peu de recul, faire des bouteilles en verre c'est sans doute mieux que de faire des bouteilles en plastique. Voilà. Mais donc c'est une caractéristique particulière du territoire. Ensuite, on va définir une stratégie, donc on va voir un peu quelle est la stratégie. Je l'ai dit, c'est de s'inscrire dans le projet RéPOS de l'Occitanie pour être compatible et puis nous aussi participer à tout ça. Et puis évidemment, cela débouche sur un plan d'action, et surtout, ce qui est le plus important, parce que le plan d'actions, on va le voir, on tombe sur des choses maintenant relativement connues, il faut travailler sur les transports, il faut travailler sur le résidentiel, etc ; mais c'est surtout que ce PCAET doit permettre de faire un suivi, de vérifier qu'on a des résultats qui avancent, et puis de le faire évoluer éventuellement en fonction, si on accélère sur certains points ou si on est plus mauvais sur d'autres, voilà ; tout ça en coordination avec tous les acteurs du territoire, que ça soit évidemment l'Agglomération sur ses compétences, les communes mais aussi les entreprises, les associations, et le citoyen ; on parlait des problèmes de dépôts sauvages ; le citoyen, comment on fait prendre conscience aux gens parce qu'on ne pourra pas mettre un gendarme derrière chaque citoyen, comment on fait prendre conscience que de balancer dans le Tarn ses déchets c'est quand même pas terrible.

Alors comment marche le PCAET : il y a, comme tous ces plans, il y a un comité de pilotage qui est composé d'élus et un comité technique ; le comité de pilotage oriente, suit, et puis le comité technique ce sont les techniciens qui rendent opérationnel le suivi des actions.

Juste un petit point d'étape : ce plan climat donc qui suit, il y a eu un plan climat dans les mandatures précédentes, donc c'est une suite. On y a rajouté l'air pour les pollutions de l'air, mais il y avait un PCET dans les mandats précédents ; il y a un certain nombre de communes qui avait fait des Agenda 21. Donc là on fédère un peu plus tout ce plan d'action, et on l'a initié en 2017, et on arrive maintenant en 2021 à sa mise en œuvre. Vous avez toutes les étapes qui ont permis d'arriver au plan d'actions que l'on va aborder tout à l'heure.

Alors c'est vrai que le fait qu'il y ait au milieu des élections, fait que la stratégie a été définie par les élus précédents. On va vous demander d'approuver en tant que nouveaux élus ce PCAET. Alors certes, ce n'est peut-être pas le mieux qu'on puisse faire, mais sachant que comme je l'ai dit la vie ne s'arrête pas, les premiers éléments du rapport du futur rapport du GIEC sont mauvais, donc il ne faut pas trop se poser de questions, et essayer d'accélérer notre prise en main pour essayer d'atténuer les conséquences du dérèglement climatique.

Alors quelques éléments chiffrés, qui sortent du diagnostic, on consomme 21,2 mégawatts heure par habitant et par an, on est à 4% de plus qu'en Occitanie. Notre production des énergies renouvelables représentait en 2017 10% de la consommation ; elle représenterait 20% de la consommation en 2050, sachant que c'est 20% si on reste sur le schéma tendanciel qui fait que tous les ans on augmente un peu nos consommations d'énergie. Et puis on arriverait, on pourrait arriver à 2030, si notre stratégie est bien mise en place, à 30% en 2030 - il y a une petite erreur, c'est 2030, les 30% - si on arrive à accélérer la mise en place d'énergie renouvelable.

En tant qu'émission de gaz à effet de serre, on est à 4,18 tonnes de CO2 par habitant et par an ; on est en-dessous, 20% en moins qu'en Occitanie. Alors juste un petit commentaire par rapport à ça, parce que c'est important à bien comprendre, quand on parle de 4,18 tonnes d'équivalent CO2 par habitant, c'est sur le territoire, puisque je m'intéresse uniquement au territoire. Si on le regarde au niveau français et si on prend en compte toutes les conséquences de nos actions, consommations etc, on est plutôt à 11,5

tonnes. Il faut bien voir qu'on a fait beaucoup de progrès en France, entre 1995 et 2018, on a baissé nos émissions de 30%, donc pour arriver à 4,18 sur le Grand Albigeois. Par contre, et là ça ne concerne pas vraiment le plan climat, mais il faut l'avoir en tête, les émissions importées ont augmenté de 78%. Donc en fait, on travaille bien sur notre territoire mais ça veut dire qu'on exporte un peu nos pollutions ailleurs. Cela ne sert pas à grand-chose de les exporter puisque le climat est planétaire, donc de toute façon, s'il y a des problèmes ici, là-bas il y aura aussi des problèmes pour nous. Mais c'est à avoir en tête, on progresse bien sur le territoire, mais d'une certaine manière on exporte un peu nos problèmes climatiques donc c'est pour ça qu'il faut travailler, avoir quand même cette pensée que ce n'est pas simplement, même si là on va travailler sur le territoire, il faut penser qu'il faut faire attention à ce qu'on exporte.

Et si on veut rester selon le GIEC à 1,5° d'augmentation de réchauffement planétaire, il faudrait qu'on passe à 2,1 tonnes par an et par habitant. Alors qu'est-ce que cela veut dire 2,1 tonnes ? Juste pour vous donner une petite idée de ce que cela représente : 500 g de viande rouge par semaine, représente 1/2 tonne de CO₂ ; 5000 km en voiture seul pour une voiture normale, c'est 1 tonne. Donc vous voyez que 2 tonnes, on y arrive très vite. Et en termes de séquestration carbone, on séquestre environ 6% de nos émissions. On a parlé de biodiversité, là aussi, le fait de planter des haies, de planter des arbres, de favoriser la biodiversité, cela a des conséquences positives sur la séquestration carbone.

Qu'est-ce qui a été défini comme orientation stratégique ? C'est relativement classique : faire de l'Agglomération un territoire économe en énergie, en ressources ; développer la production d'énergies renouvelables ; développer une mobilité durable ; faire de l'aménagement du territoire un atout face au changement climatique ; et point important, devenir coordinateur de la transition énergétique, parce qu'en effet, le plan d'action, chaque élu en charge à son propre d'actions, on a un PDU, etc ; donc chacun travaille bien sur les sujets, pour faire progresser les sujets qu'il a en charge. Mais justement l'objet du plan, c'est de vérifier qu'on est bien dans une démarche positive et qu'on progresse avec des résultats intéressants.

On peut passer la slide suivante.

L'objectif aujourd'hui, on est à 20 mégawattheures par habitant et par an. L'objectif c'est d'arriver à 11 mégawatts par habitant et par an, en 2050, avec effectivement une production d'énergies renouvelables. Donc on diminuerait de 47% par habitant les consommations entre 2014 et 2050.

Comment on y arrive ? C'est le diagnostic qui nous a dit en fonction de notre plan d'action que ce plan était réalisable. Je ne sais pas si vous connaissez l'association qui s'appelle Mégawatt, qui a beaucoup travaillé sur, qui a fait un scénario 2011 puis un autre scénario 2017 ; il travaille actuellement sur un scénario européen, pour prévoir d'arriver à 100% d'énergies renouvelables, et les 2 axes principaux pour y arriver, en fait c'est d'abord la sobriété, ensuite c'est l'efficacité, et enfin c'est l'énergie renouvelable. Dans leur scénario, ils pensent qu'on doit pouvoir déjà arriver avec 65% en travaillant sur la sobriété et l'efficacité, arriver à 65% du chemin à faire. Donc je pense que, enfin dans notre stratégie qu'on propose, c'est d'appliquer ça ; ça veut dire par exemple sur l'éclairage public, j'en parlerai tout à l'heure, qui est un plan emblématique, sur la rénovation du bâti, sur les déplacements doux. Et puis après, une fois qu'on est arrivé là, si on a des bus à hydrogène, ou des bus électriques, ou des voitures électriques, voilà, on complète le schéma.

Ensuite, émissions des gaz à effet de serre, donc l'objectif est de diminuer de 75% d'ici à 2050. Et puis après, si on continue multiplier par 5 d'ici la production d'énergie renouvelable ; alors la production d'énergie renouvelable sur l'Albigeois, on a des choses intéressantes, on a de l'hydroélectricité, qu'il faut effectivement maintenir. L'hydroélectricité, on ne peut pas tellement progresser là-dessus, mais c'est intéressant parce qu'on a quand même un potentiel. Côté éolien, on n'a pas identifié vraiment de choses intéressantes. Et puis on a le photovoltaïque, alors que ce soit du photovoltaïque au sol ou du photovoltaïque en toiture, parmi les actions, il y avait l'installation de Pélissier ; aujourd'hui c'est une des actions, elle est en route aujourd'hui, et elle produit ; cela fera partie des résultats importants en termes de production. Compte tenu de notre potentiel, il faudra aller chercher aussi, notamment tout ce qui est biomasse, aller chercher à l'extérieur du territoire pour compléter les énergies renouvelables. On est nous pas

forcément, on n'a pas forcément beaucoup de possibilités en biomasse. Par contre, tous les territoires autour de nous ont des forts potentiels, donc il faudra essayer d'avoir des échanges pour aller chercher le complément d'énergies renouvelables en matière de biomasses à l'extérieur du territoire.

Quelques actions concrètes ; je vais en citer une pour moi qui est un peu emblématique, c'est l'éclairage public, pour illustrer un peu la manière de penser qu'on peut avoir en matière de réflexion sur la façon dont on consomme l'énergie. C'est la fameuse trame noire dont a parlé Camille, c'est-à-dire comment on pense les choses, c'est-à-dire pourquoi on fait de l'éclairage public, à quoi ça sert ? C'est de la sécurité. Est-ce qu'on en a besoin tout le temps ? Peut-être pas. Donc on peut faire de l'extinction, ça c'est de la sobriété. Est-ce qu'on l'oriente correctement, c'est-à-dire que ça éclaire bien l'endroit où il faut ? C'est de l'efficacité, donc on n'a pas besoin d'éclairer le ciel mais juste l'endroit dont on a besoin. Et puis à la fin, une fois qu'on a fait bien de sobriété, qu'on allume de façon juste, qu'on utilise du matériel et qu'on oriente bien notre éclairage, on peut envisager de produire avec des énergies renouvelables, soit alimentées via des panneaux photovoltaïques. Voilà. Et en plus cette sobriété, cette façon de penser, est très visible par l'habitant, puisque quand on éteint l'éclairage public, on le voit tout de suite. Donc c'est emblématique de la façon dont on peut raisonner. Après, vous avez : développer la marge pour la mobilité, les déplacements doux, on en a parlé ; on a un gros travail à faire sur la rénovation des bâtiments puisque là on va travailler aussi dans le cadre du PLH sur ces sujets.

En termes d'étapes, parce qu'un plan climat c'est un travail en cours, donc aujourd'hui j'espère que vous approuverez ce plan climat. Ensuite on devra le soumettre à la MRE qui est l'agence environnementale qui va le juger, pour voir si nos engagements et nos actions sont compatibles avec les engagements et les orientations que l'on prend. Ensuite il y aura une transmission pour l'avis du préfet de région, et pour arriver enfin en 2021 au dépôt définitif de ce PCAET, et puis en janvier 2022, la mise à disposition de ce plan auprès du public ; sachant qu'évidemment on ne va pas attendre janvier 2022 pour faire des choses ; les actions elles continuent ; le plan, c'est simplement une photo à un moment, et puis le suivi et la vérification qu'on atteint nos objectifs.

Voilà, si vous avez des questions, je vous écoute.

Intervention de madame la présidente :

Monsieur Toniecello a demandé la parole. Monsieur Pragnère a demandé la parole.

Intervention de monsieur Tonicello :

Je vous remercie.

On l'a vu dans le document que vous nous avez fait passer, la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, elles sont portées par 3 secteurs essentiellement : c'est le secteur résidentiel, l'habitat, le secteur industriel et les transports. Et vous l'avez dit, nous sommes là encore, comme pour la biodiversité, face à une urgence climatique. Alors bien sûr, il y a des espoirs qui sont placés dans de nouvelles sources d'énergie, comme l'hydrogène en particulier, mais comme vous l'avez dit, nous savons que l'urgence est à la sobriété ; sobriété pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et pour que l'air reste respirable.

Alors, je prendrais un seul exemple, celui des mobilités, puisque nous sommes en train notamment de réviser le schéma cyclable de l'Agglo, et qu'il y a au fur à mesure des séances et des ateliers qui se passent, il y a unanimité sur le diagnostic, entre élus, citoyens, bureau d'études. Cette unanimité c'est celle que des choix politiques forts sont nécessaires pour faire de la place au vélo dans l'Agglomération, donc pour aller vers cette sobriété et donc pour espérer atteindre les objectifs très, très ambitieux que vous avez présentés.

Donc il n'y a pas d'autre choix pour cela, et c'est là aussi un avis unanime, il n'y a pas d'autres choix pour atteindre ces objectifs ambitieux que de réduire de manière très importante la voiture individuelle d'un côté et de l'autre d'augmenter les déplacements doux et les transports en commun.

Donc nous avons besoin sur notre territoire, nous avons besoin de choix politiques forts. Nous avons besoin de choix politiques parce que, je l'ai dit et je le répète, il faut moins de voitures, il faut moins de stationnement automobile pour avoir plus de place pour les

déplacements doux et pour les vélos, donc pour avoir un air respirable et donc pour atteindre les objectifs de ce plan. Notre territoire doit impérativement devenir un territoire où l'on a intérêt à prendre le vélo, où les transports en commun plutôt que la voiture. Intérêt pour des questions de temps, parce que c'est aussi rapide ou presque ; intérêt des questions d'argent, parce que c'est moins cher ; intérêt pour des questions de sécurité, parce que les grands axes de parcours sont sécurisés.

Donc ma question est, pour répondre à l'urgence climatique, allons-nous faire ces choix ?
Je vous remercie.

Intervention de madame la présidente :
Monsieur Pragnère, vous avez la parole.

Intervention de monsieur Pragnère :
Merci.

Je voulais tout d'abord remercier monsieur Rochedreux pour ce travail qui est, comme il le dit, un travail au long cours, entamé déjà pendant les mandats précédents. Et je souhaiterais alerter en fait notre assemblée sur la nécessité de donner les moyens, c'est-à-dire de véritables moyens financiers qui permettent de répondre à l'urgence climatique et environnementale, qui est soulignée comme le disais Jean-Laurent à l'instant, par le dernier rapport du GIEC.

Pour répondre à cette urgence, il en va des menaces qui pèsent sur la biodiversité, sur la nature, sur la survie de l'humanité, comme c'était dit dans la présentation précédente. Cette urgence pour y répondre, il faut vraiment y mettre les moyens et le problème qu'on constate à la lecture des documents qui nous sont proposés ici, c'est qu'en fait dans la plupart des fiches actions, on a des financements zéro ou des financements qu'il reste à engager ou à mobiliser. Et je ne sais pas dans quelle mesure, avec des sources et des moteurs de l'action, que les moteurs de l'action que sont les financements, tant qu'ils sont encore absents ou flous, ou non identifiés, je ne sais pas comment on va pouvoir mettre en œuvre toutes ces actions qui sont au demeurant tout à fait indispensables, et qui répondent à une bonne partie des préoccupations. L'ambition de notre collectivité devrait être de consacrer une part beaucoup plus importante de son budget à la réponse à l'urgence climatique et environnementale.

Merci.

Intervention de madame la présidente :
Merci monsieur Rochedreux, vous avez la parole pour la réponse.

Intervention de monsieur Rochedreux :

Oui, alors d'abord sur la partie mobilité, j'ai envie de nous retourner la question à nous tous, c'est à nous, je ne suis pas tout seul, j'espère voilà, et c'est à nous de nous engager. C'est l'objet un peu de ce plan climat, de suivre donc, il faut s'y mettre, oui. Je n'ai pas d'autres réponses à dire, si ce n'est que mettons nous en route le plus, enfin, il y a déjà des choses qui sont faites, il y a un plan vélo, il y a un plan de déplacements ; donc il faut sans doute accélérer, et surtout il faut, et cela va répondre, enfin, répondre, je ne sais pas, mais on peut compléter ce que vous disiez, ce qu'il faut c'est, je pense aussi, avoir le réflexe de penser problème climatique, problème biodiversité, problème pollution de l'air, à chaque fois que l'on fait quelque chose ; quand on fait de la voirie, quand on fait de l'économie, etc, c'est quelle(s) conséquence(s) l'action que l'on mène va avoir sur la pollution de l'air, sur les problèmes climatiques, sur les problèmes de biodiversité.

Juste sur le problème financier, juste un petit rappel parce que c'est important aussi : en 2014, on dépensait environ sur l'Agglomération 154 millions d'euros pour l'énergie. Ça veut dire que quasiment ces 154 000 000 euros sortent du territoire, ce n'est pas de l'argent qui va rester localement. Si on reste sur le scénario tendanciel, c'est-à-dire si on ne fait rien, on arriverait en 2050 à 293 millions d'euros. D'accord. Aujourd'hui, on en est en 2021 à peu près à 183. Alors je me disais peut-être que si l'on arrivait à économiser 10% d'énergie, aujourd'hui c'est 18 millions d'euros par an qu'on sort. La problématique, ça n'est pas forcément dans les mêmes poches évidemment, mais il y a un véritable enjeu aussi économique à dégager des moyens par la sobriété. On parlait de l'éclairage public,

alors on n'est pas dans les montants que je viens de donner, mais la sobriété et l'efficacité peuvent nous dégager des moyens. Et ces moyens, même s'ils ne sont pas forcément affichés dans les actions, je pense qu'à chaque fois et sur chaque budget, il faudra se poser les questions ; et c'est bien l'objet du suivi de ce plan climat, c'est de dire est-ce qu'on avance sur cette action ? Qu'est-ce qui nous manque ? Il nous manque des financements. Est-ce qu'on fait, pour repenser de la mobilité, un plan vélo ? Un plan vélo, ça a directement des impacts sur les actions et puis c'est du budget qui n'est pas forcément affiché directement mais qui vient de la voirie, etc.

Donc, là aussi, ce qu'il faut c'est, j'allais dire, c'est le matin en se levant penser climat en mangeant le midi penser climat et le soir penser climat. Pour paraphraser un ex-président, le matin en se levant, en se rasant, il ne faut pas penser être président mais penser climat. C'est trouver un chemin qui permette de mobiliser tout le monde. Et j'ajouterai aussi que, alors c'est peut-être une chance et à la fois une difficulté, c'est que, quelles que soient nos opinions politiques, quelles que soient nos orientations et notre vision du monde, je crains qu'on soit tous concernés et qu'on ait besoin de tout le monde. Il va falloir arriver à rapprocher les points de vue parce qu'on ne le fera pas tout seul, donc il faut qu'on arrive à, nous, à se fédérer. Justement, on parlait pour sans doute sauver, peut-être pas sauver l'humanité mais disons avoir un, donner un avenir à nos enfants.

Personnellement, j'ai une petite fille, je suis grand-père, qui va avoir un an au mois d'octobre ; je n'aimerais pas que dans 10 ans, dans 20 ans, elle me dise "mais toi qu'est-ce que tu as fait ?". Pour moi, au moins lui dire "j'ai essayé de faire quelque chose un petit peu". Voilà.

On est tous dans la même cordée, là il n'y a pas de premier de cordée ou dernier de cordée ; on va avancer au rythme du plus lent. Donc il faut essayer de, si cela peut être une opportunité, de s'entendre tous sur des actions à mener pour essayer d'atténuer les conséquences de tout ça. Donc budgétairement, il va falloir réfléchir. Il y a peut-être des idées qui émergent. Par exemple, la fabrique de l'écologie propose d'avoir des réflexions de budget, de mesurer l'impact de nos investissements de façon budgétaire sur le climat, sur la biodiversité. Cela peut être des pistes, pour dire, pour réorienter ou imaginer un peu différemment nos orientations budgétaires.

Alors ce n'est pas une réponse en disant, je ne donne pas des montants mais c'est pour cela que c'est important qu'on fasse un suivi et qu'on identifie bien les freins et éventuellement et surtout les leviers qu'ils soient financiers ou autre.

Intervention de madame la présidente :

Monsieur Poujade a demandé la parole également.

Intervention de monsieur Poujade :

Tout à l'heure, Jean-François, tu as évoqué les Agendas 21, ça fait déjà presque 20 ans que j'avais entamé celui sur ma commune et je sais à quel point Jean-François tu es convaincu de ces questions-là. Mais en fait, on est très loin du compte, dans tous les cas de figure. Sans moyen à l'écologie, c'est du jardinage quoi. Et donc là on présente un truc où on ne change rien.

Tu parles de ta petite fille, mais quand on va faire des conférences dans les lycées, les collèges, pour en faire quelques-unes de ces conférences, j'espère que ta petite fille dans 15 ans elle ne te dira pas "papy, arrête de faire chier, laisse-moi aller au McDo". Parce que c'est ça qui se passe malheureusement. Et en fait, nous en tant qu'élus, on n'est vraiment pas courageux, on ne sait rien faire, et on est des lâches complets, moi compris. On ne fait pas ce qu'il faut faire. On a aucune opération en rupture, on va dans le mur, c'est clair. Le rapport du GIEC, il faut attendre les corrections qui vont aller avec, mais on ne va pas sur du +2°, on ne va pas sur du +4°, sur du +5, on va plutôt sur +6 ou +7 ; et on n'en a rien à cirer, mais vraiment rien ! Bien sûr il y a des gens qui sont conscientisés, y a des gens qui prennent la parole là-dessus ; il y a des gens qui sont hyper motivés. Je ne doute pas de ça. Je pense que dès qu'il faut passer à l'action, ils deviennent ultra minoritaires. Effectivement, si on fait 5000 km par an, on fait 500 kilos de CO2. Ça fait longtemps que je le dis, certains des collègues se moquent de moi, mais maintenant, je ne fais plus trois pleins de voiture par an ; je ne roule plus, je n'en ai pas besoin. Mais c'est compliqué. Et je vois que mes enfants me regardent de travers quand je leur dis que je fais ça. C'est

compliqué de faire accepter ça, sociétalement. Mais nous on est lâche. On est les premiers des lâches, des élus, tous ! Tous tous tous, parce qu'on n'arrive pas à proposer des choses en rupture. Moi ce que je disais, je ne comprends pas qu'on ne décide pas de planter 1 million d'arbres sur l'Agglo ! J'ai entendu, pendant les campagnes, est-ce qu'il fallait planter un arbre pour 1 habitant ou 2 ; et on n'y arrivera pas, etc. Mais, si on se pose ce genre de question, on n'est pas arrivés ! Si on n'en plante pas 1 million, c'est qu'on n'a rien fait. 1 million, ça commencerait à avoir de la gueule. D'abord parce que ce n'est pas si cher que ça, on devrait pouvoir y arriver, ça doit pouvoir se trouver cet argent-là. Il y aurait des gens motivés pour participer à titre volontaire pour faire ça ; et il y a la place pour le faire ! Ça contribuerait à la biodiversité, ça contribuerait énormément à la biomasse, dont tu as parlé tout à l'heure, parce que je suis persuadé que le potentiel de biomasse est énorme. Et puis il y a toutes les illusions techniciennes qui viennent là-dessus. Je vois qu'en ce moment, il y a un engouement pour l'hydrogène, et il faut être pour l'hydrogène. Mais dans le même temps, il faut comprendre que si tout était hydrogène, cela veut dire que tout est électrique. Alors si tout est électrique, si toutes les voitures sont électriques, pour donner un ordre d'idée, et si on ne consomme pas plus dans 30 ans, si on ne le consomme pas plus parce qu'on espère consommer moins, mais déjà, si on arrivait à pas consommer plus, ça serait pas mal. Vous avez une idée du nombre de réacteurs nucléaires qu'il faut faire pour faire tourner la voiture, il faudrait construire 200 réacteurs. L'ingénieur énergétique que je suis, je sais à peu près ça. Et je vois bien que tous les gens qui travaillent autour de ça, tu as parlé de Négawatt, mais il y a également le Shift Project de Jancovici, c'est à peu près ça. Je ne vois pas comment on va arriver, pour la France, pour la seule France. Je me rappelle avoir participé aux travaux préalables qui consistaient à mesurer l'évolution des taux de carbone sur Midi-Pyrénées. On était les meilleurs ! C'était à l'époque d'une autre région. Mais en fait, quand on a regardé pourquoi on était les meilleurs, c'est parce que nous étions la région qui s'était le plus désindustrialisée. Pas sûr que ce soit une si bonne nouvelle que ça. Alors je vois, il y a une mode à financer une voiture électrique. Je pense qu'il n'y a rien de plus con que les voitures électriques mais bon, parce qu'on fait ça avec des batteries qui sont faites en Pologne, au charbon, pour les Zoé, et on fait ça, pour les grosses voitures, on les fait avec des batteries, toujours au charbon, en Chine. Drôle d'idée que de penser que les nuages ne vont pas arriver ici ! Et ces trucs-là ça ne marche pas. Par contre, la théorie, la seule qui fonctionne, c'est celle de Négawatt. Et là, il n'y a personne qui soit prêt. Il n'y a vraiment personne qui soit prêt, et nous, en tant qu'élus, on n'est pas près du tout. On n'est pas prêt du tout parce qu'on a une population qui ne veut pas ça. En fait la question, après il y a décroissance, il n'y a pas décroissance, alors j'ai vu qu'il y avait des gens qui avaient trouvé que l'on pouvait consommer moins d'énergie et continuer à croître. Ça ce sont encore des gens qui n'ont pas très bien compris ce qu'est un monde fini ou pas. Mais tant qu'on restera sur ce niveau de veulerie qui est le nôtre, tant qu'on ne se mettra pas des vrais objectifs chiffrés, en euro, et avec des indicateurs qu'on peut suivre, parce que je vois ça, il y a maintenant, y compris l'État fait ça, il se donne des objectifs pour 2030, 2040, et mieux encore, les plus ambitieux c'est pour 2050 ; mais surtout avec pas de règles de calcul. Alors ça c'est commode ! Parce qu'en 2050, moi je sais bien qu'on cumule les mandats de plus en plus, mais en 2050 on ne sera plus très nombreux quand même autour de la table. Enfin, je l'espère. Donc ça veut dire qu'il n'y aura personne pour contrôler ça. Et ce que j'ai vu, c'est que depuis 2008 où je suis les indicateurs de tous les territoires qui veulent devenir territoire énergie positive, la plupart d'entre eux, d'abord ils ne le calculent pas, ils ne l'affichent pas, mais pour moi qui essaye de le calculer pour eux, leurs indicateurs se sont presque tous dégradés, c'est-à-dire qu'ils sont moins positifs que ce qu'ils étaient au début de la mesure.

Donc chers collègues, le PCAET c'est un début. Mais si on ne se cherche pas des vraies actions, avec des vrais euros, le jardinage c'est pas mal aussi.

Intervention de monsieur Rochedreux :

Tu as sans doute raison, mais, moi je ne vais pas sauver le monde. J'essaye humblement de faire quelque chose. Donc effectivement tu as raison sur toute la ligne, mais, moi je vais essayer de faire un peu du jardinage local, voilà, avec les limites que cela a, et ce n'est

sûrement pas tout seul que je vais y arriver, ça c'est sûr, d'ailleurs.

Intervention de monsieur Poujade :

Mais Jean-François, on t'aidera. Promis, il n'y a pas de souci.

Intervention de madame la présidente :

Donc s'agissant de ce soir, il convient d'approuver le projet tel qu'il a été présenté par monsieur Rochedreux. On ne va pas parodier qui que ce soit en disant que tout ce qui est excessif est insignifiant, mais je crois qu'effectivement on aura besoin de se donner des objectifs, et des objectifs qui soient opérationnels, parce que là aussi, c'est ce qu'attendent de nous nos concitoyens. Je crois que les grands poncifs et les grandes théories, il convient de les avoir en tête bien sûr, mais ce qu'on attend de nous, c'est aussi des actions concrètes et ce qu'on attend de nous aussi, c'est de ne pas commencer à interdire et de réfléchir après, mais c'est justement de responsabiliser et d'accompagner, d'encourager. Et toute cette logique de pédagogie, je suis sûre que chacun dans vos domaines de compétence, vous saurez y contribuer. On connaît les enjeux. Reste à savoir, comme vous l'avez dit, chacun à votre manière, comment les atteindre le mieux possible et le plus raisonnablement possible. Donc donnons-nous quelques axes de travail effectivement des critères d'évaluation et continuons à avancer collectivement et de manière responsable.

Nous allons, pardon, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

Nous allons passer maintenant au rapport annuel 2020 sur le prix et l'élimination des déchets ménagers et assimilés. Monsieur Rochedreux, on compte sur votre sens de la synthèse pour nous présenter un projet, un dossier qui est, je n'en doute pas, très important, mais si on passe 40 minutes par délibération, cela va devenir un tout petit peu compliqué de laisser un temps d'écoute respectueux à l'ensemble de ceux qui vous suivront.

Merci beaucoup.

DEL2021_141 Rapport annuel 2020 sur le prix et l'élimination des déchets ménagers et assimilés

Pilote : Gestion des déchets

Monsieur Jean-François ROCHEDREUX, rapporteur,

Le rapport annuel 2020 sur le prix et l'élimination des déchets ménagers et assimilés est établi conformément à la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et au décret d'application du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Le rapport annuel ci-annexé ainsi que la fiche de synthèse associée présentent l'ensemble des indicateurs techniques et financiers.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

VU l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ci-annexé.

Intervention de monsieur Rochedreux :

Je vais essayer d'être synthétique.

Je vais contredire un peu Gérard là ; on va faire un peu d'autosatisfaction.

En 2020, on a presque -4% d'OMR en porte-à-porte, voilà, et +18% sur l'apport volontaire ; ce qui fait un total de -2,39% par rapport à 2010. C'est le meilleur résultat que l'on ait eu depuis qu'on mesure. Voilà, on est en progrès. Alors certes, cela demande à être confirmé et amélioré, mais on a fait des progrès. Alors vous allez me dire oui, mais c'est le COVID ça, et. Eh bien non. En fait effectivement les entreprises ont beaucoup moins produit de déchets, mais les particuliers en ont produit plus ; donc cela s'est globalement équilibré. Donc on est quand même bien dans une dynamique positive.

Si je résume l'année 2006, si on fait un peu de perspective, alors -3,9% en 2020, on devrait être à -10% ; on n'a pas encore atteint les objectifs, va falloir accélérer. En termes de taux de valorisation, on est à 40,14%, il aurait fallu atteindre en 2020 55% ; mais là aussi on est sur une dynamique plutôt positive. Et puis en 2021, on devrait avoir les effets de la redevance spéciale, les effets de la conteneurisation, et puis, il faut encore aller récupérer par de la communication, par de l'éducation, ce qui reste de vert dans les OMR. On a des gros projets, des études, sur la rénovation de nos déchetteries qui en ont bien besoin. Et puis par la loi, on va être obligés de proposer des solutions pour les bio déchets, le compostage etc.

Donc il y a un premier pas, petit pas positif ; il va falloir le concrétiser en 2021, voilà.

Alors, j'ai été synthétique.

Intervention de madame la présidente :

Et néanmoins très complet, je n'en doute pas.

Est-ce qu'il y a des questions concernant ces éléments ?

S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Votes pour ?

Merci, c'était un prend acte, donc il n'y a pas de souci.

On poursuit avec l'instauration d'un tarif pour la prise en charge des déchets de plâtre s'il vous plaît.

DEL2021_142 Instauration d'un tarif pour la prise en charge des déchets de plâtre

Monsieur Jean-François ROCHEDREUX, rapporteur,

Dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers, la collectivité peut prendre en charge les déchets d'activités assimilés aux déchets ménagers provenant des entreprises professionnelles.

Une nouvelle filière spécifique de recyclage des déchets de plâtre est mise en place au sein des déchetteries du grand Albigeois. Elle permettra de détourner de l'enfouissement environ 10 à 15 % des déchets actuellement enfouis dans la catégorie tout venant.

Le site de traitement des déchets de Ranteil permet la prise en charge de déchets d'activités des professionnels à condition qu'ils soient assimilables aux déchets ménagers ; le site de la déchetterie de Saint-Juéry est également équipé pour recevoir ces mêmes déchets.

Les tarifs appliqués aux professionnels pour la prise en charge de leurs déchets font l'objet d'une délibération annuelle (dernière en date du 15 décembre 2020) prenant en compte l'évolution des coûts de prise en charge et de traitement ainsi que, le cas échéant, des taxes associées.

La collectivité doit néanmoins s'attacher à ne pas faire supporter le coût de gestion de ces déchets professionnels sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Ainsi une tarification spécifique est nécessaire pour assurer leur financement.

Le tarif proposé pour la prise en charge des déchets de plâtre, à partir du 1^{er} juillet 2021, est de 130 € la tonne.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

FIXE le tarif pour la prise en charge des déchets de plâtre applicables aux apports des déchets des professionnels à 130 € la tonne,

DÉCIDE de sa mise en application à compter du 1er juillet 2021 et jusqu'à nouvelle délibération tarifaire,

DIT QUE les recettes correspondantes seront constatées au budget primitif de l'année en cours et seront versées au chapitre 70 (produits des services, du domaine et ventes diverses).

Intervention de monsieur Rochedreux :

Je vous demande de prendre, alors on va trier un peu les déchets de plâtre donc on vous demande de, comment dirais-je, de prendre, de voter ce tarif de déchets de plâtre qui nous permettra de le valoriser et de le trier. Déchets de plâtre des professionnels. Et qu'ils ne restent plus dans le tout-venant.

Je ne peux pas être plus concis là.

Intervention de madame la présidente :

Une excellente initiative effectivement, et dans le cadre du contrat de transition écologique, c'est vrai que vous menez un travail avec l'ensemble des professionnels de différents secteurs, justement sur ce type d'opération très concrète. Donc c'est une très bonne chose.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Votes pour ?

Merci. Monsieur Bouat, vous avez la parole.

DEL2021_143 Service des transports - adaptation de la grille tarifaire

Pilote : Transports Urbains

Monsieur Jean-Michel BOUAT, rapporteur,

La grille tarifaire des transports a été mise en application le 1er septembre 2011 et réactualisée successivement en 2013, 2014 et 2017.

Elle comporte six catégories d'usagers : tout public, actifs, moins de 26 ans, plus de 65 ans, ayant-droit à la tarification sociale et personne invalide.

La carte Pastel permet de recharger un certain nombre de voyages selon la catégorie d'usagers.

Le coût unitaire du voyage découlant du coût des rechargements dépend également des catégories d'usagers. Par ailleurs, trois billets unitaires sont vendus à bord : aller simple, aller-retour et ticket journée.

Enfin, l'application M-ticket (ticket virtuel sur smartphone) permet d'acheter des titres unitaires et des carnets de dix voyages.

Il convient aujourd'hui de pouvoir simplifier la grille tarifaire et de l'adapter au plus près des attentes des usagers en prenant en compte l'évolution des outils et des pratiques.

Le ticket unitaire et le ticket aller/retour

Le ticket unitaire à 1,10 € permet d'effectuer un déplacement sur l'ensemble du réseau. Il est valide pendant une heure et permet de prendre une correspondance entre deux lignes.

Le ticket aller/retour à 2,10 € permet d'effectuer deux déplacements sur une même ligne.

Il existe une confusion des usagers entre la validité du ticket unitaire d'une heure et le ticket aller/retour. Le premier ne permet pas, en principe, un retour sur la même ligne alors que le second doit être utilisé sur la même ligne. Ce point reste difficilement contrôlable par les conducteurs (ticket papier). Par ailleurs, pour des raisons techniques, le ticket aller/retour n'est pas disponible en M-ticket.

Il est proposé de supprimer le ticket aller/retour de la grille tarifaire.

Abonnement annuel « spécial scolaires » 375 voyages

Ce titre a été créé afin notamment de permettre aux élèves utilisant les autocars scolaires, dépourvus de système billettique, de voyager durant une année scolaire (titre valable du

1^{er} août au 31 juillet). Cet abonnement donne droit à 375 voyages à l'obtention d'une carte à vue pour utiliser les autocars.

Compte tenu de l'ouverture au public des lignes scolaires et de l'installation d'un système billettique dans chaque autocar, ce titre n'a plus vocation à être utilisé. Les jeunes de moins de 26 ans peuvent utiliser les recharges 100 ou 200 voyages, pour un coût équivalent.

Il est proposé de supprimer l'abonnement annuel scolaires 375 voyages.

Carnet de 10 voyages TOUT PUBLIC

Ces titres sont disponibles sur la carte Pastel et le M-ticket. Cependant, le coût de 10 € pour les 10 voyages auquel il convient de rajouter le coût de création de la carte pastel de 2 € les rendent finalement moins attractifs que l'achat de tickets unitaires pour le voyageur occasionnel.

Par ailleurs, il est possible d'acheter autant de tickets unitaires que l'on souhaite par le biais de l'application M-ticket.

Il est proposé de supprimer le tarif 10 voyages TOUT PUBLIC.

Autres titres

Plusieurs formules de rechargement existent pour chaque catégorie d'usagers précitée : 10, 25, 50, 100 et 200 voyages.

D'une part, il est nécessaire d'améliorer la lisibilité de notre grille tarifaire en limitant le nombre de formules de rechargement. D'autre part, afin de fidéliser la clientèle, il convient de privilégier les formules sur la durée (100 et 200 voyages).

Il est proposé de supprimer les titres TOUT PUBLIC 50 voyages et ACTIFS 50 voyages.

Utilisation du transport à la demande (TAD)

L'offre de service du TAD de l'Agglomération va significativement s'améliorer lors de la rentrée de septembre 2021.

Le principe des lignes virtuelles en rabattement unique vers Albi sera remplacé par des déplacements possibles sur l'ensemble d'une zone de l'Agglomération avec de multiples arrêts de destination.

Les horaires jusque-là fixés à l'avance, seront libres afin de répondre au mieux aux besoins de la population.

Les conditions de réservation seront assouplies et pourront se faire « en temps réel ».

Le TAD ne sera plus donc un simple service de substitution aux lignes régulières mais une offre de mobilité complémentaire aux lignes urbaines et périurbaines, principalement dans les zones les moins urbanisées de l'Agglomération.

A ce jour, le service de TAD est accessible quel que soit le titre de transport utilisé (ticket unitaire, ticket journée ou titre sur carte Pastel).

S'agissant d'une offre de transport nouvelle et performante, Il est proposé de restreindre l'accès au TAD aux personnes disposant d'un ticket unitaire.

Ce ticket pourra être acheté auprès du conducteur ou avec l'application M-ticket.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil communautaire du 15 mars 2011 sur l'approbation de la grille tarifaire applicable au 1^{er} septembre 2011,

VU la délibération du Conseil communautaire du 27 mars 2017
tarifaire applicable au 10 juillet 2017,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la suppression du billet aller/retour,

APPROUVE la suppression de l'abonnement annuel SCOLAIRES 375 voyages,

APPROUVE la suppression du carnet de 10 voyages TOUT PUBLIC,

APPROUVE la suppression du carnet de 50 voyages TOUT PUBLIC,

APPROUVE la suppression du carnet de 50 voyages ACTIFS,

APPROUVE la grille tarifaire adaptée par la présente délibération et jointe en annexe,

DÉCIDE que l'accès au service de transport à la demande nécessitera de disposer d'un titre ticket unitaire,

DÉCIDE que la nouvelle grille tarifaire sera applicable à compter du 30 août 2021,

DIT que les recettes correspondantes seront constatées au budget annexe transports urbains de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Intervention de monsieur Bouat :

Alors je vais moi aussi essayer d'être synthétique, néanmoins, j'ai quelques éléments tarifaires à évoquer devant vous.

Mais tout d'abord, je voudrais vous présenter un nouvel acteur de la mobilité en Albigeois, puisqu'il a été décidé de créer une marque générique pour la mobilité en Albigeois. Donc aujourd'hui, à partir d'aujourd'hui et demain aussi certainement, LibéA sera le vecteur de la mobilité, sera le nom soutien à toutes les formes de mobilité, en bus, en vélo, à pied. Donc vous découvrirez dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, les nouvelles peintures qui seront sur les bus, donc sur des thématiques de biodiversité, avec donc des animaux qui sont figurés sur cette communication.

Petit clin d'œil, toutes les personnes ne sont pas des mannequins professionnels. C'est vraiment des abonnés de notre réseau qui se sont portés volontaires pour faire ce casting, et certains je sais, se sont bien amusés à faire cela.

Dans cette continuité du travail que nous avons entrepris, il s'agit de procéder à un réaménagement de la grille tarifaire qui avait été créée en 2011 et qui a été successivement modifiée. L'idée aujourd'hui, c'est d'avoir la présentation d'un document cohérent et qui évite les doublons ou les complications. On s'aperçoit que certaines propositions ne sont pas du tout utilisées par nos usagers, donc il convient aujourd'hui de nous adapter, dans la mesure où on garde toujours la même catégorisation d'usagers, on a rajouté aujourd'hui une application sur les Smartphones qui permet de prendre son billet, d'acheter son billet depuis son téléphone. L'application « Albi dans ma poche » aussi, vous met en relation avec le réseau, la cartographie du réseau. Donc tous ces outils permettent aujourd'hui d'avoir un accès beaucoup plus rapide au voyage en autobus.

Donc il vous est proposé de supprimer les titres aller-retour. C'est compliqué, c'est souvent des achats qui se font dans le bus, et il y a souvent une confusion entre le ticket unique qui permet de voyager pendant 1h et de prendre successivement plusieurs lignes, et le ticket aller-retour.

Dans le cadre de l'abonnement avec la carte pastel, l'achat de 10 voyages n'est pas du tout utilisé. Le 50 voyages non plus. Et enfin, un spécifique scolaire qui, de fait, n'existe plus

puisqu' aujourd'hui, vous le savez, nos lignes d'autocars, notamment pour les dessertes des communes et les autobus, ne font pas le distinguo, et ça n'est beaucoup plus économique en plus pour les familles de se limiter souvent à 200 voyages, puisque là aussi on est dans de l'intermodalité. Souvent, le matin, c'est les bus de l'Agglo et le soir au retour c'est plus la voiture de maman ou de papa qui fait le trajet. Donc plutôt que d'éviter en gros de faire un forfait à 375 voyages, qui souvent ne sont pas utilisés, et qui en plus s'arrête puisque c'était un abonnement sur un an, et si tout n'était pas consommé au premier août, il fallait reprendre un nouvel abonnement.

Donc voilà ce que je vous propose ce soir, de modifier cette grille tarifaire pour une meilleure lisibilité et une meilleure efficacité.

Intervention de madame la présidente :

Merci beaucoup monsieur Bouat. Monsieur Tonicello a demandé la parole.

Intervention de monsieur Tonicello :

Je vous remercie. Je voudrais juste revenir un instant par rapport à cette délibération sur une donnée qui est dans le plan climat Air Énergie. Dans la stratégie territoriale, nous avons lu, à la page 18, parmi les stratégies à mettre en place en matière de transport, il est noté, les actions suivantes qui ont été proposées en séminaire stratégique, et parmi les actions, on trouve la gratuité des transports en commun et notamment de s'inspirer d'autres collectivités plus avancées. Donc, puisque nous parlons de tarifs des transports en commun, je voudrais faire une proposition, c'est que nous ayons, en commission mobilité, un examen approfondi de cette proposition qui est donc la stratégie, dans les possibilités de stratégie territoriale en matière de transports et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Je vous remercie.

Intervention de madame la présidente :

Merci. Monsieur Mallé a demandé la parole.

Intervention de monsieur Mallé :

Moi, j'avais juste une question qui porte plutôt sur l'aspect sécuritaire.

Il était prévu d'installer des caméras dans les bus et je voulais simplement savoir où en était le projet ?

Intervention de monsieur Bouat :

Oui, effectivement nous devrions à partir du premier septembre avoir des équipements de caméras dans tous les autobus de l'Agglo. Aujourd'hui, on est un petit peu bloqués à cause d'une décision administrative qui j'espère va se solutionner rapidement. En effet, la préfecture nous bloque sur l'installation de ces caméras. Je ne vais pas dire au prétexte de..., néanmoins, il se trouve que les caméras sont placées pour filmer les gens qui sont dans les autobus. Sauf que ces foutus autobus, ils prennent des virages, et que dans la giration, il peut arriver que les caméras filment les abords proches de l'autobus. C'est sur des lieux publics, où je pense que l'on est déjà aussi filmés, et qu'aujourd'hui on nous oppose ça. Donc je pense et j'espère qu'on va peut-être solutionner ça rapidement. Je pense qu'on serait le premier réseau en France à ne pas avoir le droit d'équiper nos autobus, d'autant plus que c'est passé en commission technique et que c'est une demande vraiment de l'ensemble du personnel, pour le coup, il n'y a pas eu une seule objection. Je pense que tout le monde a bien compris l'intérêt. Pour rappel, ces caméras ne sont pas, on n'aura pas des gens derrière les écrans pour surveiller le réseau, c'est juste au cas où, c'est quelque chose, c'est plutôt une arme de dissuasion. S'il y a un problème, derrière s'il y a une enquête de police, on pourra aller consulter ces images. Les seules personnes autorisées dans le réseau, ce sont le directeur et sous-directeur, et les images ne sont conservées que 30 jours. C'est vraiment sur l'aspect sécuritaire. Donc à suivre, nouvel épisode. J'espère qu'il y aura une solution rapide.

Merci.

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Bouat.

Pour compléter ces éléments, la préfecture du Tarn nous a fait savoir qu'elle ne savait pas si elle avait le droit d'autoriser ou pas ces caméras, et a demandé au service de se renseigner dans d'autres communes pour savoir comment ça se passait dans d'autres communes. J'imaginai naïvement sûrement qu'à partir du moment où c'était une compétence d'une préfecture, si elle n'a pas la réponse, ce qui peut arriver à tout le monde, ce serait peut-être à elle d'aller se renseigner chez les autres pour savoir comment ça fonctionne ; parce que je crois que cela se passe comme ça partout en France. Mais il semblerait qu'effectivement ce soit de la responsabilité de nos collaborateurs de donner la marche à suivre.

Deuxième élément que je voulais porter à votre connaissance, j'ai introduit un référé contre le dernier arrêté de madame la préfète concernant l'utilisation des terrasses puisque cet arrêté est totalement discriminatoire. Nous sommes soumis à un régime beaucoup plus dur que les territoires, les autres territoires voisins. Je ne parlerai pas de la mascarade de la fête de la musique sur laquelle, 2h avant le début de la soirée, en tout cas en fin d'après-midi, nos restaurateurs, et j'imagine que ça concerne l'ensemble du territoire, ont appris qu'ils n'avaient pas le droit de faire de la musique, de faire ceci, de faire cela. Tout le monde a tellement hurlé que finalement ils ont le droit, mais sous telle et telle contrainte. Je ne parle pas des retransmissions des matchs et je suis à nouveau sincèrement désolée du résultat d'hier soir. Mais je vous rappelle que nous n'avons pas le droit d'avoir des retransmissions de matchs sur nos terrasses, sauf à tourner les écrans dos à la rue pour être sûrs que personne en passant dans la rue ne puisse s'agglutiner. Alors je ne sais pas à combien on s'agglutine. Voilà, donc je voulais juste vous prévenir qu'un référé a été introduit ; il a été considéré comme étant recevable ; il sera examiné le 5 juillet. Mais je ne doute pas que, puisque le 30 juin est une nouvelle date butoir dans l'application des levées des restrictions sanitaires, l'arrêté préfectoral qui ne manquera pas d'arriver sera je pense beaucoup plus en adéquation avec les propositions gouvernementales.

S'agissant donc du service des transports et de la proposition d'adaptation de la grille tarifaire,

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Madame la présidente, je voulais juste poser une question, pour être sûre d'avoir bien compris, c'est un référé que l'Agglomération a posé ?

Intervention de madame la présidente :

Madame Ferrand-Lefranc, on en a parlé hier soir, c'est un référé que la ville a posé.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

D'accord. Non parce que comme souvent, vous me dites que je confonds les deux Conseils.

Intervention de madame la présidente :

Eh bien oui.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Donc c'était juste pour m'assurer, donc c'est une information du Conseil municipal ?

Intervention de madame la présidente :

On l'a dit hier soir, vous deviez être inattentive hier soir. Mais on l'a dit hier soir.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

J'étais attentive.

Intervention de madame la présidente :

Monsieur Tonicello.

Intervention de monsieur Tonicello :

C'était juste pour avoir une réponse à la question que j'ai posée.

Intervention de madame la Présidente :

La question sur la gratuité,

Intervention de monsieur Tonicello :

La question sur l'examen de cette proposition qui est comprise dans le plan climat, la question c'est : est-ce qu'on pourrait avoir en commission mobilité un examen approfondi de cette proposition ? Je vous remercie.

Intervention de madame la présidente :

Le débat pourra bien évidemment avoir lieu. Il y a absolument aucun souci. Après, cela ne préjuge pas des conclusions qui seront données. Mais bien sûr que le débat pourra avoir lieu.

S'agissant donc de l'adaptation de la grille tarifaire, est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci. Nous poursuivons s'il vous plaît, monsieur Casimir vous avez la parole.

DEL2021_144 Assainissement / éclairage public : Intégration des réseaux et équipements publics - lotissement "Les terrasses de Bellevue" sur la commune d'Albi

Pilote : Hydraulique - Assainissement

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

Lors des séances du 26 mars 2013 et du 16 décembre 2014, le Conseil communautaire a délibéré sur les procédures d'intégration des réseaux et équipements présents dans des lotissements et relevant de la compétence de la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Avant le transfert des équipements dans le patrimoine de l'Agglomération, les communes doivent avoir délibéré le classement des voiries dans le domaine public.

Les conditions techniques de réalisation à respecter par les lotisseurs pour permettre une intégration des réseaux d'assainissement dans le patrimoine communautaire sont exposées dans le « cahier des recommandations aux aménageurs ». Une version modifiée de ce document a été approuvée lors du Conseil communautaire du 12 décembre 2017.

Les réseaux et équipements liés à l'assainissement et à l'éclairage public de ce lotissement situés sous la voirie principale sont conformes aux prescriptions techniques des services et ont fait l'objet de procès-verbaux de réception. Ils peuvent à présent faire l'objet d'un transfert dans le patrimoine de l'agglomération. Ce transfert ne sera effectif que lorsque la commune d'Albi aura délibéré le classement des voiries et espaces verts du lotissement « Les Terrasses de Bellevue » dans le domaine public communal.

Compte tenu de la conformité des ouvrages avec les prescriptions techniques arrêtées par la communauté d'agglomération, il est proposé de procéder à l'intégration au domaine public communautaire des réseaux d'assainissement et des réseaux d'éclairage public du lotissement « Les Terrasses de Bellevue » à Albi suivant les inventaires définis aux procès-verbaux de réception ci-joint.

Le Conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du Conseil communautaire du 26 mars 2013 et du 16 décembre 2014 approuvant la procédure de transfert des réseaux et équipements publics des lotissements,

VU les procès-verbaux annexés,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'intégration au domaine public communautaire des ouvrages d'assainissement et d'éclairage public du lotissement « Les terrasses de Bellevue – Albi » suivant les inventaires définis aux procès-verbaux de réception ci-annexés dès que la commune aura classé les voiries dans le domaine public,

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives subséquentes.

Intervention de monsieur Casimir :

Merci madame la présidente, chers collègues,

Cette délibération va concerner l'intégration des réseaux équipements publics dans le lotissement les terrasses de Bellevue, sur la commune d'Albi.

Pour rappel, lors des séances du 26 mars 2013 et du 16 décembre 2014, le conseil communautaire a délibéré sur les procédures d'intégration des réseaux et équipements présents dans des lotissements et relevant de la compétence de la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Avant le transfert des équipements dans le patrimoine de l'Agglomération, les communes doivent avoir délibéré le classement des voiries dans le domaine public.

Concernant ce lotissement, Les réseaux et équipements liés à l'assainissement et à l'éclairage public situés sous la voirie principale sont conformes aux prescriptions techniques des services et ont fait l'objet de procès-verbaux de réception. Ils peuvent à présent faire l'objet d'un transfert dans le patrimoine de l'Agglomération. Ce transfert ne sera effectif que lorsque la commune d'Albi aura délibéré le classement des voiries et espaces verts du lotissement « Les Terrasses de Bellevue » dans le domaine public communal.

Je vous propose donc d'approuver l'intégration au domaine public communautaire des ouvrages d'assainissement et d'éclairage public du lotissement.

Intervention de madame la présidente :

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Votes pour ?

Merci, on poursuit.

DEL2021_145 Aménagement du chemin de Lignièrès – Phase 3 – Castelnau de Lévis – Plan de financement

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois procède au reprofilage et au recalibrage du chemin de Lignières sur la commune de Castelnau-de-Lévis. La phase 2 de cet aménagement a été réalisée en 2020. Dans la continuité de ces travaux, il convient de poursuivre la réfection du revêtement de cette voirie.

A l'issue des études de projet, le montant des travaux est évalué à 25 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

RECETTES HT		DEPENSES HT	
Aménagement du chemin de Lignières – Phase 3 – Castelnau de Lévis		Département	9 487,20 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	15 512,80 €
TOTAL	25 000 €	TOTAL	25 000,00 €

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département du Tarn.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant de l'opération « Aménagement du chemin de Lignières sur la commune de Castelnau de Lévis » pour un montant de 25 000 €HT.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

RECETTES HT		DEPENSES HT	
Aménagement du chemin de Lignières – Phase 3 – Castelnau de Lévis		Département	9 487,20 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	15 512,80 €
TOTAL	25 000 €	TOTAL	25 000,00 €

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès du Département du Tarn au titre du Fonds d'Aide à la Voirie d'Intérêt Local.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Intervention de monsieur Casimir :

Je poursuis avec une première délibération concernant le FAVIL, je fais un rappel le FAVIL c'est le fond d'aide à la voirie d'intérêt local, et il ne concerne que les communes de moins de 2000 habitants.

La première concernée est Castelnau de Lévis, dans la phase trois de l'aménagement du chemin de Lignières. Le montant des travaux s'élève à 25000 €. La sollicitation est de 9487,20 € du Département ; la communauté d'agglomération prenant en charge le reste de 15512,80 €.

JE vous demande donc d'approuver cette demande de sollicitation.

Intervention de madame la présidente :

Merci.

Pas de questions ?

Votes contre ?

Abstentions ?

Votes pour ?

Merci. On poursuit.

DEL2021_146 Désaffectation d'une partie de la rue des Vignes - Albi

Pilote : Domaine Public

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

Par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016, les compétences de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ont été étendues à la « création ou aménagement et entretien des voiries ». A ce titre l'ensemble des voiries communales ont été transférées par mise à disposition à la communauté d'agglomération.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois exerce l'ensemble des prérogatives du propriétaire mais ne dispose pas du droit de déclasser les voies ni de les aliéner.

La Ville d'Albi a sollicité la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour la désaffectation d'une partie de la rue des Vignes à Albi. La désaffectation a pour effet de restituer à la Ville ladite voie et de lui permettre de procéder au déclassement et au transfert dans le domaine privé communal de l'emprise concernée.

Cette rue est une voie très peu empruntée et étroite qui relie le chemin du Verbial au chemin de Saint-Salvadou. La portion concernée par la désaffectation ne dessert aucune habitation et n'a pas de rôle structurant.

Il est donc proposé de désaffecter la portion de voie suivant le plan joint pour permettre à la Ville d'Albi de la déclasser.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la propriété des personnes publiques,

VU le code de la voirie routière,

VU l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009 portant extension des compétences de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le règlement de voirie communautaire,

VU le plan annexé,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de désaffecter une partie de la rue des Vignes – Albi selon le plan annexé afin de permettre à la commune d'Albi de mettre en œuvre la procédure de déclassement et de transfert dans le domaine privé communal de l'emprise concernée.

PRÉCISE que les réseaux présents dans l'emprise concernée par la désaffectation devront faire l'objet de servitudes de passage.

Intervention de monsieur Casimir :

Le projet de délibération suivante concerne la désaffectation d'une partie de la rue des Vignes, sur Albi.

La ville d'Albi a sollicité la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour la désaffectation d'une partie de la rue des Vignes à Albi. La désaffectation a pour effet de restituer à la Ville ladite voie et de lui permettre de procéder au déclassement et au transfert dans le domaine privé communal de l'emprise concernée.

Cette rue est une voie très peu empruntée et étroite qui relie le chemin du Verbial au chemin de Saint-Salvadou. La portion concernée par la désaffectation ne dessert aucune habitation et n'a pas de rôle structurant.

Il est donc proposé de désaffecter la portion de voie suivant le plan joint que vous avez eu avec la fiche de délibération.

Intervention de madame la présidente :

Merci.

Pas de questions ?

Votes contre ?

Abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

DEL2021_147 Aménagement du centre bourg – Phase 3 - Rouffiac- Plan de financement.

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois souhaite poursuivre l'aménagement du cœur de village de Rouffiac et la sécurisation des cheminements et de liaison des divers équipements publics récemment rénovés.

La phase n°3 concerne l'aménagement de la rue du Pressoir et la requalification de l'espace public aux abords de la salle communale.

L'aménagement prévu doit permettre de :

- sécuriser les carrefours et réduire la vitesse en centre bourg ;
- organiser l'espace public et redéfinir le stationnement ;
- aménager les abords et les accès de la salle communale ;
- séquencer les espaces publics afin de réduire l'impact des véhicules ;
- organiser les circulations à pieds à travers le cœur de bourg ;
- créer une lisibilité des accès aux équipements publics.

Le montant estimé des travaux éligibles et non débutés à ce jour est de 176 855 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Requalification du centre bourg – Phase 3 - Rouffiac		Etat (35%)	61 899 €
		Région (25%)	44 213 €
		Autofinancement	70 743 €
TOTAL	176 855 €	TOTAL	✓ 855 €

Il est proposé de solliciter les subventions auprès de l'État et de la Région Occitanie.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant de l'opération « Requalification du centre bourg – Phase 3 – Rouffiac » pour un montant de 176 855 €HT.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Requalification du centre bourg – Phase 3 - Rouffiac		État (35%)	61 899 €
		Région (25%)	44 213 €
		Autofinancement	70 743 €
TOTAL	176 855 €	TOTAL	176 855 €

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès de l'État au titre du contrat de ruralité.

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès de la Région Occitanie au titre du dispositif Espaces publics de droit commun,

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Intervention de monsieur Casimir :

On continue avec le prochain projet de délibération, qui est la poursuite l'aménagement du centre bourg, dans sa phase 3, de Rouffiac, et donc d'en approuver son plan de financement.

Le montant des travaux est de 176 855 €. L'Etat pour 35% à hauteur de 61 899 €. La Région 25% pour 44 213 €. Et autofinancement pour 70 743 €.

Je vous propose donc d'approuver ce plan de financement.

Intervention de madame la Présidente :

Merci.

Si monsieur le Maire de Rouffiac n'a rien à ajouter, parfait,

Votes contre ?

Abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

DEL2021_148 Études de diagnostic et de maîtrise d'œuvre en vue de la restauration du Pont-Vieux à Albi – Phase 2 tranche 2021 – Plan de financement.

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

Le Pont-vieux d'Albi fait l'objet d'études en vue de sa restauration. S'agissant d'un monument majeur du périmètre UNESCO, l'État a été sollicité via la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) pour accompagner la communauté d'agglomération de l'Albigeois dans le financement des frais d'études et des travaux de cette opération.

Par ailleurs, l'inscription de cette opération dans le cadre du dispositif culture et patrimoine piloté par la Région Occitanie constitue une opportunité pour l'associer à ce projet. La première phase de diagnostic est finalisée.

La DRAC a participé à hauteur de 50 % au financement de cette première phase pour un montant total de 12 500€ HT.

Lors des échanges avec la DRAC courant 2020, cette dernière a indiqué qu'elle participerait à hauteur de 40 % de la deuxième phase d'études avec un plafond de 50 000 € HT des dépenses hors taxes de l'opération.

La Région Occitanie sera sollicitée pour le cofinancement de l'étude lors du dépôt du dossier relatif aux travaux. Les frais d'études seront intégrés de manière rétroactive dans les dépenses éligibles aux aides régionales.

Le montant des études est arrêté à la somme de 113 850 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
Phase Avant-Projet (AVP)	48 300	État - Direction Régionale des Affaires Culturelles (40%)	45 540

Phase Projet (PRO)	36 225	Région Occitanie (30%)	34 155
Etudes d'exécution (EXE)	15 325	Communauté d'agglomération de l'Albigeois	34 155
Assistance passation contrat travaux (ACT)	13 800		
TOTAL	113 850 €	TOTAL	✓ 850 €

Il est proposé de solliciter les subventions auprès de la DRAC et de la région Occitanie.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant de l'opération « Études de diagnostic et de maîtrise d'œuvre en vue de la restauration du Pont-Vieux à Albi – Phase 2 tranche 2021 » pour un montant de 113 850 € HT.

APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Phase Avant-Projet (AVP)	48 300	État- Régionale des Affaires Culturelles (40%) Direction des Affaires	45 540
Phase Projet (PRO)	36 225	Région Occitanie (30%)	34 155
Etudes d'exécution (EXE)	15 325	Communauté d'agglomération de l'Albigeois	34 155
Assistance passation contrat travaux (ACT)	13 800		
TOTAL	113 850 €	TOTAL	113 850 €

SOLLICITE les subventions prévues au plan de financement auprès de la DRAC et de la région Occitanie.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE, dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Intervention de monsieur Casimir :

La prochaine délibération concerne la phase deux des travaux de restauration du Pont-Vieux, et plus précisément la continuité des études et donc de son plan de financement.

Le Pont-vieux d'Albi fait l'objet d'études en vue de sa restauration.

La DRAC a participé à hauteur de 50 % au financement de cette première phase pour un montant total de 12 500€ HT. Celle-ci, courant 2020, a indiqué qu'elle participerait à hauteur de 40 % à la deuxième phase, avec un montant plafonné à 50 000 € HT.

Le montant des études est arrêté à la somme de 113 850 € HT.

Le plan de financement se construit comme ça :

- *L'Etat par la DRAC : 45 540 €.*
- *La Région : 34 155 €*
- *Et la communauté d'agglomération : 34 155 €.*

Je vous propose donc d'approuver ce plan de financement.

Intervention de madame la présidente :

Parfait.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

On poursuit avec Marssac.

DEL2021_149 Cheminements piétons rue Saint-Barthélemy – Marssac-sur-Tarn– Plan de financement.

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

L'aménagement d'un cheminement pour piétons rue Saint-Barthélemy à Marssac-sur-Tarn s'inscrit dans le cadre du schéma directeur piétons engagé par la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Cet aménagement permettra de relier le cœur de ville au quartier urbanisé en entrée de commune côté Terssac. Pour le confort des usagers et la pérennité de l'ouvrage, son revêtement sera en béton bitumineux.

A l'issue des études de projet, le montant des travaux est évalué à 110 870 €HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
Cheminements piétons rue Saint-Barthélemy – Marssac-sur-Tarn		État (35%)	38 804 €
		Région (25%)	27 717 €
		Autofinancement	44 349 €
TOTAL	110 870 €	TOTAL	110 870 €

Il est proposé de solliciter des subventions auprès de l'État et de la Région Occitanie.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau communautaire du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant de l'opération « Cheminements piétons rue Saint-Barthélemy à Marssac-sur-Tarn » pour un montant de 110 870 €HT.

APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Cheminements piétons rue Saint-Barthélemy – Marssac-sur-Tarn		État (35%)	38 804 €
		Région (25%)	27 717 €
		Autofinancement	44 349 €
TOTAL	110 870 €	TOTAL	110 870 €

SOLLICITE les subventions prévues au plan de financement auprès de l'État au titre du plan de relance – DSIL et auprès de la Région Occitanie au titre du dispositif Bourg Centre.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Intervention de monsieur Casimir :

Marssac qui pour le plan de financement du cheminement piéton de la rue Saint-Barthélemy.

L'aménagement d'un cheminement pour piétons rue Saint-Barthélemy à Marssac-sur-Tarn s'inscrit dans le cadre du schéma directeur piéton engagé par la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Le montant des travaux est évalué à 110 870 €HT.

L'Etat 35% : 38 804 €

La Région 25% : 27 717 €

Et un autofinancement de 44 349 €.

Je vous propose donc d'approuver ce plan.

Intervention de madame la présidente :

Merci. Si madame le maire n'a rien à ajouter, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

On part à Terssac.

DEL2021_150 Aménagement de la RD13 carrefour des Chaumes et carrefour des Alouettes – Terssac – Plan de financement

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois souhaite procéder à l'aménagement de la RD13 carrefour des Chaumes et carrefour des Alouettes sur la commune de Terssac.

A l'issue des études de projet, le montant des travaux est évalué à 31 589 €HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

RECETTES HT		DÉPENSES HT	
Aménagement de la RD13 carrefour des Chaumes et carrefour des Alouettes – Terssac		Département	9 487,21 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	22 101,79 €
TOTAL	31 589 €	TOTAL	31 589,00 €

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département du Tarn.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant de l'opération « Aménagement de la RD13 carrefour des Chaumes et carrefour des Alouettes – Terssac » pour un montant de 31 589 €HT.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

RECETTES HT		DEPENSES HT	
Aménagement de la RD13 carrefour des Chaumes et carrefour des Alouettes – Terssac		Département	9 487,21 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	22 101,79 €
TOTAL	31 589 €	TOTAL	31 589,00 €

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès du Département du Tarn au titre du Fonds d'Aide à la Voirie d'Intérêt Local.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Intervention de monsieur Casimir :

On part à Terssac et on revient donc sur le fond d'aide à la voirie d'intérêt local.

Cela va concerner l'aménagement de la RD13 carrefour des Chaumes et carrefour des Alouettes sur la commune de Terssac, dont le plan de financement se construit comme ceci :

Département : 9 497,21 €.

communauté d'agglomération : 22 101,79 €

Pour un total de 31 589 €.

Je vous propose donc d'approuver la sollicitation.

Intervention de madame la présidente :

Merci. On pense bien à notre collègue qui doit être impatient de reprendre sa place autour de la table.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

On poursuit, on va à Carlus.

DEL2021_151 Aménagement du lotissement du Petit Parc – Phase 1 – Carlus - Plan de financement

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois souhaite procéder à la rénovation des rues du lotissement Petit Parc sur la commune de Carlus.

A l'issue des études de projet, le montant des travaux est évalué à 50 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Aménagement du lotissement Petit Parc – Phase 1 - Carlus		Département	7 209,87 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	42 790,13 €
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000,00 €

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département du Tarn.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant de l'opération « rénovation des rues du lotissement Petit Parc – Phase 1 - Carlus » pour un montant de 50 000 €HT.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES € HT		DEPENSES € HT	
Aménagement du lotissement Petit Parc – Phase 1 - Carlus		Département	7 209,87
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	42 790,13
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000,00 €

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès du département du Tarn au titre du Fonds d'Aide à la Voirie d'Intérêt Local.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Intervention de monsieur Casimir :

Là pour Carlus cela concerne la phase 1 qui est l'aménagement du lotissement du petit Parc.

Le montant total est de 50 000 €.

Le Département : 7 209,87 €.

La communauté d'agglomération : 42 790,13 €

Je vous propose la même sollicitation.

Intervention de madame la présidente :

Merci. Si monsieur le Maire n'a rien à ajouter, on poursuit :

Votes contre ?

Abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

Cunac maintenant s'il vous plait.

DEL2021_152 Aménagement du chemin de Pech Redon – Cunac – Plan de financement

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois souhaite procéder à l'aménagement du chemin de Pech Redon sur la commune de Cunac.

A l'issue des études de projet, le montant des travaux est évalué à 37 555 €HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

RECETTES HT		DÉPENSES HT	
Aménagement du chemin de Pech Redon – Cunac		Département	14 198,98 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	23 356,02 €
TOTAL	37 555 €	TOTAL	37 555,00 €

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département du Tarn.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant de l'opération « Aménagement du chemin de Pech Redon – Cunac » pour un montant de 37 555 €HT.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

RECETTES HT		DÉPENSES HT	
Aménagement du chemin de Pech Redon – Cunac		Département	14 198,98 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	23 356,02 €
TOTAL	37 555 €	TOTAL	37 555,00 €

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès du Département du Tarn au titre du Fonds d'Aide à la Voirie d'Intérêt Local.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Intervention de monsieur Casimir :

Concernant Cunac, il s'agit de l'aménagement du chemin de Pech Redon.

Le montant total des travaux s'élève à 37 555 €.

Le Département : 14 198,98 €.

La communauté d'agglomération : 23 356,02 €
Je vous propose donc d'approuver ce plan de financement.

Intervention de madame la présidente :
Rien à ajouter monsieur le maire ? C'est parfait.
Votes contre ?
Abstentions ?
Votes pour ?
Merci.
On retourne à Rouffiac.

DEL2021_153 Aménagement du chemin de Nérailles - Rouffiac - Plan de financement

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois souhaite procéder à l'aménagement du chemin de Nérailles sur la commune de Rouffiac.

A l'issue des études de projet, le montant des travaux est évalué à 37 048 €HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

RECETTES HT		DÉPENSES HT	
Aménagement du chemin de Nérailles - Rouffiac		Département	7 209,87 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	29 838,13 €
TOTAL	37 048 €	TOTAL	37 048,00 €

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département du Tarn.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant de l'opération « Aménagement du chemin de Nérailles - Rouffiac » pour un montant de 37 048 €HT.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

RECETTES HT	DÉPENSES HT
-------------	-------------

Aménagement du chemin de Nérailles - Rouffiac		Département	29 838,13 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	
TOTAL	37 048 €	TOTAL	37 048,00 €

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le 01/10/2021
ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_222-DE

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès du Département du Tarn au titre du Fonds d'Aide à la Voirie d'Intérêt Local.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Intervention de monsieur Casimir :

On continue avec Rouffiac, et là nous sommes sur l'aménagement du chemin de Nérailles, dont le montant total des travaux s'élève à 37 048 €.

Le Département à hauteur de 7 209,87 €.

La communauté d'agglomération : 29 838,13 €

Et donc je vous propose la même sollicitation.

Intervention de madame la présidente :

Merci.

Votes contre ?

Abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

On part à Saliès.

DEL2021_154 Aménagement du chemin des Mondets phase 1 – Saliès – Plan de financement

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois souhaite procéder à l'aménagement du chemin des Mondets sur la commune de Saliès.

A l'issue des études de projet, le montant des travaux de la phase 1 est évalué à 17 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

RECETTES HT	DEPENSES HT	
Aménagement du chemin des Mondets phase 1 – Saliès – Plan de	Département	7 209,87 €
	Communauté	9 790,13 €

financement		d'agglomération de l'Albigeois	
TOTAL	17 000 €	TOTAL	17 000,00 €

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le 01/10/2021
ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_222-DE

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département du Tarn.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant de l'opération « Aménagement du chemin des Mondets phase 1 sur la commune de Saliès » pour un montant de 17 000 €HT.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

RECETTES HT		DEPENSES HT	
Aménagement du chemin des Mondets phase 1 – Saliès – Plan de financement		Département	7 209,87 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	9 790,13 €
TOTAL	17 000 €	TOTAL	17 000,00 €

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès du Département du Tarn au titre du Fonds d'Aide à la Voirie d'Intérêt Local.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE, dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Intervention de monsieur Casimir :

On continue avec Saliès et là nous allons sur l'aménagement du chemin des Mondets, dans sa phase 1.

Le montant total s'élève à 17 000 €.

Le Département à hauteur de 7 209,87 €.

La communauté d'agglomération à hauteur de 29 838,13 € (NB : ce montant ne correspond pas au rapport joint où il est indiqué : 9 790,13€)

Même sollicitation.

Intervention de madame la présidente :

Merci. Rien de particulier monsieur le Maire ?

Votes contre ?

Abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

Dénat.

DEL2021_155 Aménagement de la rue des Remparts – Phase 1 – Dénat – Plan de financement

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois souhaite procéder à l'aménagement de la rue des Remparts sur la commune de Dénat.

A l'issue des études de projet, le montant des travaux de la voirie de la phase 1, hors réseaux est évalué à 180 000 €HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

RECETTES HT		DEPENSES HT	
Aménagement de la rue des Remparts – Phase 1 – Dénat		Département	14 198,98 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	165 801,02 €
TOTAL	180 000 €	TOTAL	180 000 €

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département du Tarn.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant de l'opération « Aménagement de la rue des Remparts – Phase 1 – Dénat » pour un montant de 180 000 €HT.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

RECETTES HT		DEPENSES HT	
Aménagement de la rue des Remparts – Phase 1 – Dénat		Département	14 198,98 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	165 801,02 €
TOTAL	180 000 €	TOTAL	180 000 €

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès du Département du Tarn au titre du Fonds d'Aide à la Voirie d'Intérêt Local.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Intervention de monsieur Casimir :

Concernant Dénat il s'agit de l'aménagement de la rue des Remparts dans sa phase 1. Le montant s'élève à 180 000 €.

Le Département à hauteur de 14 198,98 €.

La communauté d'agglomération à hauteur de 165 801,02 €.

Même sollicitation.

Intervention de madame la présidente :

Rien de particulier côté Dénat ? Merci.

Votes contre ?

Abstentions ?

Votes pour ?

On poursuit avec Fréjairolles.

DEL2021_156 Aménagement du chemin de la Grimalié – Fréjairolles – Plan de financement

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois souhaite procéder à l'aménagement du chemin de la Grimalié sur la commune de Fréjairolles.

A l'issue des études de projet, le montant des travaux est évalué à 45 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

RECETTES HT		DÉPENSES HT	
Aménagement du chemin de la Grimalié – Fréjairolles		Département	14 198,98 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	30 801,02 €
TOTAL	45 000,00 €	TOTAL	45 000,00 €

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département du Tarn.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant de l'opération « Aménagement du chemin de la Grimalié – Fréjairolles » pour un montant de 45 000 €HT.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

RECETTES HT		DÉPENSES HT	
Aménagement du chemin de la Grimalié – Fréjairolles		Département	14 198,98 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	30 801,02 €
TOTAL	45 000,00 €	TOTAL	45 000,00 €

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès du Département du Tarn au titre du Fonds d'Aide à la Voirie d'Intérêt Local.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Intervention de monsieur Casimir :

Fréjairolles, qui concerne l'aménagement du chemin de la Grimalié.

Le montant s'élève à 45 000 €.

Le Département à hauteur de 14 198,98 €.

La communauté d'agglomération à hauteur de 30 801,02 €.

Je vous propose d'approuver cette sollicitation. Et le maire est d'accord.

Intervention de madame la Présidente :

Donc si le maire est d'accord c'est parfait.

Votes contre ?

Abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

Et on termine avec le Séquestre.

DEL2021_157 Aménagement de l'avenue Saint-Exupéry - Phase 2 - Le Séquestre - Plan de financement

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois souhaite poursuivre l'aménagement de l'avenue Saint-Exupéry sur la commune de Le Séquestre.

A l'issue des études de projet, le montant des travaux de la phase 2 est évalué à 145 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

RECETTES HT		DÉPENSES HT	
Aménagement de l'avenue Saint-Exupéry – Phase 2 – Le Séquestre		Département	7 209,87 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	137 790,13 €
TOTAL	145 000 €	TOTAL	145 000,00 €

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du département du Tarn

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant de l'opération « Aménagement de l'avenue Saint-Exupéry – Phase 2 – Le Séquestre » pour un montant de 145 000 € HT.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

RECETTES HT		DÉPENSES HT	
Aménagement de l'avenue Saint-Exupéry – Phase 2 – Le Séquestre		Département	7 209,87 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	137 790,13 €
TOTAL	145 000 €	TOTAL	145 000,00 €

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès du Département du Tarn au titre du Fonds d'Aide à la Voirie d'Intérêt Local.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE, dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Intervention de monsieur Casimir :

Le Séquestre, qui concerne la poursuite de l'aménagement de l'avenue Saint-Exupéry.

Le montant des travaux s'élève à 145 000 €.

Le Département à hauteur de 7 209,87 €.

*La communauté d'agglomération à hauteur de 137 790,13 €.
Et donc même sollicitation. Si monsieur le maire est d'accord.*

Intervention de madame la présidente :

Donc si le maire est d'accord,

Votes contre ?

Abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

Nous passons maintenant s'il vous plait madame Marengo à la répartition des cofinancements 2021 du contrat de ville.

DEL2021_158 Répartition des cofinancements 2021 du contrat de ville

Pilote : Politique de la ville

Madame Naïma MARENGO, rapporteur,

A compter de 2021, la communauté d'agglomération de l'Albigeois est en charge de l'appel à projet et de la mise en œuvre de la programmation annuelle du contrat de ville.

Les piliers de l'appel à projet sont :

- Pilier « emploi et développement économique » : soutenir l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi, en cherchant à mobiliser plus particulièrement les personnes les plus fragiles, non connues ou suivies régulièrement par les prescripteurs, afin de lever les freins pour qu'elles puissent ensuite entrer de manière volontaire dans un parcours d'insertion socio-professionnelle.
- Pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » : favoriser l'appropriation du cadre vie, en partant des besoins identifiés par les habitants, puis en les associant aux améliorations à apporter ou à des transformations, via des chantiers participatifs, éducatifs, voire rémunérés.
- Pilier « cohésion sociale » : les projets soumis entrant dans les axes du pilier cohésion sociale devront considérer en priorité la solidarité, le bénévolat, l'interculturel, l'intergénérationnel, la culture, le sport, la mémoire comme des moyens de remobilisation des parcours d'insertion socio-professionnels et éducatifs.

En appui de ces axes majeurs, il y a deux priorités transversales, qui sont :

- L'égalité femmes – hommes,
- L'inclusion numérique.

Les actions de la politique de la ville sont financées au travers du contrat de ville par les divers financeurs potentiels à savoir, l'union européenne, l'Etat, la région, le département et les différents opérateurs publics concernés signataires dont la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Le comité de pilotage qui a validé la programmation 2021 du contrat de ville s'est tenu le 31 mars 2021. Parmi les actions déposées, des opérateurs sollicitent un cofinancement de l'agglomération. Les actions proposées sont en accord avec les compétences et engagements de la collectivité, donnent la priorité à l'insertion des publics éloignés de l'emploi, l'inclusion sociale, l'emploi et la formation et ciblent les adultes, les femmes et les jeunes. Ces actions sont aussi en accord avec la note de cadrage du programme d'actions 2021.

Les actions validées, par le comité de pilotage du contrat de ville, pour lesquelles l'agglomération est sollicitée pour des cofinancements, sont les suivantes :

ARALIA : 11 900€

Pour 6 actions, cœur de compétence de l'agglomération, puisque relatives à l'insertion des publics éloignés de l'emploi par l'acquisition des savoirs de base et la maîtrise du français. La langue étant le premier frein à l'insertion socioprofessionnelle, ces actions sont de plus en plus demandées et sont aussi bien articulées avec le programme d'insertion de l'agglomération. Les modules sont complémentaires :

- « Du social à l'emploi » : 3 000€
- « Favoriser l'autonomie sociale en développant les compétences de base (Cantepau) » : 2 200€
- « Favoriser l'autonomie sociale en développant les compétences de base (Veyrières-rayssac) » : 2 200€
- « Favoriser l'autonomie sociale en développant les compétences de base (Lapanouse) » Action nouvelle : 1 000€
- « Favoriser l'autonomie sociale en développant les compétences de base (Saint-Juéry) » Action nouvelle : 2 000€
- « Développer les compétences de base pour accéder à l'emploi » : 1 500€

Ecole des parents et des éducateurs : 2 000€

- Pour une action qui s'est développée et facilite l'insertion socioprofessionnelle des femmes « Ma santé mon corps et moi ». Cette action travaille en complémentarité avec la « plateforme de découverte des métiers » de Fonlabour, ci-dessus et en partenariat avec le centre social de Lapanouse.

CFPPA de Fonlabour : 5 000€

- Il s'agit de l'action, en faveur de l'insertion des femmes, intitulée « plateforme de découverte des métiers de l'agriculture, de l'horticulture et de l'environnement ». Afin de la développer pour les femmes des quartiers prioritaires plus fragilisées, le CFPPA reçoit depuis 2018 des fonds politique de la ville. L'action est également financée par le département dans le cadre du PDI. L'action est articulée avec le programme d'insertion de l'agglomération et complète l'action de l'EPE, ci-dessous, pour constituer un parcours de primo-insertion.

Sève et Terre : 3 500€ pour deux actions.

Création, développement et animation de jardins solidaires pour favoriser les échanges et la cohésion sociale entre les habitants.

- Le jardin solidaire sur le quartier Veyrières – Rayssac : 2 500€
- Nature pour tous à Cantepau ; Action nouvelle : 1 000€

L'association construction aéronautique jeunes (CAJ) : 2 000€

- Pour une actions inscrite dans la continuité de la construction de l'avion et prévoyant un atelier mécanique et d'entretien et du pilotage ; la construction du deuxième avion se poursuit. L'agglomération est sollicitée pour un coup de pouce complémentaire en 2021. En effet, compte tenu que la Région, en 2020, a avancé la subvention de 2021 (3 000€ en tout), à la demande de l'association pour la mise aux normes des appareils de navigation, le CAJ ne peut pas avoir de subvention régionale en 2021.

L'association Emploi 81 : 2 000€

- L'association est de niveau départemental mais mène des actions d'accompagnement en faveur de l'emploi sur les quartiers d'Albi, « Les tremplins de l'emploi » notamment pour les jeunes. Du suivi individuel et des ateliers collectifs sont proposés et réalisés par tout un réseau de bénévoles issus des circuits économiques et de l'emploi. A partir de 2021 des ateliers auront lieu sur Albi. L'objectif est de développer les compétences et faciliter les rencontres entre habitants des quartiers demandeurs d'emploi et employeurs potentiels.

L'ensemble des cofinancements est arrêté à la somme de 26 400€.

Sont annexés à la présente délibération les 12 conventions, une par action, fixant les dispositions des cofinancements des actions du contrat de ville 2021, par la communauté d'agglomération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la programmation 2021 du contrat de ville Albigeois,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 mai 2021,

VU l'avis favorable de la commission Attractivité-Développement économique-Insertion du 8 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les cofinancements individuels, par opérateur et par action, suivants :

ARALIA :

- « Du social à l'emploi » : 3 000€
- « Favoriser l'autonomie sociale en développant les compétences de base (Cantepau) » : 3 000€
 - « Favoriser l'autonomie sociale en développant les compétences de base (Veyrières-rayssac) » : 2 200€
 - « Favoriser l'autonomie sociale en développant les compétences de base (Lapanouse) » Action nouvelle : 1 000€
 - « Favoriser l'autonomie sociale en développant les compétences de base (Saint-Juéry) » Action nouvelle : 2 000€
 - « Développer les compétences de base pour accéder à l'emploi » : 1 500€

Ecole des parents et des éducateurs, « Ma santé mon corps et moi » : 2 000€

CFPPA de Fonlabour « Plate-forme de découverte des métiers de l'agriculture, de l'horticulture et de l'environnement » : 5 000€

Sève et Terre :

Le jardin solidaire sur le quartier Veyrières – Rayssac : 2 500€

Nature pour tous à Cantepau ; Action nouvelle : 1 000€

L'association construction aéronaf jeunes (CAJ) : 2 000€

L'association Emploi 81, « Les tremplins de l'emploi » : 2 000€

AUTORISE la présidente ou son représentant à signer et à remplir toutes les formalités relatives à la présente délibération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général primitif 2021 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Intervention de madame Marengo :

Merci madame la présidente.

Comme vous le savez, depuis la cessation du GIP, il revient à la communauté d'agglomération de gérer la partie contrat de ville.

Pour rappel, les piliers de l'appel à projets, donc 3 piliers, emploi et développement économique, cadre de vie, renouvellement urbain et cohésion sociale.

Comme chaque année, il peut y avoir des orientations prioritaires, donc le comité de pilotage a défini 2 orientations majeures pour cette année : l'égalité femmes hommes et l'inclusion numérique.

Comme vous le savez, la politique de la ville est cofinancée par un certain nombre d'acteurs dont l'agglomération, l'État, la Région, le Département et la ville d'Albi puisque nous avons vu hier qu'il y a un certain nombre d'actions qui sont passées au vote du Conseil municipal.

Les actions validées par le comité de pilotage du contrat de ville sont au nombre de 5 pour Aralia, avec :

- Du social à l'emploi pour 3000,00€ ;
- Favoriser l'autonomie sociale en développant les compétences de base Cantepau, 2200€ ;
- Favoriser l'autonomie sociale à Rayssac, donc la même action mais pour Rayssac pour 2200,00€ également ;
- favoriser l'autonomie sociale en développant les compétences de base à Lapanouse, qui est une action nouvelle, pour montant de 1000€ ;
- Favoriser l'autonomie sociale en développant les compétences de base à Saint-Juéry. C'est également une action nouvelle, et développer les compétences de base pour accéder à l'emploi pour un montant de 1500€ ;
- École des parents et les éducateurs, donc là c'est l'opérateur, pour 2000€, pour une action qui s'est développée et qui facilite l'insertion socioprofessionnelle des femmes, « Ma santé mon corps et moi » ;
- Une action avec le CFPPA de Fonlabour pour 5000€, c'est une action en faveur de l'insertion des femmes, intitulée plateforme découverte des métiers de l'agriculture, l'horticulture et de l'environnement. Ça rejoint un peu ce que disait tout à l'heure mon collègue Venzal. En matière d'égalité hommes femmes, et j'ai envie de dire aussi en matière de travail « genré », donc c'est aussi pour éviter ces stéréotypes en matière d'emploi.
- Un opérateur qui s'appelle Sève et Terre, donc pour lequel on propose un financement de 3500€ pour 2 actions : créations, développement et animation de jardins solitaires, pour favoriser les échanges et la cohésion sociale entre les habitants. Donc le jardin solidaire sur le quartier de Veyrières Rayssac, pour un montant de 2500€. Nature pour tous à Cantepau, qui est une action nouvelle pour un montant de 1000€.
- L'association construction aéronautique jeunes, que vous connaissez certainement tous, pour un montant de 2000€, qui accompagne les jeunes dans la construction d'un avion à chaque fois, et la sensibilisation au pilotage d'avion.
- L'association emploi 81, pour un montant de 2000€. Là, il s'agit d'accompagnement pour améliorer ses supports de communication pour trouver notamment un emploi.

Donc l'ensemble des cofinancements est arrêté à la somme de 26 400€.

Donc je vous propose d'autoriser madame la présidente à signer, à remplir toutes les formalités relatives à la présente délibération.

Intervention de madame la présidente :

Merci madame Marengo.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Une question madame Ferrand-Lefranc ?

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Alors, c'est une question juste pour savoir, pour les Conseillers communautaires, sur quelle analyse des besoins vous basez votre programme, et ensuite, quel est le bilan sur les inégalités sociales qui a été fait du programme précédent ?
Merci.

Intervention de madame Marengo :

Alors je ne vais pas dire qu'il y a de la télépathie entre nous, ça serait peut-être un peu fort, voire totalement faux. J'ai bien reçu votre courrier avec un certain nombre de demandes de bilans. Donc ce que je vous propose, j'avais l'intention de le faire avec la chef de projet qui va, en septembre, fêter une année dans notre collectivité, avec notamment l'arrivée de l'adulte relais, qui devrait arriver pour les prochains mois, et associer ces personnes-là pour faire ce bilan, mais bien évidemment associer d'autres acteurs pour faire le bilan du contrat de ville.

Ce que je peux dire, c'est qu'on arrive à un essoufflement des contrats de ville, mais c'est quelque chose de partagé par l'ensemble des autres territoires, puisque vous le savez, le contrat de ville devait s'arrêter à 2020, il a été prorogé pour 2 années supplémentaires. Et donc, nous avons anticipé le bilan final, pour le faire finalement 12 mois en amont, ce qui nous permettra à la fois, ce que je vous propose, c'est de le faire ici dans cette Assemblée, je le ferai en amont au Bureau communautaire, pour donner la primeur aux collègues, et je le ferai également avec le soutien de ma collègue de Saint-Juéry, Sylvie Fontanilles-Crespo, puisque vous savez que les 3 quartiers politiques de la ville d'Albi sont concernés, mais il y a également les quartiers de veille active de Saint-Juéry ; donc elle sera associée à ce bilan. Et j'en profiterai pour faire un peu de pédagogie, parce qu'à la lecture de votre courrier, on voit qu'il y a beaucoup de confusions. J'avoue que le contrat est certainement complexe, mais il y a beaucoup de confusions, notamment en matière de périmètre et de compétences. Donc j'essaierai lors de ce bilan de poser tout ça. Donc à la fois un bilan mais aussi présenter des perspectives pour le contrat prochain, même si ça sera par anticipation.

Puisque vous me posez une question, c'est pas forcément une question, c'est juste un commentaire, donc à la lecture du courrier, j'étais assez surprise, je me suis demandée si ce n'était pas un copié-collé qui ne m'était pas destiné, puisque vous dites que je fustige, que l'État, « que l'inaction de l'État fustigée » ; je pense que vous savez très bien ce que ça veut dire, blâmer violemment ; je n'ai jamais blâmé l'État dans cette Assemblée, en tout cas jamais violemment ; et que je dis régulièrement que tout va bien à Cantepau. Alors je ne sais pas où vous avez entendu que j'ai dit que tout va bien à Cantepau. J'ai un regard assez pragmatique de la situation, certes, je n'ai pas un regard que sur Cantepau, puisque la politique de la ville concerne d'autres quartiers que celui de Cantepau, et notamment les quartiers veille active de Saint-Juéry. Donc il me revient d'avoir un regard un peu plus global que celui d'une obsession d'un seul quartier.

Intervention de madame la présidente :

Merci beaucoup madame Marengo, et je rajoute que s'agissant de l'analyse des besoins sociaux, c'est un sujet que nous avons évoqué à un certain nombre de reprises hier soir et qu'il faudra également revoir. Comme on vous l'a dit hier soir, avec le centre communal d'action sociale de la Ville, puisque c'est le CCAS qui porte cette analyse des besoins sociaux. Donc ce n'est peut-être pas la peine de reposer ce soir la question à madame Marengo, de savoir sur quelle analyse elle se base. L'analyse des besoins sociaux du CCAS est en cours et vous aurez les éléments, comme cela vous a été dit hier soir, à l'automne, à priori au mois de novembre.

Madame Fontanilles-Crespo, vous avez demandé la parole.

Intervention de madame Fontanilles-Crespo :

Merci.

Merci Naïma. Saint-Juéry a en effet l'ambition de s'extraire de la catégorie ville en veille, pour reprendre sa place dans la dynamique de la politique de la ville, pour mener à bien tous vos projets. A cet effet, si vous l'acceptez, nous organiserons une rencontre pour présenter notre équipe et engager le dialogue et faciliter les échanges. Voilà, merci.

Intervention de madame la présidente :

Merci à toutes les deux, c'est une excellente initiative.

S'agissant donc de la répartition des cofinancements 2021 du contrat de ville, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci. Madame Marengo, vous gardez la parole avec le pacte territorial d'insertion, s'il vous plaît.

DEL2021_159 Approbation du pacte territorial d'insertion (PTI) du Tarn

Pilote : Politique de la ville

Madame Naïma MARENGO, rapporteur,

La démarche d'élaboration d'un pacte territorial d'insertion (PTI) pour le Tarn a été initiée au niveau du département à la date du 20 septembre 2018. Un PTI vise à définir les modalités de coordination des actions entreprises pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics fragilisés dont les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

Les partenaires institutionnels et associatifs, œuvrant pour l'emploi, l'insertion et la lutte contre l'exclusion, ont été mobilisés sur des ateliers, inscrits aussi plus largement dans le cadre du « plan pauvreté » dont les mesures phares sont l'accompagnement renforcé vers l'emploi et l'accès aux droits et notamment pour les jeunes.

Avec ces contributions, un document a été rédigé par un bureau d'étude externe. Pendant l'élaboration, trois réunions plénières de présentation des travaux se sont tenues avec les partenaires associés. Une présentation aux élus a eu lieu le 17 septembre 2019.

La mise en œuvre du pacte territorial d'insertion (PTI) est le document désormais obligatoire pour pouvoir être éligible aux fonds européens.

Le PTI, finalisé fin 2019, doit être cosigné par l'Etat, les collectivités locales, les intercommunalités du Tarn, la caisse d'allocations familiales, Pôle emploi, la mutualité sociale agricole, les chambres consulaires, les missions locales.

Les points forts du PTI portent sur le renforcement des partenariats par l'animation de réseaux territoriaux d'insertion :

- Apprentissage du français et savoir de base
- Médiation numérique pour l'accès aux droits
- Insertion par l'activité économique (IAE)
- Clauses d'insertion généralisée dans les marchés publics
- Accès à la formation
- Suivi transversal et sécurisation des parcours complexes

Et :

- Développement des modes de garde adaptés
- Levée des freins à la mobilité
- L'accès à l'emploi

Deux axes sont privilégiés sur le territoire :

- Le renforcement des partenariats avec l'animation des réseaux autour de tout ce qui est apprentissage, numérique, accès aux droits, formation et insertion ;
- Le suivi individuel des personnes et la sécurisation des parcours complexes ;

La prise en compte de leviers comme les modes de garde, inclus.

Le PTI s'articule avec les apports des autres politiques en faveur des publics précaires, notamment, politique de la ville, programme de réussite éducative, programme de renouvellement urbain, programmes d'insertion, mesures spécifiques en faveur des jeunes...

Le président du Département a adressé le PTI tel qu'il a été adopté par l'assemblée départementale. Il comprend notamment 27 fiches actions territorialisées qui formalisent les engagements pour chacune des trois communautés d'agglomération du Tarn.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois partage les objectifs à atteindre en termes d'insertion socioprofessionnelle et d'accès aux droits pour les publics les plus marqués par la pauvreté. Elle est partie prenante sur 9 fiches actions territorialisées, de par sa compétence « développement économique » et parce qu'elle porte en direct des dispositifs (politique de la ville, programme d'insertion...), cofinance des actions (chantiers d'insertion, actions du contrat de ville...), porte des projets (ANRU, recyclerie, TZCLD...) et contribue par d'autres initiatives à l'insertion socioprofessionnelle (charte locale d'insertion, clauses sociales dans les marchés publics, achat durable...)

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le pacte territorial d'insertion (PTI) du Tarn annexé,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 mai 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) du Tarn,

AUTORISE la présidente à signer et à remplir toutes les modalités inhérentes à ce dossier.

Intervention de madame Marengo :

Donc l'ensemble des maires notamment présents aujourd'hui, ont déjà reçu le pacte territorial d'insertion qui était élaboré, vous le savez, par le département du Tarn, et qui a été élaboré, initié en 2018. En annexe, vous avez ce plan territorial d'insertion, qui fait à peu près 70 pages. Donc là, il s'agit de vous présenter une synthèse de ce pacte. Donc il a comme vocation, je vous le dis avec mes mots, il a comme vocation, ce pacte plutôt un objectif de coordination des actions en faveur de l'insertion des publics fragilisés, notamment du public RSA. Ce document est obligatoire notamment pour bénéficier des fonds européens. Notre collectivité donc, dans ce pacte territorial d'insertion, il y a 27 actions ; il y a au moins une dizaine d'actions qui sont totalement partagées par notre collectivité, qui sont menées en partenariat avec notre collectivité.

Je vais peut-être vous épargner, vu l'heure, la lecture de toutes les actions, et vous proposer de voter ce pacte territorial d'insertion.

Intervention de madame la présidente :

Merci beaucoup madame Marengo.

Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

Nous poursuivons, s'il vous plaît monsieur Franques, avec la modification des plans d'organisation de la surveillance et des secours dans les équipements aquatiques.

DEL2021_160 Equipements aquatiques : modification des plans d'organisation de la surveillance et des secours

Pilote : Equipements aquatiques

Monsieur Michel FRANQUES, rapporteur,

Une mise à jour des plans d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) des équipements aquatiques a été engagée.

Concernant l'espace aquatique Atlantis, les modifications majeures concernent :

- la mise à jour du règlement intérieur,
- l'installation d'un boîtier de système d'alerte et d'appel d'urgence dans le centre de remise en forme,
- l'instauration d'une procédure d'évacuation d'urgence en présence d'une personne en situation de handicap.

Concernant l'espace aquatique Taranis, les modifications majeures concernent :

- la mise à jour du règlement intérieur,
- la mise à jour de la procédure d'organisation des secours sur les temps scolaires et des différentes interventions en fonction des situations,
- une actualisation de la fréquentation maximale instantanée.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} juin 2021,

VU les plans d'organisation de la surveillance et des secours ci-annexés,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les plans d'organisation de la surveillance et des secours des équipements aquatiques Atlantis et Taranis modifiés.

Intervention de monsieur Franques :

Voilà, il existe dans chaque équipement, un plan d'organisation de la surveillance des secours. Si je vous sentais motivés, j'en ferai une lecture totale, mais je ne vous sens intéressés que par les modifications, donc nous allons y venir tout de suite.

S'agissant de l'espace aquatique Atlantis, des modifications concernent la mise à jour du règlement intérieur, l'installation d'un boîtier de système d'alerte et l'instauration d'une procédure d'évacuation d'urgence.

S'agissant de l'espace aquatique Taranis, également la mise à jour du règlement intérieur, la mise à jour d'une procédure d'organisation de secours sur les temps scolaires, et enfin une actualisation de la fréquentation maximale autorisée, c'est-à-dire le nombre de personnes autorisées à un instant T.

Et donc je vous propose d'approuver les plans d'organisation avec les modifications que je viens de vous proposer.

Intervention de madame la présidente :

Merci.

S'il n'y a pas de question particulière, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

On poursuit avec les dispositifs de remboursement liés aux activités des équipements aquatiques.

DEL2021_161 Dispositifs de remboursement liés aux activités des équipements aquatiques

Pilote : Equipements aquatiques

Monsieur Michel FRANQUES, rapporteur,

Le fonctionnement des activités des deux équipements aquatiques a été fortement impacté, tout au long de l'année scolaire 2020/2021, par la crise sanitaire.

Concernant l'école de l'eau, sur une année normale, 31 séances sont dispensées. Sur l'année 2020/2021, seulement 13 séances ont été réalisées (avec une reprise au 25 mai).

Les activités adultes auraient également dû bénéficier de 31 séances mais seules 5 ont pu être réalisées.

En ce qui concerne les activités sur Taranis (aquaphobie et aquagym), seules 5 séances ont été dispensées sur les 10 séances prévues.

Aussi, il est proposé de mettre en place un dispositif de compensation financière pour limiter les incidences de la crise sanitaire qui serait décliné comme suit :

- École de l'eau des équipements aquatiques : adhésion de 39,5 € au lieu de 79 € pour la saison 2021/2022 (réduction de 50%) pour tous les enfants inscrits à la saison 2020/2021
- Activités adultes (perfectionnement et apprentissage) : adhésion gratuite sur la saison 2021/2022 pour tous les adultes inscrits sur la saison 2020/2021.
- Activités Aquagym et Aquaphobie Taranis : adhésion de 23,1 € au lieu de 46,20 € pour les adultes inscrits au 1er trimestre 2020/2021 (réduction de 50%).
- possibilité de remboursement au prorata des séances non réalisées pour les adhérents qui ne pourraient pas se réinscrire sur la saison 2021/2022.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE la mise en application du dispositif suivant aux fins de limiter les effets de la crise sanitaire sur les activités des espaces aquatiques :

- 1 École de l'eau des équipements aquatiques : adhésion de 39,5 € au lieu de 79 € pour la saison 2021/2022 (réduction de 50%) pour tous les enfants inscrits à la saison 2020/2021.
- 2 Activités adultes (perfectionnement et apprentissage) : adhésion gratuite sur la saison 2021/2022 pour tous les adultes inscrits sur la saison 2020/2021.
- 3 Activités Aquagym et Aquaphobie Taranis : adhésion de 23,1 € au lieu de 46,20 € pour les adultes inscrits au 1er trimestre 2020/2021 (réduction de 50%).
- 4 Possibilité de remboursement au prorata des séances non réalisées pour les adhérents qui ne pourraient se réinscrire sur la saison 2021/2022.

Intervention de monsieur Franques :

Oui, vous savez que la crise sanitaire a perturbé fortement les activités des équipements aquatiques. Concernant par exemple l'école de l'eau, sur une année normale, 31 séances sont dispensées. Il y en a eu 13 seulement pour la période de crise sanitaire. Les activités adultes, il y a généralement 31 séances ; 5 seulement ont pu être réalisées. S'agissant de Taranis, il y a eu seulement 5 séances proposées aux adultes, contre 10 en période normale. Et donc compte tenu de ces problèmes-là, il vous est proposé de mettre en place un dispositif de compensation financière pour limiter les incidences de la crise sanitaire, qui serait déclinée de la façon suivante : école de l'eau, adhésion réduite de 50% de 39,50€ au lieu de 79, pour tous les enfants inscrits durant la saison 2020-2021. S'agissant des activités adultes, même proposition, non pardon, adhésion gratuite pour la saison suivante. Concernant les activités de Taranis, c'est là qu'il s'agit d'une réduction à 50%, qui passerait donc à 23,10€ contre 46,20€ en période normale. Et puis, il serait éventuellement étudié, au cas par cas, une possibilité de remboursement pour les adhérents qui ne voudraient pas se réinscrire pour la saison 2021-2022.

Voilà les propositions qui vous sont faites.

Intervention de madame la présidente :

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

Nous passons, s'il vous plaît, monsieur Averous, à la convention territoriale globale, puisque nous devons signer un acte d'engagement.

DEL2021_162 Convention Territoriale Globale - Signature d'un acte d'engagement

Pilote : Politique de la ville

Monsieur Grégory AVEROUS, rapporteur,

Lors du Conseil communautaire du 15 décembre 2020, la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est engagée en faveur d'une Convention Territoriale Globale (CTG) pour l'ensemble du territoire communautaire. La CTG remplacera à compter de 2022 le Contrat Enfance Jeunesse d'agglomération qui se termine au 31 décembre 2021.

La CTG est un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens de la branche famille de la caisse d'allocations familiales (CAF) est mobilisé avec pour objectifs de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants et d'optimiser l'offre existante en identifiant les besoins prioritaires du territoire. La CTG s'étend à d'autres champs d'intervention que la petite enfance, enfance, jeunesse : logement, accès aux droits et inclusion numérique, animation de la vie sociale et parentalité. Le diagnostic est en cours.

Par ailleurs, au titre de 2021, la CAF dispose de fonds supplémentaires dans le cadre du «Plan Rebond» ; ils permettent, notamment, de relever les montants planchers des bonus territoires calculés à partir des montants CEJ en cours pour les structures petite enfance. Toutes les communes percevant actuellement des prestations à ce titre dans le cadre du CEJ sont éligibles. Cette majoration est applicable avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021, sous condition de la signature, par la communauté d'agglomération de l'Albigeois, d'un acte d'engagement dans la démarche CTG.

Cet acte d'engagement aussi permettra en cas de retard dans la signature de la CTG au 31 décembre 2021, de préserver le versement des bonus territoires, sur le premier trimestre 2022.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération N° DEL2020_238, du 15 décembre 2020 : Convention Territoriale Globale (CTG) – Réalisation d'un diagnostic partagé - Recrutement d'un chef(fe) de projet Convention Territoriale Globale,

VU l'avis favorable du Bureau du 15 juin 2021,

VU l'avis favorable de la commission ressources et équipements du 17 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la signature d'un acte portant engagement dans la démarche de la Convention Territoriale Globale,

AUTORISE la présidente à signer et à remplir toute les démarches relatives à ce dossier.

PREND ACTE de la rédaction par la CAF du Tarn de l'acte d'engagement qui sera notifié à l'agglomération pour signature.

Intervention de monsieur Averous :

Merci,

Chers collègues, la délibération que je sou mets à votre vote porte sur la signature pour votre collectivité, d'un acte d'engagement dans la démarche convention territoriale globale, en partenariat avec la CAF. La CTG viendra remplacer en 2022 le contrat enfance jeunesse qui arrivera à échéance au 31 décembre 2021. Cette convention aura une durée de 4 ans,

établira le cadre de référence de mobilisation des moyens CAF dans les domaines de la petite enfance, enfance, jeunesse, mais également du logement, de l'accès aux droits, de l'inclusion numérique, de l'animation de la vie sociale et de la parentalité, contrairement au contrat enfance Jeunesse.

Notre assemblée a déjà acté l'entrée de notre Agglomération dans cette démarche CTG par la validation du recrutement d'un chef de projet CTG. Ce recrutement est effectif depuis début mai 2021. Le chef de projet a déjà pu lancer la phase de diagnostic et rencontrer de nombreux acteurs communaux dans ses domaines de compétence.

Sur l'année 2021, la CAF disposera de fonds supplémentaires dans le cadre du plan Rebond. Ces fonds permettront de relever les montants planchers des bonus territoires pour les structures petite enfance avec effet rétroactif au 1 janvier 2021, ceci sous conditions de signature pour notre Agglomération de cet acte d'engagement.

Pour finir, cette signature permettrait également de sanctuariser les financements CAF 2021 début 2022 en cas de retard dans la signature de la CTG initialement prévue avant le 31 décembre de cette année.

Merci donc d'approuver la signature de cet acte d'engagement et d'autoriser madame la présidente à signer et à remplir toutes les démarches relatives à ce dossier.

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Averous.

Effectivement, comme vous l'avez rappelé, nous avons rencontré la présidente et la directrice de la CAF, avec les équipes de l'Agglo. Cette signature de l'acte d'engagement est particulièrement importante pour bénéficier de financements, et il est suffisamment rare qu'on puisse bénéficier de financements rétroactifs pour vraiment pouvoir les solliciter. Et on est bien d'accord, bien que l'agglomération soit la porte d'entrée unique, on est bien sûr des compétences communales. Il n'est pas question d'un transfert de la compétence petite enfance. Et chaque commune pourra développer ses propres politiques entre guillemets liées à la petite enfance et à ses capacités d'accueil, sans être du tout liée par des choix des communes voisines. Cela ne nous empêche pas de travailler ensemble, ça ne nous empêche pas de réfléchir ensemble à des manières de faire, mais la compétence petite enfance reste communale. Néanmoins, la CAF a demandé à ce que ce soit maintenant les intercos qui soient la porte d'entrée de tous ces conventionnements. C'est pour ça qu'on signe, enfin, on va, avec votre autorisation, on va signer un acte d'engagement, et on préparera la convention territoriale globale dans la foulée.

S'il n'y a pas de question, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

DEL2021_163 Compte-rendu des décisions prises par la présidente dans le cadre de sa délégation - article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales

Pilote : Secrétariat général

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Conformément à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, les décisions de l'autorité exécutive font l'objet d'un rapport au Conseil communautaire lors de sa plus proche séance.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le compte rendu des décisions de la présidente ci-annexé,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du compte rendu des décisions de la présidente.

DEL2021_164 Approbation du procès-verbal de séance du conseil du 13 avril 2021

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, chaque séance du conseil communautaire donne lieu à établissement d'un procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2021 a été dressé et communiqué avec le dossier de séance.

Il vous est demandé d'approuver ledit procès-verbal.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 13 avril 2021 ci-annexé,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 13 avril 2021.

Intervention de madame la présidente :

S'agissant des décisions du président, est-ce qu'il y a des questions, des demandes de précisions ?

Madame Ferrand-Lefranc, monsieur Tonicello.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Rapport à la décision 1009, c'est pour savoir quel était le rapport en fait, entre l'événement culturel et l'ANRU

Sur la 1216, à quoi correspondait l'action d'insertion ?

Sur la 1018, c'était pour savoir de quoi il s'agissait ? Par rapport à la mission qui est effectuée.

Intervention de madame la présidente :

Merci. Monsieur Tonicello.

Intervention de monsieur Tonicello :

Merci. J'aurais souhaité des précisions sur les 721 et 722. Merci.

Intervention de madame la présidente :

Merci, on vous apportera toutes ces précisions par écrit, ainsi que les réponses aux questions auxquelles on n'a pas répondu pendant le Conseil.

Juste un point s'agissant du procès-verbal de la séance du 13 avril, on me signale qu'il y a eu une rectification page 40, puisque nous avons attribué les propos de monsieur Pragnère à monsieur Venzal ; donc la rectification est faite. Chacun retrouve ses propos. Et bien évidemment, le procès-verbal est rectifié.

Je vous remercie pour votre attention. Le Conseil est clos puisque nous n'avons pas eu de question orale.

Bonne fin de soirée à toutes et à tous.

Merci beaucoup.